

105794

ANNUAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

Pour l'année 1864,

IMPRIMÉ

Sur Documents officiels, et avec l'approbation de
l'Administration supérieure.



QUIMPER,

LION Alphonse, imprimeur de la Préfecture.

—
1864.

Les jours croissent de 21 minutes le matin et 42 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	CIRCONCISION.	7 h. 56	4 h. 11
2	samedi.	s. Odillon, abbé	7 56	4 12
3	dimanche.	ste. Geneviève.	7 56	4 13
4	lundi.	s. Pierre-Thom.	7 46	4 14
5	mardi.	s. Siméon styli.	7 56	4 15
6	mercredi.	L'ÉPIPHANIE.	7 55	4 16
7	jeudi.	s. Jean Calybit.	7 55	4 17
8	vendredi.	s. Maur, abbé.	7 55	4 28
9	samedi.	s. Julien, mart.	7 54	4 20
10	dimanche.	s. Guillaume.	7 54	4 21
11	lundi.	ste. Hortense.	7 53	4 22
12	mardi.	s. Benoit.	7 53	4 24
13	mercredi.	s. Honorat.	7 52	4 25
14	jeudi.	s. Hilaire, év.	7 52	4 26
15	vendredi.	s. Paul, ermite.	7 51	4 28
16	samedi.	s. Marcel, pape.	7 50	4 39
17	dimanche.	s. Antoine, ab.	7 49	4 30
18	lundi.	Chaire s. Pierre.	7 48	4 32
19	mardi.	s. Canut, mart.	7 48	4 33
20	mercredi.	s. Sébastien, m.	7 47	4 35
21	jeudi.	ste. Agnès, vier.	7 46	4 36
22	vendredi.	s. Vincent, mar.	7 45	4 48
23	samedi.	s. Raymond.	7 44	4 40
24	dimanche.	Septuagésime.	7 43	4 41
25	lundi.	conv. s. Paul.	7 42	4 43
26	mardi.	s. Charlemagne.	7 40	4 44
27	mercredi.	s. Jean Chrisost	7 39	4 57
28	jeudi.	s. Macaire, ab.	7 38	4 50
29	vendredi.	s. François de sal.	7 37	4 51
30	samedi.	ste. Martine, v.	7 35	4 53
31	dimanche.	Sexagésime.	7 34	4 54

D. Q. le 2 à 7 h 48 du mat.
N. L. le 9 à 7 h. 55 du m.

P. Q. le 15 à 11 h. 15 du s.
P. L. le 23 à 10 h. 12 du s.

Février.

Les jours croissent de 48 minutes le matin et 45 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Ignace, évé.	7h.33	4h.55
2	mardi.	PURIFICATION.	7 31	4 57
3	mercredi.	s. Blaise, évêq.	7 30	4 59
4	jeudi.	s. Gilbert.	7 29	5 0
5	vendredi.	s. André Corsin	7 27	5 2
6	samedi.	s. Jean Chrisost.	7 26	5 4
7	dimanche.	<i>Quinquagésime.</i>	7 24	5 6
8	lundi.	ste. Dorothee.	7 22	5 7
9	mardi.	s. Pierre Nolasq	7 21	5 9
10	mercredi.	<i>Les Cendres.</i>	7 19	5 11
11	jeudi.	s. Romuald.	7 18	5 12
12	vendredi.	s. Jean de Math.	7 16	5 14
13	samedi.	ste. Apoline, v.	7 14	5 15
14	dimanche.	<i>Quadragesime.</i>	7 13	5 47
15	lundi.	ste. Scolastique.	7 11	5 19
16	mardi.	s. Thimotée, év.	7 9	5 20
17	mercredi.	ste Julienne, v.	7 7	5 22
18	jeudi.	<i>Quatre-Temps.</i>	7 5	5 24
19	vendredi.	s. Guillaume, d.	7 4	5 25
20	samedi.	s. Blaise, évé.	7 2	5 27
21	dimanche.	s. martinien.	7 0	5 29
22	lundi.	<i>Reminiscere.</i>	6 58	5 30
23	mardi.	ste Marguerite.	6 50	5 32
24	mercredi.	s. Male, ermite.	6 54	5 33
25	jeudi.	s. Siméon, évé.	6 52	5 35
26	vendredi.	s. Matthias.	6 50	5 37
27	samedi.	s. Guénolé.	6 48	5 38
28	dimanche.	<i>Oculi.</i>	6 47	5 40
29	lundi.	s. Porphire, év.	6 46	5 41

D. Q. le 1 à 0 h. 27 du mat.
N. L. le 7 à 6 h. 19 du soir.

P. Q. le 14 à 1 h. 33 du s.
P. L. le 22 à 5 h. 10 du soir.

Mars.

Les jours croissent de 62 min. le matin et 46 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Valentin.	6h.44	5h.42
2	mercredi.	s. Casimir.	6 43	5 43
3	jeudi.	<i>Mi-Carême.</i>	6 41	5 45
4	vendredi.	s. Césaire.	6 39	5 46
5	samedi.	ste. Pulchérie.	6 37	5 48
6	dimanche.	<i>Létare.</i>	6 34	5 49
7	lundi.	s. Thomas d'Aq.	6 32	5 51
8	mardi.	ste. Eudoe, m.	6 30	5 52
9	mercredi.	ste Françoise, v.	6 28	5 54
10	jeudi.	s. Jean, L'aum.	6 26	5 56
11	vendredi.	ste Perpétue.	6 24	5 57
12	samedi.	Les 40 Martyrs.	6 22	5 59
13	dimanche.	<i>La Passion.</i>	6 20	6 0
14	lundi.	s. Paul, Evêque.	6 18	6 2
15	mardi.	ste Bathilde.	6 16	6 3
16	mercredi.	s. Longin, mart.	6 14	6 5
17	jeudi.	s. Vatrice.	6 12	6 6
18	vendredi.	s. Alexandre.	6 10	6 8
19	samedi.	s. Joseph.	6 8	6 9
20	dimanche.	<i>Les Rameaux.</i>	6 5	6 11
21	lundi.	s. Victorien.	5 3	6 12
22	mardi.	s. Benoît, ab.	5 1	6 44
23	mercredi.	s. Joachim.	5 59	6 15
24	jeudi.	ste Balbin.	5 57	6 17
25	vendredi.	ANNONCIATION.	5 53	6 18
26	samedi.	s. Lubin.	5 51	6 20
27	dimanche.	PAQUES.	5 55	6 21
28	lundi.	s. Ludger, év.	5 49	6 23
29	mardi.	s. Zachari, p.	5 46	6 24
30	mercredi.	s. Jean Climaque.	5 44	6 26
31	jeudi.	s. Gilbert, s. Hub.	5 42	6 28

D. Q. le 1 à 1 h. 21 du s. — N. L. le 8 à 4 h. 08 dum. — P. Q. le 15 à 6 h 17 dum. — P. L. le 23 à 10 h 34 dum. — D. Q. le 30 à 1 h 42 du s.

Avril.

Les jours croissent de 57 minutes le matin et 43 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	s. Vincent ferr.	5h. 40	6h. 29
2	samedi.	s. François de p.	5 38	6 30
3	dimanche.	<i>Quasimodo.</i>	5 36	6 32
4	lundi.	s. Aybert, erm.	5 34	6 33
5	mardi.	s. Prudent.	5 32	6 35
6	mercredi.	s. Gaultier.	5 30	6 36
7	jeudi.	ste Marie égypt.	5 28	6 38
8	vendredi.	st Hospice.	5 26	6 39
9	samedi.	ste. Vautrude, v.	5 24	6 41
10	dimanche.	s. Léon.	5 22	6 42
11	lundi.	s. Jules.	5 20	6 44
12	mardi.	st Eucher.	5 18	6 45
13	mercredi.	s. Nicolas la ro.	5 16	6 46
14	jeudi.	ste. Herménégild.	5 14	6 48
15	vendredi.	s. Paterne.	5 12	6 49
16	samedi.	ste. Lédumine.	5 10	6 51
17	dimanche.	s. Pierre gonsal.	5 8	6 52
18	lundi.	s. Joachim, ser.	5 6	6 54
19	mardi.	ste. Beuve, vier.	5 4	6 55
20	mercredi.	s. Anselme, ar.	5 2	6 57
21	jeudi.	ste Opportune.	5 0	6 58
22	vendredi.	ste. Agnès, relig.	4 58	7 0
23	samedi.	s. Sotere, pape.	4 56	7 1
24	dimanche.	s. Georges, m.	4 54	7 3
25	lundi.	s. Marc.	4 53	7 4
26	mardi.	s. Marcellin, p.	4 51	7 6
27	mercredi.	ste. Zite, vierg.	4 49	7 7
28	jeudi.	s. Vital, mart.	4 47	7 9
29	vendredi.	s. Pierre, mart.	4 45	7 10
30	samedi.	s. Platon, abbé.	4 43	7 11

N. L. le 6 à 1 h. 58 du soir. P. L. le 22 à 1 h. 28 du m.
P. Q. le 14 à 0 h. 18 du m. D. Q. le 29 à 4 h. 14 du mat.

Mai.

Les jours croissent de 37 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	s. Phil., s. Jacq.	4h. 42	7h. 13
2	lundi.	<i>Rogations.</i>	4 40	7 14
3	mardi.	s. Athanase, év.	4 39	7 16
4	mercredi.	ste. Monique, v.	4 37	7 17
5	jeudi.	ASCENSION.	4 35	7 19
6	vendredi.	<i>S. Jean P. L.</i>	4 34	7 20
7	samedi.	s. Pie, pape.	4 32	7 21
8	dimanche.	s. Stanislas,	4 31	7 23
9	lundi.	s. Désiré év.	4 29	7 24
10	mardi.	s. Antoine, év.	4 28	7 26
11	mercredi.	s. Mayeux, ab.	4 26	7 27
12	jeudi.	s. Jean silenc.	4 25	7 28
13	vendredi.	s. Errembert.	4 23	7 30
14	samedi.	s. Isidore.	4 22	7 31
15	dimanche.	PENTECOTE.	4 20	7 32
16	lundi.	s. Ubald, évêq.	4 19	7 34
17	mardi.	s. Félix de gant,	4 18	7 35
18	mercredi.	<i>Quatre-temps.</i>	4 17	7 36
19	jeudi.	s. Yves.	4 16	7 38
20	vendredi.	s. Bernadin.	4 14	7 39
21	samedi.	s. Pierre célest.	4 13	7 40
22	dimanche.	LA TRINITE.	4 12	7 41
23	lundi.	s. Beuvon, of.	4 11	7 42
24	mardi.	s. Guibert.	4 10	7 43
25	mercredi.	ste Emilie.	4 9	7 44
26	jeudi.	LA FÊTE-DIEU.	4 8	7 45
27	vendredi.	ste. Magdeleine.	4 7	7 46
28	samedi.	s. Cather. de sien.	4 6	7 47
29	dimanche.	s. Urbain.	4 5	7 48
30	lundi.	s. Philippe de N.	4 4	7 50
31	mardi.	s. Mamert, év.	4 3	7 50

N. L. le 6 à 0 h. 23 du soir. P. L. le 21 à 1 h. 83 du soir.
P. Q. le 13 à 6 h. 30 du s. D. Q. le 28 à 1 h. 30 du m.

Juin.

Les jours croissent de 5 minutes le matin et 12 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	s. Pamphile. m.	4h. 4	7 52
2	jeudi.	<i>Oct. Fête-Dieu.</i>	4 3	7 53
3	vendredi.	s. Ronan, év.	4 2	7 54
4	samedi.	ste Clotilde.	4 1	7 55
5	dimanche.	s. Siméon de tr.	4 1	7 56
6	lundi.	s. Norbert, év.	4 0	7 56
7	mardi.	s. Didier.	4 0	7 57
8	mercredi.	s. Médard, év.	3 59	7 58
9	jeudi.	ss. Prim et Féli.	3 59	7 58
10	vendredi.	ste. Cathér de s.	3 59	8 59
11	samedi.	ste Marguerite.	2 58	8 0
12	dimanche.	s. Barnabé, ap.	3 58	8 0
13	lundi.	s. Antoine de p.	3 58	8 1
14	mardi.	s. Basile, év.	3 58	8 2
15	mercredi.	s. Ladislav, roi.	3 58	8 3
16	jeudi.	s. Avit, abbé.	3 53	8 3
17	vendredi.	s. Marc et Mars.	3 68	8 3
18	samedi.	ste. Ediltrude, v.	3 58	8 4
19	dimanche.	s. Louis gonsal.	3 58	8 4
20	lundi.	s. Paulin, év.	3 58	8 4
21	mardi.	s. Félix.	3 58	8 5
22	mercredi.	s. Taraise, évêq.	3 58	8 5
23	jeudi.	s. Libérat, mart.	3 58	8 5
24	vendredi.	s. Jean-Baptiste.	3 59	8 5
25	samedi.	ste. Fébronie, m.	3 59	8 5
26	dimanche.	ss. Jean et Paul.	3 59	8 5
27	lundi.	s. Irénée.	4 0	8 5
28	mardi.	s. Léon, pape.	4 1	8 5
29	mercredi.	ss. Pierre et Paul	4 2	8 5
30	jeudi.	s. Hugues, év.	4 3	8 6

N. L. le 4 à 11 h. 49 du m. | P. L. le 19 à 11 h. 3 du soir.
P. Q. le 12 à 11 h. 57 du m. | D. Q. le 26 à 2 h. 24 du soir.

Juillet.

Les jours diminuent de 30 minutes le matin et 26 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	s. Martial.	4 h. 2	8 h. 5
2	samedi.	Visit. de N. D.	4 3	8 4
3	dimanche.	s. Paul, évêque.	4 3	8 4
4	lundi.	s. Robert arbru.	4 4	8 4
5	mardi.	s. Pierre de lux.	4 5	8 3
6	mercredi.	s. Goar, prêtre.	4 5	8 3
7	jeudi.	s. Guillebaud.	4 6	8 2
8	vendredi.	ste. Elisabeth, v.	4 7	8 2
9	samedi.	ste. Victoire.	4 8	8 1
10	dimanche.	7 Frères martyrs.	4 9	8 1
11	lundi.	s. Pie, pape.	4 10	8 0
12	mardi.	s. Jean galbert.	4 11	7 59
13	mercredi.	s. Anaclet, pape.	4 12	7 58
14	jeudi.	s. Bonaventure.	4 13	7 58
15	vendredi.	s. Henri, emp.	4 14	7 57
16	samedi.	N. D. des Carmes.	4 15	7 56
17	dimanche.	s. Alexis.	4 16	7 55
18	lundi.	s. Vincent de p.	4 17	7 54
19	mardi.	ste Marguerite.	4 18	7 53
20	mercredi.	s. Praxède, v.	4 19	7 52
21	jeudi.	ste. Magdeleine.	4 20	7 51
22	vendredi.	s. Appollinaire.	4 22	7 50
23	samedi.	ste. Christine.	4 23	7 49
24	dimanche.	s. Jacques, ap.	4 24	7 48
25	lundi.	s. Pantaléon.	4 25	7 46
26	mardi.	ste. Anne.	4 26	7 45
27	mercredi.	s. Nazaire.	4 28	7 44
28	jeudi.	ste. Marthe, v.	4 29	7 43
29	vendredi.	s. Jean colomb.	4 30	7 41
30	samedi.	s. Germain, év.	4 32	7 40
31	dimanche.	s. Ignace, jés.	4 33	7 38

N. L. le 4 à 0 h. 43 du mat. | P. L. le 19 à 6 h. 45 m. du m.
P. Q. le 12 à 4 h. 0 du mat. | D. Q. le 25 à 8 h. 55 du soir.

Août.

Les jours diminuent de 42 minutes le matin et 54 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	ste Sophie.	4h.35	7h.36
2	mardi.	s. Germain, év.	4 36	7 35
3	mercredi.	ste. Cunégonde.	4 37	7 34
4	jeudi.	s. Dominique.	4 38	7 33
5	vendredi.	N. D. des neiges.	4 39	7 31
6	samedi.	Transfiguration.	4 41	7 29
7	dimanche.	s. Alphonse, p.	4 42	7 28
8	lundi.	s. Cyriaque.	4 44	7 26
9	mardi.	s. Romain, m.	4 45	7 25
10	mercredi.	s. Laurent, m.	4 46	7 23
11	jeudi.	ste. Suzanne, v.	4 48	7 21
12	vendredi.	ste. Claire.	4 49	7 19
13	samedi.	<i>Vigile jeune.</i>	4 51	7 18
14	dimanche.	ste Anastasie.	4 52	7 16
15	lundi.	ASSOMPTION.	4 53	7 14
16	mardi.	s. Hyacinthe.	4 55	7 12
17	mercredi.	s. Roch, confes.	4 56	7 11
18	jeudi.	s. Joachim.	4 58	7 9
19	vendredi.	s. Louis, évêque.	4 59	7 7
20	samedi.	s. Zéphirin, p.	5 0	7 5
21	dimanche.	s. Bernard, ab.	5 2	7 3
22	lundi.	s. Eusèbe, pr.	5 3	7 1
23	mardi.	ste Claire, de m.	5 5	6 59
24	mercredi.	s. Philippe.	5 6	6 57
25	jeudi.	s. Louis, roi.	5 8	6 55
26	vendredi.	s. Barthélémy.	5 9	6 53
27	samedi.	s. Césaire, év.	5 10	6 51
28	dimanche.	s. Augustin, év.	5 11	6 49
29	lundi.	s. Fiacre.	5 12	6 47
30	mardi.	ste. Rose, vierge.	5 14	6 45
31	mercredi.	s Raimond.	5 15	6 44

N. L. le 2 à 2 h. 43 du soir. P. L. le 17 à 1 h. 46 du soir.
P. Q. le 10 à 6 h. 7 du soir. D. Q. le 24 à 6 h. 13 du m.

Septembre.

Les jours diminuent de 43 m. le matin et 39 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Gilles, abbé.	5 17	6 49
2	vendredi.	s. Etienne, roi.	5 19	6 39
3	samedi.	s. Mammias, m.	5 20	6 37
4	dimanche.	s. Méry, abbé.	5 22	6 35
5	lundi.	s. Laurent, jus.	5 23	6 33
6	mardi.	s. Bertin, abbé.	5 25	6 31
7	mercredi.	s. Elzéar.	5 26	6 29
8	jeudi.	NATIVITÉ N. D.	5 27	6 27
9	vendredi.	s. Faucas, mar.	5 29	6 25
10	samedi.	s. Nicolas Tolen	5 31	6 23
11	dimanche.	s. Patient, évê.	5 32	6 21
12	lundi.	✠ Guy.	5 33	6 18
13	mardi.	s. Maurille, évê.	5 24	6 16
14	mercredi.	Exaltation ste. c.	5 36	6 14
15	jeudi.	s. Achard, abbé.	5 37	6 12
16	vendredi.	Lambert.	5 39	6 10
17	samedi.	ste Hildegarde.	5 41	6 8
18	dimanche.	s. Thomas.	5 42	6 6
19	lundi.	s. Eustache, m.	5 43	6 4
20	mardi.	s. Mathieu, apô.	5 44	6 2
21	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	5 46	5 59
22	jeudi.	s. Maurice, m.	5 47	5 57
23	vendredi.	ste Thègle, vier.	5 49	5 55
24	samedi.	s. Gérard, évê.	5 51	5 53
25	dimanche.	s. Firmin, évê.	5 52	5 51
26	lundi.	s. Cyp. et Just.	5 53	5 49
27	mardi.	s. Com et Dam.	5 55	5 47
28	mercredi.	s. Vencelas, m.	5 56	5 44
29	jeudi.	s. Michel, arch.	5 57	5 42
30	vendredi.	s. Jérôme, doc.	5 58	5 41

N. L. le 1 à 6 h. 17 dum. — P. Q. le 9 à 6 h. dum. — P. L. le 15 à 9 h. 18 dus. — D. Q. le 22 à 7 h. 3 dus. — N. L. le 30 à 10 h. 52 du s.

Octobre.

Les jours diminuent de 46 minutes le matin et 50 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Rémy, arch.	6h- 1	5h.37
2	dimanche.	ss. Anges gard.	6 2	5 36
3	lundi.	s. Gérard, ab.	6 3	5 34
4	mardi.	s. François d'ass.	6 5	5 32
5	mercredi.	ste Aure.	6 6	5 30
6	jeudi.	s. placide, m.	6 8	5 28
7	vendredi.	s. Bruno.	6 9	5 26
8	samedi.	s. Louis bertran.	6 10	5 24
9	dimanche.	ste Brigitte, v.	6 12	5 22
10	lundi.	s. Denis, m.	6 14	5 20
11	mardi.	s. François bor.	6 15	5 18
12	mercredi.	s. Nicaise, m.	6 17	5 15
13	jeudi.	s. Édouard.	6 18	5 13
14	vendredi.	s. Caliste, pape.	6 20	5 12
15	samedi.	ste. Thérèse, v.	6 21	5 10
16	dimanche.	s. Gal, ab.	6 23	5 8
17	lundi.	ste. Hedvige, v.	6 25	5 6
18	mardi.	s. Luc, évang.	6 26	5 4
19	mercredi.	s. pierre, d'alc.	6 28	5 2
20	jeudi.	s. Caprès, m.	6 20	5 0
21	vendredi.	ste. Ursule, v.	6 31	4 58
22	samedi.	s. Hilarion, ab.	6 32	4 56
23	dimanche.	s. Séverin, év.	6 34	4 54
24	lundi.	s. Magloire, év.	6 35	4 54
25	mardi.	ss Crépin et crép.	6 37	4 51
26	mercredi.	s. Évariste, p.	6 39	4 49
27	jeudi.	s. pierre pascat.	6 40	4 47
28	vendredi.	ss. Simon et Jud.	6 42	4 45
29	samedi.	ste. Ermilinde.	6 43	4 44
30	dimanche.	ste Pélagie.	6 45	4 42
31	lundi.	<i>Vigile et jeune.</i>	6 47	4 39

P. Q. le 8 à 3 h. 46 du soir. | D. Q. le 22 à 11 h. 37 dumat.
P. L. le 15 à 6 h. 25 du m. | N. L. le 30 à 3 h. 37 du soir.

Novembre

Les jours diminuent de 46 minutes le matin et 34 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	TOUSSAINT.	6h.49	4h.39
2	mercredi.	<i>Les Morts.</i>	6 50	4 37
3	jeudi.	s. Guinal, abbé.	6 51	4 35
4	vendredi.	s. Charles bor.	6 53	4 34
5	samedi.	s. Marcien, er.	6 55	4 32
6	dimanche.	s. Léonard, er.	6 55	4 31
7	lundi.	s. Florent, év.	6 58	4 29
8	mardi.	s. Godefroy.	7 59	4 28
9	mercredi.	s. Hambon.	7 1	4 26
10	jeudi.	s. André avellin.	7 3	4 25
11	vendredi.	s. Martin, év.	7 4	4 23
12	samedi.	s. Martin, pape.	7 6	4 22
13	dimanche.	<i>Dédicace s. Cor.</i>	7 7	4 21
14	lundi.	s. Stanislas.	7 9	4 20
15	mardi.	ste EUGÉNIE.	7 11	4 18
16	mercredi.	s. Malo, év.	7 12	4 17
17	jeudi.	s. Grégoire th.	7 14	4 16
18	vendredi.	s. Edmond, arch.	7 15	4 15
19	samedi.	ste Elisabeth, v.	7 17	4 14
20	dimanche.	s. Félix de valois.	7 18	4 13
21	lundi.	Présentation.	7 20	4 12
22	mardi.	ste Cécile, v.	7 21	4 11
23	mercredi.	s. Clément, pape.	7 23	4 10
24	jeudi.	s. Jean de la cr.	7 24	4 9
25	vendredi.	ste. Catherine, v.	7 26	4 8
26	samedi.	ste Genevieve.	7 27	4 7
27	dimanche.	<i>L'Avent.</i>	7 29	4 7
28	lundi.	s. Maxime	7 30	4 6
29	mardi.	s. Saturnin, m.	7 31	4 5
30	mercredi.	s. André, ap.	7 32	4 4

P. Q. le 7 à 0 h. 2 du mat. | D. Q. le 21 à 7 h. 26 dum.
P. L. le 13 à 5 h. 42 du soir. | N. L. le 29 à 7 h. 27 du m.

Décembre.

Les jours diminuent de 21 minutes le matin et 3 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Eloi, év.	7h. 34	4h. 4
2	vendredi.	s. Tual, év.	7 35	4 4
3	samedi.	s. Franc. Xavier.	7 37	4 3
4	dimanche.	ste. Barbe, v.	7 38	4 3
5	lundi.	s. Sabas, abbé.	7 39	4 2
6	mardi.	s. Nicolas, év.	7 40	4 2
7	mercredi.	s. Ambroise, év	7 41	4 2
8	jeudi.	CONCEPTION.	7 42	4 2
9	vendredi.	ste Léocadie.	7 43	4 1
10	samedi.	s. pierre chrisos.	7 44	4 1
11	dimanche.	s. Damase, pape.	7 45	4 1
12	lundi.	St. Corentin.	7 46	4 1
13	mardi.	ste. Luce, v.	7 47	4 1
14	mercredi.	quatre-temps.	7 48	4 1
15	jeudi.	s. Spiridion, év.	7 49	4 2
16	vendredi.	s. Eusèbe, év.	7 50	4 2
17	samedi.	s. Jean capistr.	7 51	4 2
18	dimanche.	s. Julien, sab	7 51	4 2
19	lundi.	ste. Elizabeth, v.	7 52	4 3
20	mardi.	s. Malachi, év.	7 53	4 3
21	mercredi.	s. Thomas, ap.	7 53	4 4
22	jeudi.	s. Brice, év.	7 54	4 4
23	vendredi.	s. Servule.	7 54	4 5
24	samedi.	Vigile jeune.	7 54	4 5
25	dimanche.	NOËL.	7 55	4 6
26	lundi.	s. Etienne, m.	7 55	4 7
27	mardi.	s. Jean évang.	7 55	4 7
28	mercredi.	ss. Innocens.	7 56	4 8
29	jeudi.	s. Thomas, mâr.	7 56	4 9
30	vendredi.	s. Théodore.	7 56	4 11
31	samedi.	s. Sylvestre, p.	7 57	4 12

P. Q. le 6 à 7 h. 43 du mat. | D. Q. le 21 à 5 h. 12 du m.

P. L. le 13 à 7 h. 21 du m. | N. L. le 28 à 9 h. 31 du s.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de LOUIS-NAPOLÉON, roi de Hollande, et de HORTENSE-EUGÉNIE, reine de Hollande; mariée le 29 janvier 1853, à EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

PRINCIPALES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — FRANÇOIS-JOSEPH I^{er} (Charles), né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le 2 décembre 1848.

Belgique. — LÉOPOLD I^{er}, né le 16 décembre 1790, roi des Belges, le 4 juin 1831, et proclamé le 21 juillet 1831.

Espagne. — ISABELLE II, née le 10 octobre 1830, reine d'Espagne, le 29 septembre 1833.

Etats-Romains. — PIE IX (Mastai-Ferreti), né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, élu pape à Rome, le 16 juin 1846.

Grande-Bretagne. — VICTORIA I^{re} (Alexandrine), née le 24 mai 1819, fille de feu Edouard-Auguste, duc de Kent, frère des feus rois Georges IV et Guillaume IV; succède à ce dernier le 20 juin 1837.

Prusse. — GUILLAUME I^{er} (Frédéric-Louis), succède à son frère, Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861.

Russie. — ALEXANDRE II (Nicolaïevitch), né le 29 avril 1818, succède à son père, l'empereur Nicolas I^{er}, le 1^{er} mars 1855.

Italie. — VICTOR-EMMANUEL II, né le 14 mars 1820.

Suède et Norvège. — CHARLES XV (Louis-Eugène), né le 3 mai 1826, succède à son père, le roi Oscar I^{er}, le 8 juillet 1859.

Turquie. — ABDUL-AZIZ-KHAN, né le 9 février 1830, succède à son frère, le 25 juin 1861.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Leurs Excellences :

- MM. E. ROUHER (G. ✱), sénateur, ministre d'État ;
 ROULAND (G. ✱), sénateur, président du Conseil d'État ;
 BAROCHE (G. ✱), membre du Conseil privé, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes ;
 Achille FOULD (G. ✱), sénateur, membre du Conseil privé, ministre des Finances ;
 Le maréchal VAILLANT (G. ✱), sénateur, membre du Conseil privé, grand maréchal du Palais, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts ;
 Le maréchal RANDON (G. ✱), sénateur, ministre de la Guerre ;
 CHASELOUP-LAUBAT (G. ✱), ministre de la Marine et des Colonies ;
 DROUYN DE LHUYS (G. O. ✱), sénateur, ministre des Affaires étrangères ;
 BOUDET (G. O. ✱), ministre de l'Intérieur ;
 BÉHIC (C. ✱), ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ;
 DURUY (O. ✱), ministre de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Ce département est formé de la moyenne partie de la Basse-Bretagne, et tire son nom de sa situation très-avancée dans l'Océan.

Il est borné au nord par le canal de la Manche, à l'est par les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord, au sud et à l'ouest par l'Océan.

Situé à l'extrémité la plus occidentale de la France, le département du Finistère présente une presqu'île qui s'avance sur l'Océan. Ses côtes sont hérissées, dans presque toute leur étendue, de masses de granit, qui, pour la plupart, sont d'une hauteur considérable, et que la nature semble y avoir placées pour défendre le pays contre les envahissements de la mer.

Deux chaînes de montagnes assez élevées couvrent sa partie septentrionale : l'une, qui porte le nom de Montagnes d'Arès, se dirige de l'est-nord-est vers l'ouest-sud-ouest, et se termine dans la rade de Brest ; elle a 60 kilomètres de longueur dans le département, et est élevée de 486 mètres au-dessus du niveau de la mer. La seconde chaîne, connue sous le nom de Montagnes Noires, s'étend depuis Rostrenen (Côtes-du-Nord), jusqu'aux environs de Crozon, dans une direction à peu près est-ouest, et sur une longueur de 50 à 60 kilomètres ; son extrémité forme la langue de terre qui s'avance entre la rade de Brest et celle de Douarnenez ; son point culminant, le Ménez-Hom, est à 330 mètres au-dessus du niveau de la mer.

HYDROGRAPHIE. — Les rivières navigables sont : l'*Aulne*, l'*Elorn*, la *Layne* et l'*Odet*.

Une section du canal de Nantes à Brest traverse l'arrondissement de Châteaulin.

Les ports principaux, en allant du sud au nord, sont ceux de *Quimperlé*, *Pont-Aven*, *Concarneau*, *Quimper*, *Pont-l'Abbé*, *Audierne*, *Douarnenez*, *Camaret*, *Port-*

Launay, Brest, Landerneau, Le Conquet, Le Kernic et Morlaix.

COMMUNICATIONS.—Le département est traversé par cinq routes impériales d'une longueur de 404,559 mètr., quatorze routes départementales d'une longueur de 493,124 mètres, vingt et un chemins de grande communication d'une longueur de 528,303 mètres, et vingt chemins d'intérêt commun d'une longueur de 284,735 mètres.

MÉTÉOROLOGIE. — La température du Finistère est en général plus égale que celle de l'intérieur de la France; elle est humide. Les vents d'ouest, de sud-ouest et de nord-ouest soufflent les trois-quarts de l'année.

PRODUCTIONS. — Le département produit des céréales, notamment du froment et du seigle en quantité plus qu' suffisante pour la nourriture des habitants; on y cultive aussi beaucoup d'avoine et de sarrazin; quantité de pommes de terre et de légumes, qui forment presque la seule nourriture des cultivateurs. Culture en grand des panais, des choux et des oignons; chanvre et lin, depuis l'établissement de la filature de MM. Heuzé, Radiguet et Goury, à Landerneau; point de vignes; bon pâturage; quelques forêts; élève en grand des chevaux de trait; bêtes à cornes, de petite taille, mais robustes et d'une bonne qualité laitière; éducation des abeilles; poissons de mer et d'eau douce.

La pêche de la sardine occupe chaque année, dans le Finistère, un grand nombre de marins; son produit en sardines et en huile est évalué, année moyenne, à 2 millions de francs. Elle consomme par an, pour servir d'appâts, de 15,000 à 20,000 barils de rogue, que l'on tire de la Norwége. Cette pêche se fait surtout sur deux points, à Douarnenez et à Concarneau.

Douarnenez emploie, année courante, 810 chaloupes qui occupent 4,050 hommes; Concarneau arme 306 bateaux montés par 1,387 hommes. Si l'on ajoute environ 180 bateaux qui pêchent encore aux environs

de Brest et de Camaret, on aura pour le Finistère un total d'environ 1,296 barques, employant 5,817 hommes à la pêche dont il est question.

MINÉRALOGIE. — Le département possède des mines de plomb argentifère, à Poullaouen et à Huelgoat.

On trouve des carrières de granit, de porphyre, de serpentine, de quartz, de belles pierres de taille; carrières d'ardoises d'excellente qualité, à Pleyben, Châteaulin, Châteauneuf et St-Ségal; argile et faïence; pierres à aiguiser les faulx.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Manufacture de toiles à voiles, de toile blanche; fabriques de soude de varech, de produits chimiques, savon vert, huile de lin, chandelles, bougies stéariques, corderies, faïenceries, papeteries, tanneries considérables; exploitation de plomb et de litharge; manufacture impériale des tabacs, occupant 1,100 à 1,200 ouvriers.

Environ 450 foires se tiennent annuellement dans le département; les principaux objets de transaction consistent en beurre, grains, bestiaux, chevaux, toiles, cire et miel.

DIVISION ADMINISTRATIVE. — Le département du Finistère se subdivise en 5 arrondissements, 43 cantons, 284 communes; sa population totale est de 627,304 habitants; sa superficie est de 667,668 hectares. Il envoie 4 députés au Corps législatif; il dépend de la 16^e division militaire, chef-lieu Rennes, et ressort de la Cour impériale et de l'Académie de cette ville; du 23^e arrondissement forestier; de la 5^e légion de gendarmerie; Evêché à Quimper.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Eglise du Folgoët; cathédrale de Quimper; ancienne cathédrale de Saint-Pol-de-Léon; Clocher de Créiz-Ker, à St-Pol-de-Léon; Calvaire de Pleyben; Eglise de Locudy, Eglise de Locronan; chapelle de Saint-Herbot, dans la commune de Plonévez-du-Faou; Eglise de Lambader.

BIOGRAPHIE.

Le Finistère est la patrie des amiraux LAMOTHE-PICQUET, DE KERSAINT, DE KERGUÉLEN, COSMAO, EMERIAU, DE LINOIS; de l'illustre commandant de la *Surveillante*, DU COUÉDIC; du général MOREAU; du célèbre CORRET DE LATOUR-D'Auvergne, 1^{er} grenadier de France; du lieutenant-général d'ABOVILLE.

Il compte parmi ses illustrations :

Le juriconsulte EGUINER BARRON;

Les docteurs GOURMELIN et LAENNEG;

Le chanoine MOREAU, auteur de l'Histoire de la Ligne en Bretagne;

Le missionnaire LE NOBLETZ;

ALBERT LE GRAND, auteur de la Vie des Saints de Bretagne;

Les Pères ARDOUIN, BOUGEANT, ANDRÉ et LE GUILLOU;

L'historien DOM MORICE; le critique FRÉRON;

L'abbé BÉRARDIER, député du Clergé à l'Assemblée constituante; l'abbé ROYOU, célèbre journaliste;

L'ingénieur CHOQUET de LINDU; MORVAN, poète et littérateur; l'historien ROYOU.

MEMBRES DU SÉNAT APPARTENANT AU DÉPARTEMENT.

S. Exc. M. ROMAIN-DESFOSSÉS (G. O. *), amiral.

MM. le baron DE LACROSSE (G. O. *), secrét. du Sénat.

LE DUFF DE MÉSONAN (G. *), ancien député.

DORET (C. *), capitaine de vaisseau.

LE PRÉDOUR (G. O. *), vice-amiral.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT AU CORPS LÉGISLATIF.

Quimperet Quimperlé. M. le comte DU COUÉDIC (O. *).

Brest. M. CONSEIL (*).

Morlaix. M. L. DEIN.

Châteaulin. M. Th. BOIS DE MOUZILLY (*).

TABLEAU DES PRÉFETS

Qui se sont succédé dans le Finistère depuis la création des Préfectures.

NOMS DES PRÉFETS.	DATE de leur nomination.	DATE de leur installation.
MM.		
DIDELOT.	4 avril 1800	4 mai 1800
RUHLER.	23 janvier 1801	10 mars 1801
MIOLLIS.	17 avril 1805	3 mai 1805
BOUVIER-DUMOLARD.	12 février 1810	17 février 1810
Baron ABRIAL.	12 mars 1813	19 avril 1813
Comte DE SAINT-LUC.	10 juin 1814	22 juin 1814
CHAZAL.	30 mars 1815	27 avril 1815
DE CINTRÉ.	14 juillet 1815	28 juillet 1815
Comte D'ARROS.	10 février 1819	1 ^{er} mars 1819
Des ROTOURS, baron DE CHAULIEU.	19 juillet 1820	12 août 1820
Marquis DE FORESTA.	2 janvier 1823	2 mars 1823
Comte DE CASTELLANE.	1 ^{er} sept. 1824	16 octob. 1824
LE BASTARD DE KERGUIFF-FINEC, Membre du Conseil général, a rempli les fonctions de Préfet du 5 au 25 août 1850.		
ROUILLÉ D'ORFEUIL.	12 août 1830	25 août 1830
BILLIARD.	30 nov. 1830	18 janv. 1831
PELLENC.	14 mai 1831	28 mai 1831
LEPASQUIER.	8 juin 1832	17 juin 1832
MERCIER.	21 sept. 1834	16 octob. 1834
Baron BOULLÉ.	21 octob. 1836	décemb. 1836
TASSEL.	Commissaires du Gouvernement provisoire.	3 mars 1848
MORHÉRY.		14 mars 1848
LE PÊCHEUR-BERTRAND.	2 juin 1848	11 juin 1848
BRISOT-THIVARS.	11 octob. 1848	19 octob. 1848
B. DEVÈS.	11 mai 1850	22 mai 1850
C ^{te} DE SAINTE-HERMINE.	11 déc. 1851	13 déc. 1851
Baron CH. RICHARD.	13 déc. 1851	17 déc. 1851

ADMINISTRATIONS CIVILES

et Services qui s'y rattachent.

PRÉFECTURE.

M. Ch. RICHARD (O. *, O. I.), *préfet*.

M. ROQUER, conseiller de Préfecture, *Secrétaire général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. LE GUAY (Prosper). | MM. ROQUER.
COLOMB. | OUDET.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Cabinet du Préfet.

MM. Ch. RABOT (* O. A.), chargé de la Direction du Cabinet.
PINOT, *Sous-Chef*.

Attributions :

Distribution des dépêches.
Feuilles de rappel.
Recueil des Actes administratifs. — Impression et distribution.
Affaires confidentielles et réservées.
Police politique.
Etrangers réfugiés. — Surveillance, Subsides.
Passeports à l'étranger.
Presse. — Journaux et Écrits périodiques : Avertissements. Poursuites. — Annonces judiciaires. — Notes communiquées, Publications.
Imprimerie et Librairie. — Brevets. — Dépôt légal. — Colportage.
Théâtres. — Privilèges, Surveillance. — Spectacles forains, Saltimbanques.

Personnel administratif. — Sous-Préfets, Conseillers de Préfecture : Congés, Délégations.

Maires et Adjointes. — Nominations, Démissions, Suspensions, Révocations.

Commissaires de Police. — Nominations, Révocations. — Rapports.

Fêtes et Cérémonies publiques. — Convocations. — Préséances.

Listes électorales. — Formation, Révision annuelle.

Corps législatif. — Election des Députés.

Conseil général et Conseils d'arrondissement. — Elections. — Convocations. — Nominations des Présidents et Secrétaires. — Publication de procès-verbaux. — Analyse des Vœux.

Conseils municipaux. — Elections. — Suspension, Dissolution.

Légion d'Honneur. — *Médaille militaire.*

Belles Actions. — Demandes de Récompenses. — Prix Monthyon.

Encouragements aux Beaux-Arts et aux Lettres. — Musées, Bibliothèques, Sociétés savantes.

Erections de Monuments. — Souscriptions diverses.

Loteries. — Autorisations.

Débts de tabacs. — Nominations des titulaires.

1^{re} Division.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

MM. Ch. RABOT (*, O. A.), *CHEF*.

RICHARD, père, *sous-chef*.

Attributions :

Police générale. Recherches des individus signalés. — Surveillance des condamnés libérés. — Passeports avec secours de route. — Moyens de transport. — Etats des Passeports délivrés ou visés. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Emigration. — Passage en Algérie. — Vente et convois de poudre.

Police municipale et rurale. — Examen des Arrêtés des Maires.

Police des Cabarets. — Autorisation pour ouvrir des Cafés, Auberges et Débits de boissons; Surveillance, Fermeture.

Police sanitaire. — Épidémies, Épizooties. — Conseils d'hygiène et de salubrité. — Personnel des Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes. — Jury médical. — Cours d'accouchement. — Officiers vaccinateurs. — Inspection des pharmacies et magasins d'épicerie. — Remèdes secrets. — Établissements insalubres et incommodes, Logements insalubres. — Service sanitaire maritime; Direction de la Santé; Agences et Commissions sanitaires. — Exhumation et transport de corps.

Chasse. — Ouverture et clôture. — Délivrance des Permis. — Nominations des Officiers de l'ouvèterie. — Autorisations pour les Battues. — Destruction des Animaux nuisibles.

Pêche côtière et fluviale. — Règlements. — Récolte et incinération du Goémon.

Agriculture. — Chambres consultatives. — Associations et Comices agricoles. — Primes et encouragements. — Enseignement agricole: Ecoles impériales d'agriculture; Ecole pratique d'irrigation et de drainage du Lézardeau; Ferme-Ecole de Trévarez; Cours d'agriculture et Ferme d'application annexés à l'école des Likès. — Externat agricole du Lézardeau. — Situation et produit des récoltes. — Crédit Foncier. — Drainage; Irrigation; Terres vaines et vagues; Défrichement; Engrais et amendements.

Èlève du Cheval et du Bétail. — Dépôts d'Étalons et de remonte; Stations d'étalons; Étalons approuvés et autorisés. — Commissions hippiques. — Courses de Chevaux. Primes et encouragements aux races chevaline, bovine, ovine et porcine. — Ecoles et Artistes vétérinaires.

Substances. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Règlement de la Boulangerie et de la Boucherie. — Commerce des Grains. — Foires et Marchés. — Fidélité du débit des Denrées et Marchandises.

Commerce. — Tribunaux et Chambres de commerce;

Commerçants notables. — Chambres consultatives. — Agents consulaires. — Bourses de commerce; Courtiers de marchandises; Agents de change. — Ecole supérieure du Commerce. — Exportations et Importations. — Compagnies d'Assurances.

Industrie. — Brevets d'invention et de perfectionnement. — Exposition des Produits de l'Industrie. — Travail des enfants dans les Manufactures. — Apprentissage industriel. — Livrets d'ouvriers. — Ecole d'Arts et Métiers d'Angers; Ecole des Arts et Manufactures.

Statistique agricole et industrielle. — Questionnaires quinquennal et annuel. — Travaux des Commissions cantonales.

Population. — Mouvement et Dénombrement.

État-Civil. — Confection des Registres annuels et des Tables décennales. — Transmission des Actes de département à département. — Naturalisation; Admission au domicile.

Liste du Jury. — Formation annuelle. — Convocation des Jurés.

Instruction publique. — Conseil départemental; Convocations, Ordres du jour, Procès-verbaux des séances. — Lycées et Collèges; Concours, Bourses. — Ecole normale primaire. — Ecoles primaires publiques. Nominations et révocations des Instituteurs et Institutrices. — Ecoles primaires privées. — Encouragements et Secours. — Salles d'Asile. — Demandes de Secours pour Maisons d'école.

Institutions de Prévoyance et d'Assistance. — Sociétés de Secours mutuels. — Caisse de retraite pour la vieillesse. — Société de Charité maternelle. — Crèches. — Assistance judiciaire. — Organisation des Secours médicaux pour les malades indigents des campagnes. — Mendicité: Police, Extinction.

Légalisations des signatures des Maires et autres Fonctionnaires administratifs.

Annuaire départemental. — Publication, distribution. *Garde nationale.* — Organisation, service et armement. — Sapeurs-pompiers.

Recrutement de l'Armée. — Opérations diverses qui s'y rattachent. — Réserve, Casernement, Gîtes d'étapes, Garnisons. — Poursuites des Déserteurs et Insoumis. — Notifications des Jugements militaires. — Secours aux anciens militaires et à leurs familles.

Gendarmerie. — Formation et emplacement des Brigades. — Casernement.

Ecoles polytechnique, Spéciale militaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, d'Hydrographie et de Saumur. — Prytanée Impérial militaire. — Inscription des Candidats; Demandes de Bourses et Trousseaux.

Inscription maritime. — Invalides, Débiteurs ou Créanciers de la marine.

2^e Division.

TRAVAUX PUBLICS.

MM. MADURON, *Chef.*
BOSCHET, *Sous-Chef.*

Attributions :

Service des Ponts et Chaussées. — Personnel des Ingénieurs et Conducteurs. — Nomination des Piqueurs, Cantonniers et Eclusiers. — Congés. — Chemins de fer. — Routes impériales et départementales. — Ports maritimes de commerce. — Phares et Fanaux. — Navigation intérieure et Canalisation. — Classements, Déclassements et Rectifications de voies de communication. — Travaux neufs et d'entretien; Instruction des projets. — Adjudications. — Contentieux. — Domaine des Routes, Quais et Chemins de halage. — Alignements et Autorisations de rebâtir et de réparer. — Elagages. — Ponts à péage. — Bacs et Bateaux.

Service des Chemins vicinaux. — Personnel des Agents-Voyers et Cantonniers: Concours, Nomination. — Chemins de grande et de petite communication et d'intérêt commun. — Classements, Déclassements et Rectifications. — Travaux; Adjudications. — Alignements. — Elagages. — Contentieux. — Ressources

vicinales. — Répartition des Fonds départementaux. — Prestations. — Emploi. — Réclamations des prestataires; Instructions, Pourvois. — Chemins ruraux. — Plans d'alignements des villes et des bourgs.

Police de la grande et de la petite Voirie, du roulage et de la Navigation. — Poursuites des contraventions. — Répression des anticipations. — Inspection des Voitures publiques; Autorisations de mettre en circulation.

Police des Eaux. — Moulins et Usines. — Règlements d'eau. — Curage, Elargissement et Redressement des cours d'eau. — Irrigations. — Dessèchement des Marais.

Mines et Carrières. — Surveillance et Police des Exploitations. — Répression des Contraventions. — Ecole des Mineurs de Saint-Etienne. — Agent-Voyer souterrain.

Machines à Vapeur. — Etablissement et Surveillance. *Télégraphie.* — Personnel; Travaux.

Bâtiments civils. — Construction, Réparation et Entretien des Edifices diocésains et des Edifices départementaux. — Nominations des Architectes du département et des arrondissements. — Conservation des Monuments intéressant les arts et l'histoire.

Servitudes militaires.

Poudrerie du Pont-de-Buis.

Expropriation pour cause d'utilité publique, en ce qui touche tous les travaux autres que ceux qui ont un caractère purement communal.

Tenue du Répertoire des Actes soumis à l'Enregistrement.

3^e Division.

FINANCES.

MM. LECOQ, *Amédée, Chef.*
GLÉMAREC, *Sous-Chef.*

Attributions :

Comptabilité générale. — Personnel; Receveur général, Payeur, Receveurs particuliers, Percepteurs et

Surnuméraires; Nomination, Cautionnements, Remise du Service, Congés, Délégations. — Inspection des Finances. — Tenue des Registres de comptabilité. — Mandatement des dépenses et Contrôle des pièces justificatives. — Contrôle des versements effectués aux Recettes des Finances; Enregistrement et visa des Récépissés. — Surveillance des Caisses publiques; Vérification et clôture des écritures au 31 décembre. — Rentes sur l'Etat; Inscriptions départementales. — Colons réfugiés; Secours.

Comptabilité départementale. — Formation du Budget départemental. — Délégations. — Mandatement des Dépenses. — Compte départemental. — Produits éventuels. — Emprunts et Impositions extraordinaires. — Contributions des Propriétés départementales.

Contributions directes. — Personnel. — Répartement et Sous-Répartement des contingents. — Arrêtés et émission des Rôles généraux et spéciaux. — Nomination des Répartiteurs. — Réclamations des Contribuables: Instruction, Pourvois. — Etat des Cotes irrécouvrables et indûment imposées, Ordonnances de décharges. — Réimpositions. — Compte d'emploi de Fonds de non-valeurs. — Poursuites, Contraintes. — Contributions de Biens de main-morte.

Sinistres. — Demandes de Secours pour Incendies, Inondations, Pertes de Bestiaux, etc.

Cadastre. — Personnel; Travaux, Comptabilité. — Circonscriptions territoriales.

Douanes et Contributions indirectes. — Impôt du sel. — Approvisionnements et franchises de droits. — Manufacture des Tabacs de Morlaix. — Nomination des Surnuméraires des Contributions indirectes.

Domaines et Enregistrement. — Personnel. — Concession de Terrains domaniaux; Lais et Relais de mer. — Ventes diverses. — Instances à suivre au nom de l'Etat ou du département.

Forêts. — Ventes de Bois et Coupes annuelles. — Constructions et Servitudes tolérées. — Chasse. — Défrichement des Bois particuliers.

Postes. — Nomination de Directeurs, Distributeurs et Facteurs. — Création de Bureaux de Poste et de Bureaux de distribution. — Affaires de franchise et de contre-seing. — Postes aux chevaux.

Poids et Mesures. — Nomination des Vérificateurs. — Tournées périodiques et extraordinaires. — Matrices et Rôles. — Surveillance du Service.

Cultes. — Etablissement de Cures et Succursales. — Institutions des Vicariats. — Bourses au grand Séminaire. — Secours aux anciens Prêtres et Religieuses.

Prisons. — Personnel des Gardiens-Chefs, Gardiens ordinaires, Surveillants, Aumôniers, Sœurs de charité et Médecins. — Personnel et Travaux des Commissions de surveillance. — Règlement et Adjudications des Fournitures de toute sorte. — Surveillance du régime et de la discipline intérieurs. — Corps-de-garde. — Travail des Détenus. — Jeunes Détenus. — Colonies pénitentiaires. — Patronage des jeunes Libérés. — Transfèrement des Condamnés. — Travail annuel des Grâces. — Règlement des frais de justice criminelle.

Loyers des Sous-Préfectures, Tribunaux, Prisons et Maisons de dépôt.

Mobiliers. — Acquisition et Entretien des Mobiliers de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des Tribunaux, des Prisons, de l'Evêché, etc. — Inventaires et Récolements. — Vente des Objets réformés.

Archives du Département et des Communes. — Nomination des Archivistes. — Commission des Archives. — Surveillance des Versements à faire par les Bureaux et les Administrations. — Autorisation de recherches.

Bibliothèques de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Abonnements et Achats de Livres. — Bulletin des Lois, Moniteur des Communes, Publications administratives.

Emploi du Fonds de l'Abonnement. — Traitement des Employés et Gens de service de la Préfecture. — Caisse des retraites. — Fournitures de Bureau; Impressions au Compte de l'Abonnement.

2^e Division.**ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.**MM. RABOT, ALPHONSE, *Chef.*Cozic, *Sous-Chef.***Attributions :**

Biens et Revenus communaux. — Acquisitions, Aliénations ; Echanges ; Location, Entretien. — Coupes de bois. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers ; Liquidation des Rentes foncières et anciennes redevances. — Dons et Legs. — Terres vaines et vagues ; Partages et Cantonnements entre communes ou avec des particuliers. — Octrois municipaux : création, révision des Tarifs. — Droits de Places, de Mesurage, de Pesage et de Jaugeage dans les Halles, Foires et Marchés. — Taxes des Chiens. — Amendes de police. — Emprunts et Impositions extraordinaires.

Travaux communaux. — Construction et réparations des Maisons communes, Maisons d'école, Collèges, Salles d'Asile, Hospices et Hôpitaux, Eglises, Presbytères, Cimetières, Halles, Abattoirs, etc. — Demandes de Secours. — Comité des Travaux communaux.

Fonctionnaires municipaux. — Receveurs municipaux. — Receveurs des Etablissements de bienfaisance. Employés des Octrois. — Gardes champêtres. — Nomination et Révocation. — Gardes particuliers.

Comptabilité communale et hospitalière. — Règlement des Budgets. — Crédits supplémentaires. — Examen des Comptes administratifs. — Cotisations municipales. — Comptes rendus par les Receveurs municipaux et les Receveurs des Etablissements de bienfaisance ; Suite à donner aux injonctions, Pourvois.

Etablissements charitables. — Hospices et Hôpitaux, Bureaux de bienfaisance. — Personnel des Commissions administratives. — Acquisitions, Aliénations et échanges ; Legs et Donations. — Demandes de Secours.

Dépôts d'Aliénés. — Personnel. — Commissions de

surveillance : Réunions et délibérations. — Malades : Admissions et sorties. — Régime intérieur ; Service médical. — Fixation des Contingents du Département, des Communes et des Familles.

Enfants trouvés. — Placements dans les hospices dépositaires. — Surveillance et Inspection des Enfants et des Nourrices. — Dépenses. — Fixation des Contingents communaux.

Sourds-Muets, Aveugles. — Admission dans les Etablissements spéciaux du département.

Monts-de-Pitié. — *Caisse d'épargne.*

Fabriques des Paroisses. — Organisation des Conseils. — Constructions, Acquisitions, Aliénations, Echanges. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers. — Legs et Donations. — Erections de chapelles en chapelles de secours.

Communautés religieuses. — Fondations. — Acquisitions, Aliénations, Legs et Donations.

Contentieux des Communes, des Etablissements de Bienfaisance et des Fabriques. — Autorisation d'ester en Justice.

Les Bureaux de la Préfecture ouvrent tous les jours, en toute saison, les jours fériés exceptés, à *neuf heures* du matin, et ferment à *quatre heures* du soir.

MM. les Fonctionnaires publics ont entrée dans les bureaux *tous les jours de midi à deux heures.*

Le Public n'y est admis que les *mercredis et samedis, de midi à trois heures.* Il est en outre reçu, tous les jours et à toute heure, à la Division du Secrétariat général, pour la délivrance et les visas de Passeports et les légalisations, et à la Division des Finances pour le visa des récépissés délivrés par les Comptables du Trésor.

Toutes autres entrées doivent être demandées par écrit, à M. le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

M. LE MEN, archiviste, inspecteur des Archives communales et hospitalières du Département.

Classement et conservation des Archives. — Communication des titres sans déplacement. — Délivrance des extraits ou expéditions.

Extrait du Règlement général des Archives départementales, en date du 6 mars 1843.

Communications et expéditions des Pièces.

ART. 14. Les communications des pièces aux particuliers auront lieu sans frais et sans déplacement, et seulement au bureau, en présence de l'Archiviste ou d'un employé.

En règle générale, on ne doit communiquer à chaque personne qu'un dossier à la fois.

Il ne sera perçu aucun droit pour la recherche des pièces.

ART. 15. Les demandes de recherches par les particuliers seront motivées et inscrites sur des bulletins qui devront être tout préparés. Les parties y porteront leurs noms, qualités et domicile, et les signeront. L'autorisation donnée, s'il y a lieu, par le Secrétaire général, sera inscrite au bas de chaque bulletin.

ART. 16. Les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance. Le refus d'autorisation sera donné par écrit.

ART. 17. La communication des documents personnels ou de famille, ne pourra être accordée que sur l'autorisation du Préfet.

ART. 23. Les expéditions ou extraits de pièces déposées aux Archives ne sont délivrés au public, par l'Archiviste, que sur demande écrite et d'après l'autorisation du Secrétaire général. Ce dernier a seul qualité pour les signer. L'Archiviste aura soin, au préalable, de les viser pour collation. Les expéditions seront marquées du timbre de la Préfecture. Les frais et droits de délivrance fixés conformément à la loi seront relatés en marge.

COMMISSION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

MM. NOUET, président.

L'abbé Goujon (*).

L'abbé du Marhallach.

MM. de Jacquilot.

A. de Blois, secrétaire.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Les Conseils généraux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département. Chaque canton élit un Membre du Conseil général.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
MM.	
Briec.	SALAUN, juge de paix.
Concarneau.	COMTE DE CHAUVÉAU, propr. à Paris.
Douarnenez.	HALNA DU FRÉTAY, propr. à Ploaré.
Fouesnant.	CHAUVAU DE KERNAÉRET (*), chef de bataillon en retraite, à Quimper.
Plogastel-St-Germain..	Le comte DE CARNÉ (*), propriétaire à Quimper.
Pont-Croix.	HIGNARD (*), maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.. . . .	PASCAL, maire de Plomeur.
Quimper.	GUYOT (*), avoué à Quimper.
Rosporden.	LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, maire d'Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton. . . .	BIZET (O. *), maire de Brest.
Brest, 2 ^e canton. . . .	LE TESSIER DE LAUNAY (*), ingénieur civil à Brest.
Brest, 3 ^e canton. . . .	DELALUN (O. *), capitaine de vaisseau, en retraite, à Brest.
Daoulas.	GOUBIN, maire de Plougast.-Daoulas.
Landerneau.. . . .	BONAMY (*), proc. impérial à Brest.
Lannilis.. . . .	MORVAN, maire de Lannilis.
Lesneven.	VAUMOUSSE, juge de paix.
Ile d'Ouessant.	CONSEIL (*), député à Brest.
Plabennec.	BARON DE LACROSSE (G. O. *), secrétaire du Sénat.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'Arrondissement de Brest.

	MM.
Ploudalmézeau.	CAROF, juge de paix.
Ploudiry.	ROMAIN-DESFOSSÉS (G. ✱), sénateur, amiral.
Saint-Renan.	MÉVEL (✱), maire de Saint-Renan.

Arrondissement de Morlaix.

Landvisiau.	ABGRALL, propr., maire de Lampaul.
Launneur.	DE KERSAISON, propriétaire.
Morlaix.	BIENVENUE, avoué à Morlaix.
Plouescat.	DEIN, député.
Plouigneau.	Comte DE GUERDAVID, propriétaire.
Plouzévédé.	TANGUY, notaire à Berven.
Saint-Pol-de-Léon. . . .	BARON DE KERHORRE, maire de St-Pol.
Saint-Thégonnec. . . .	Marquis DE LESCOAT, propriétaire à Pleybert-Christ.
Sizun.	N ^o .
Taulé.	QUÉINEC, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	FOLLÉZOU, propriétaire à Plouguer.
Châteaulin.	LACOSTE (✱), juge à Châteaulin.
Châteauneuf.	BERNARD, médecin à Châteauneuf.
Crozon.	E. BOIS-VIEL, propr. à Quimper.
Le Faou.	DE POMPERY, agricult. à Rosnoën.
Huelgoat.	LE DUFF DE MÉSONAN (C. ✱), sénat ^r .
Pleyben.	LE BRETON, Max., maire de Pleyben.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	BRÉART DE BOISANGER, propriétaire à Quimperlé.
Bannalec.	CHARDON, maire de Bannalec.
Pont-Aven.	N ^o .
Quimperlé.	Cte DU COUÉDIC DE KERGOALER (O. ✱), maire de Quimperlé, député.
Scaër.	F. DE KERJÉGU (✱), négoc. à Brest.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Arrondissement de Quimper.

	MM.
Briec.	LE GOÏC, greffier de justice de paix.
Concarneau.	GUILLLOU, pilote à Concarneau.
Douarnenez.	GOUZIL, maire de Pouldergat.
Fouesnant.	PERROTIN, juge de paix.
Plogastel-St-Germain. .	VIERS, maire de Peumerit.
Pont-Croix.	LE BRIS-DUREST, prop. à Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.	ARNOULT, notaire à Pont-l'Abbé.
Quimper.	Ed. PORQUIER (✱), maire de Quimper.
Rosporden.	COTTEN, adjoint-maire à Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton. . . .	JOUEAU-DUBREUIL, négoc. à Brest.
Brest, 2 ^e canton. . . .	GUÉZENNEC, négoc. à Lambézellec.
Brest, 3 ^e canton. . . .	TRITSCHLER (✱), ingénieur civil.
Daoulas.	DE VILLIERS, propriétaire à Brest.
Landerneau.	BAZIN, Jules, négoc. à Landerneau.
Lannilis.	DE POULPIQUET, maire de Plouguer- neau.
Lesneven.	LEMOYNE, maire de Kerlouan.
Ouessant.	N ^o .
Plabennec.	PIDOUX (✱), juge de paix à Brest.
Ploudalmézeau.	GUILLARD, maire de Ploudalmézeau.
Ploudiry.	BOUCHER, maire de Ploudiry.
Saint-Renan.	LE VESSEL, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	RÉVAULT, maire de Carhaix.
Châteaulin.	CHAUVEL, négociant à Châteaulin.
Châteaulin.	BALCON, maire de Plomodiern.
Châteauneuf.	LE ROUX, sous-direct ^r de la Ferme- école de Trévarez.
Crozon.	LOUBOUTIN, maire de Crozon.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'Arrondissement de Châteaulin.

MM.

Le Faou	CHARUEL, notaire au Faou.
Huelgoat.	FÈGEAN, juge de paix.
Pleyben	LE JOLLEC, Louis, maire de Gouézec.
Pleyben.. . . .	LE GUYADER, maire de Brasparts.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	QUÉNEC, cultivateur à Landivisiau.
Lanmeur.	MAHÉ, maire de Plougasnou.
Morlaix.. . . .	LE DENMAT KERVERN, avocat à Morlaix.
Plouescat.	ROSEC, maire de Plouescat.
Plouigneau.	CAMUS, cultivateur à Botsorhel.
Plouzévédé.	CAIL, maire de Plouzévédé.
Saint-Pol-de-Léon.	HUON DE KERMADEC, avocat à Saint-Pol-de-Léon.
Saint-Thégonnec.	JONCOURT, cult. à Plounéour-Ménez.
Sizun.	EUZEN, cultivateur à Sizun.
Taulé.	FAGOT, maire de Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	JÉGO, propriétaire à Arzano.
Bannalec.	N [°] .
Bannalec.	LE CAPITAINE, cultiv. à Bannalec.
Pont-Aven.	LE CLERC DE FRESNE (O. ✱), capitaine de frégate à Moëlan.
Pont-Aven.	LE MESTRIC, cultivateur à Riec.
Quimperlé.	CHANCELLEY, aîné, prop. à Quimperlé.
Quimperlé.	DE MAUDUIT DU PLESSIS (✱), maire de Clohars-Carnoët.
Scaër.	OLLIVIER, juge de paix à Plog.-St.-G.
Scaër.	DANIEL, maire de Querrien.

SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES
DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

COMPRENANT

62 COMMUNES.

Cet Arrondissement est composé de neuf cantons :
Briec, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Plogastel-Saint-Cermain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper et Rosporden.

Population. . . . 122,791 habitants.

Superficie.. . . . 139,904 hectares.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que deux fois par semaine.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Briec. — 2 communes.</i>		
Brice.	{ Bozec.	Guéguen et Hémon..
* Landrévarzec..		Croissant, adj.spécial
* Landudal. . . .		
Langolen.	[Barré.	Barré, hervé.
<i>Concarneau. — 4 communes.</i>		
Beuzec-Conq. . . .	[Le Crane.	Le Cran.
Concarneau. . . .	N [°]	N [°]
Lanriec.	Piriou.	Glémarec.
Trégunc.	Prouhet.	Le Sellin, Péru. . . .
<i>Douarnenez. — 6 communes.</i>		
Douarnenez. . . .	[Le Guillou-Pénanres.	Stot et Celton. . . .
Guengat.	Chuto.	Le Bidon.
Ploaré.	Du Frétay.	Le Castree.
* Le Juch.		
Plogonnec.	Le Hénaff.	Le Berre, Le Quéau.
Pouldergat. . . .	Gouzil.	Quideau.
Poullan.	Treuttel.	Henry, Le Dréau. . .
* Tréboul.		
<i>Fouesnant. — 6 communes.</i>		
Clohars-Fouesnant	[Clorennec.	Comte de Lanascot. .
Fouesnant.	Parquier.	Boucher, Nicou, ange.
* La Forêt.		
Gouesnac'h. . . .	Lecain.	Lequinquis.
Perguet.	Lecain.	Berron.
Pleuven.	Hélias.	Nédellec.
Saint-Evarzec. . .	Kerliézec-Royou.	Lebreton.
<i>Plogastel-St-Germain. — 10 communes.</i>		
Guilers.	Burel.	Queffurus.
Landudec.	Hénaff.	Lepape.
Peumerit.	Viers.	Gentric.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 6,437 Habitants.</i>				
Marzin.	Faucon-Dumont. .	10491	5493	Briec. 52
* Louarn.	»	»	»	—
* Le Boule'h . . .	»	»	»	—
Nédélec.	Castel.	1692	944	—
<i>— 9,059 Habitants.</i>				
Le Grand.	»	2884	1643	Concarneau. 56
Hugot.	Lequitte.	116	2767	—
Chesnel.	»	1112	1166	—
Moguen.	Lelouarn.	5067	3484	—
<i>— 17,014 Habitants.</i>				
»	Lair.	70	4870	Douarnenez. 6597
Messenger. . . .	Rolland.	2271	1231	Quimper.
Boga.	Jan.	2717	2444	Douarnenez.
* Gourvez.	»	»	»	—
Pennarun.	Bocquené.	5413	2848	—
Fromentin. . . .	sœur St-Alphonse.	2995	2261	—
Herjean.	Boëté.	3638	3360	—
* Salau.	»	»	»	—
<i>— 7,127 Habitants.</i>				
Le Gouézec. . . .	Le Du.	1302	656	Fouesnant. 53
Leguillou.	Rogel.	5071	3335	—
* Le Tournois. . .	»	»	»	—
Cuillandre. . . .	»	1707	725	—
Rospars.	»	1053	657	—
Boisseau.	»	1369	669	—
Horellou.	N [°]	2465	1085	—
<i>— 15,959 Habitants.</i>				
Le Coat.	»	1125	596	Plogas. St-G.
Suignard.	Quéguiner.	2057	1000	—
Le Michel.	Arhan.	1984	4301	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du Canton de</i>		
Plogastel-St-Germ.	Lebatard.	Lehénaff.
Plonéis.	Lefloch.	Cornec.
Plonéour.	Daniel.	Carval, Jartel.
Plovan.	Kerouédan.	Nicolas.
Plözévet.	Julien.	Lecorre, Bolzer.
Pouldreuzic.	Guichaoua.	Simon.
Lababan.		
Tréogat.	Voquer.	Hascoet.

Pont-Croix. — 12 communes.

Audierne.	de Mésonan (C. ✱)	de Lécluse-Trévoédal
Beuzec-Cap-Sizun.	Lebras.	Bariou.
Clédén-Cap-Sizun.	Donnart.	Dagorn.
Esquibien.	Le Dréau.	Normant.
Goulven.	Donnart.	Bonis.
Mahalon.	Lebihan.	Savina.
Meilars.	Claquin.	Souben.
Plogoff.	Yvenou.	Marchand.
Plouhinac.	Colin.	Ansquer, Piriou.
Pont-Croix.	Hignard (✱).	Le Bris-Durest.
Primelin.	Dagorn.	Dagorn, J. G.
Seins (Ile de).	Hervin.	Guilcher.

Pont-l'Abbé. — 11 communes.

Combrit.	Vte de Crésolles.	Mavie.
Loctudy.	Briant de Laubrière.	Péron.
Penmarch.	Charpentier.	Guiziou.
Plobannalec.	Toulemont.	Cossec.
Plomeur.	Pascal.	Volant, Le Drézen.
Pont-l'Abbé.		Moysan, Arnoult.
St-Jean-Trolimon.	Le Garrec.	Lepape.
Trefflagat.	Branquet.	Riou.
Tréguennec.	Legarrec.	Balouin.

DE QUIMPER (Suite).

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>Plogastel-Saint-Germain.</i>				
Cornec.	Le Tanter.	2651	1667	Plogas-St-G.
Le Goff.	Mahieu.	3169	1313	Quimper.
Quéré.	Leroux.	4850	3238	Pont-l'Abbé.
Bourdel.	Berriet.	4619	1403	Plogas-St-G.
Clévarec.	Sr Marie de la M.	2726	3243	Pont-Croix.
Kerlan.	Sr Marie de l'E. J.	1678	1683	Plogastel.
Kersaudy.	»	»	»	—
Charles.	»	952	515	—

— 20,547 Habitants.

Joncourt.	Le Quéré.	288	1663	Audierne.
Coulm.	Borvon.	3468	2101	Pont-Croix.
Nicol.	Guéguénat.	1899	2239	Audierne.
Stanguennec.	Gloaguen.	1542	2078	—
Flochlay.	Laurent.	1280	1108	—
Cariou.	»	2139	1318	Pont-Croix.
Mazéas.	Brelivet.	1467	1055	—
Hingant.	N [°]	1168	4596	Audierne.
Cozian.	Le Guillou.	2805	3378	Pont-Croix.
Yvenat.	Bouhellec.	774	2297	—
Guéguen.	Bécam.	872	1402	Audierne.
Guillerm.	Sœur St-Tugdual.	»	611	—

— 18,254 Habitants.

Tilly.	Sœur Alix.	2333	1778	Pont-l'Abbé.
Kerjean.	Gourlaouen.	4263	1865	—
Pouliquen.	Durand.	1639	2029	—
Kersaudy.	Sœur St-Maurice.	4782	1910	—
Combott.	Le Folcalvez.	3213	2771	—
Jartel.	Grel, frère Tudy.	1818	4286	—
Laurent.	N [°]	1468	1049	—
Corvellec.	Bolzer.	811	800	—
Paillart.	»	961	553	—

523

76

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du Canton</i>		
Tréméoc.	Le Roux.	Le Calvez.
Tudy (Ile).	Le Pemp.	Kerest.
<i>Quimper. — 7 communes.</i>		
Ergué-Armel.	Guillard (O. ✱).	Diligeart.
Ergué-Gabéric.	Le Roux.	Le Corre.
Kerfeunteun.	Danion.	Gouzien.
Penhars.	Briot de la Mallerie (✱).	Lecœur.
Plomelin.	Daniel.	Le Cloarec.
Pluguffan.	Larhant.	Le Lay.
Quimper.	Porquier (✱).	Veisseyre, N [°]
Saint-Mathieu.		
Locmaria.		

Rosporden. — 4 communes.

Elliant.	De Rosencot.	Cotten, Jaouen.
Rosporden.	Prévost.	N [°]
Saint-Yvi.	Guiffant.	Lahuec.
Tourch.	Gourmelin.	Le Roy.

DE QUIMPER (*Fin*).

CURÉS et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>de Pont-l'Abbé.</i>				
Crozon.	Labory.	1166	684	Pont-l'Abbé.
Pellen.	Le Phuez.	39	529	—
<i>— 21,863 Habitants.</i>				
Romégou.	l'abbé Pluchon.	3472	1845	Quimper.
Jézéquel.	Rolland.	3989	2255	—
Bolloré.	»	3217	2439	—
Pelleter.	Grall.	1539	915	—
Le Brün.	sœur St-Roch.	2608	1401	—
Lequéré.	sœur St-Stanislas.	3209	1520	—
Lamarque.	F. Corébe, Even.	191	1488	—
Tanguy.	frère Célestinus.	»	»	—
Robic.	»	»	»	—
<i>— 6,232 Habitants.</i>				
Guizouarn.	Petit.	7031	2952	Rosporden.
Diligeart.	Campion.	1071	1242	—
Guiffant.	»	2703	1213	—
Garou.	»	1970	825	—

ARRONDISSEMENT DE BREST.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 83 COMMUNES
FORMANT 12 CANTONS.

Brest (3 cantons), Daoulas, Ile d'Ouessant, Lander-
neau, Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau,
Ploudiry et Saint-Renan.

Population 20,351 habitants.

Superficie. 141,323 hectares.

M. SOUMAIN (*), **Sous-Préfet.**

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que deux fois
par semaine.

TABEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
Brest (1^{er} canton). — 1 commune.		
Brest.	Bizet (O. ✱) . .	Anner, Lever ✱, Brindejeux ✱, Delalun O ✱
N.-D. du Carmel.		
Brest (2^e canton). — 6 communes.		
Brest.	"	"
Bohars.	Saget de la Jonchère.	Kervennic.
Gouesnou.	Cail.	Trellu.
Guilers.	Le Tessier de Lannay ✱	Ségalen.
Lambézellec.	Michel Morand. .	Javelot, Goy.
Saint-Marc.	Labat.	Garzuel.
Brest (3^e canton). — 2 communes.		
Brest (côté de Rec.)	"	Delalun O ✱, autj. spéc.
St-Pierre-Quilbig.	Pochard.	Lars, Noël.
Daoulas. — 10 communes.		
Daoulas.	Danguy des Déserts.	Le Bourg.
Hanyec.	Salieu.	Malégo, Le Borgne.
Hôpital-Camfrout.	Le Bourg.	Bourhis.
Irvillac.	Marhic.	Morvan, Billant.
Logonna-Daoulas.	Le Hir.	Le Cann.
Loperhet.	Goubin, Cyriaque (C ✱)	Maugeroux.
Plougas.-Daoulas.	Goubin, René. .	Nicole, Madec.
Rumengol.	Luguern.	Le Bohan.
Saint-Eloy.	Morvan.	Hascoët.
Saint-Urbain.	Jan.	Billand.
Landerneau. — 9 communes.		
Dirinon.	De Lesguern. . .	Bot.
Guipavas.	Kervern.	Goux, Salieu.
La Forest.	Jézéquel.	Morvan.
Landerneau.	Duval (✱)	De Payferé ✱, Du Baudiez.
Pencran.	De Lesguern. . .	Rolland.
Plouédern.	Pouliquen. . . .	Craff.
Saint-Divy.	Lemeur.	Guével.

DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

CURÉS et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
— 25,851 habitants.				
Mercier (✱) . . .	Caroff, Uzel, Billon	350	25851	Brest.
Cozanet.	Gandon, J. Juminien	"	"	—
— 30,674 Habitants.				
"	"	"	15678	Brest.
Berthou.	Laurent.	558	895	—
Le Goff.	Jézéquel.	1017	1425	—
Creven Kerverson.	Le Quinquis. . . .	1898	1751	—
Mengant.	Gourmelon.	2160	9237	—
Cocaign.	Balay.	317	1688	—
— 31,878 Habitants (*).				
Quéinec.	Kergorlay, Stéphan.	"	26304	Brest.
Marc.	Frère Domini, N ^{me}	1708	5574	—
— 18,011 Habitants.				
Reviron.	Kervella.	167	634	Daoulas.
Tréguer.	Paul.	5949	3118	Le Faou.
Le Roux.	"	1077	793	Daoulas.
Kerlezonx.	Jean.	3434	2516	—
Le Bars.	Migadel.	1331	1588	—
Kerrien.	Brélivet, Louis. .	2031	1359	—
Lelouet.	Créach, Frédéric. .	4682	6090	—
Mesangroas.	Labitte.	858	503	Le Faou.
Lecam.	Lagathu.	1242	444	—
Fénoux.	N ^{me}	1557	911	Landerneau.
— 19,397 Habitants.				
Guéguen.	Douenne.	3302	1638	Landerneau.
L'Hostis.	Paul.	5021	6356	Guipavas.
Le Sueur.	"	921	590	Landerneau.
Barbier.	Goujon, Lehouez.	1338	6959	—
Sanéo.	N ^{me}	898	603	—
Croguennec.	Dalidec.	1952	1364	—
Postec.	Bellec, fr. Lam. .	852	708	—

(*) Population totale de Brest, 67,833 hab.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du Canton</i>		
Saint-Thonan..	Moalic.	Berthou.
Trémaouézan..	Frémont.	Roudaut.
<i>Lannilis. — 5 communes.</i>		
Guissény.. . . .	Pilven.. . . .	Collic. Chever.
Landéda.. . . .	Guillermou.	Ach.
Lannilis.	Morvan.	Le Dreff, Bergot.
Plouguerneau..	De Poulpiquet.	Simier, Cabon.
Saint-Frégant..	Leboulch.	Favé.
<i>Lesneven. — 10 communes.</i>		
Goulven.	Bihan.	Morvan.
Kerlouan.. . . .	Le Moine.	Prigent, Lagadec.
Kernouës.	Inizan.	Ollivier.
Le Folgoët.	Le Rest.	Rolland.
Lesneven.	Hardy.	Plainfossé, Réveillon.
Ploudaniel.	Moysan.	Kerlidou, Lagadec.
Plouider.	Berthou.	Pengam, Parc.
Plounéour-Trez..	Falhu.	Cabon, Jacq.
Saint Méen.	Abaléa.	Le Roux.
Trégaran tec.	Lichou.	Le Vern.
<i>Ouessant. — 1 commune.</i>		
Ouessant.. . . .	Lelouet.	Malgorn.
<i>Plabennec. — 12 communes.</i>		
Bourg-Blanc.	Billant.	Tréguer.
Coat-Méal.	Le Bris.	Floch.
Guipronvel.	Prigent.	Goachet.
Kernilis.	Landuré.	Calvès.
Kersaint-Plaben.	Morvan.	Kerjean.
Lanarvilly.	de Kermenguy, C.	Le Gall.
Le Drennec.	Jacopin.	Jestin.
Loc-Brévalsaire..	Le Guével.	Kerboul.
Milizac.	Fagon.	Mailloux.
Plabennec.	Moal.	Leguillou, Guiavarch.
Plouvien.	Tréguer.	Eaot, Le Guen.
Tréouergat.	Lescop, G.	Lescop, J.-F.

DE BREST (Suite).

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>de Landerneau.</i>				
Milin.	"	1060	678	Landerneau.
Caroff.	"	830	501	—
<i>— 15,190 Habitants.</i>				
Gourc'hant..	Cariau.	2647	3052	Lesneven.
Plantec.	Troadec.	1105	2095	Lannilis. 190
Abgrail.	Guéguen.	2491	3326	—
Rivoalen.	l'abbé Nédélec.	4345	5868	—
Jamet.	"	773	849	Lesneven.
<i>— 18,875 Habitants.</i>				
Rohel.	Labrousse.	638	779	Lesneven.
Le Bloas.	Giré.	1780	3176	—
Nicolas.	"	777	600	—
La Haye.	frère Théodore.	911	896	—
Kervennis..	Le Grel, f. Nicolas.	493	2662	—
Brénéol.	Chossec.	5150	3331	—
Balcon.	Le Got.	3097	3116	—
Rivoal.	Tanguy.	1578	3008	—
Quéau.	Le Diguier.	429	723	—
Uguch.	Paul.	507	584	—
<i>— 2,391 Habitants.</i>				
Picard.	Tanguy, f. des É. Ch]	1558	2391	Le Conquet.
<i>— 13,649 Habitants.</i>				
Le Sann.	Bouquet.	2831	1848	Plabennec. 65
Le Sévère.	"	44	192	Lannilis.
Kerné.	"	839	405	Saint-Renan
Cabon.	Le Roy.	1004	960	Lesneven.
Kerjean.	"	1289	815	Guipavas.
Nicolas.	"	589	514	Lesneven.
Le Moal.	N ^{me}	885	679	Plabennec.
Lebihan.	"	166	240	Lesneven.
Le Lann.	Le Treust.	3737	1602	Saint-Renan.
Quéinec.	Riou, fr. Raban.	5274	3557	Plabennec. 67
Rivoal.	Charles.	3370	2552	—
Hélics.	"	610	285	Saint-Renan.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Ploudalmézeau. — 12 communes.</i>		
Brèles.	Larvor.	Raguènes.
Lampaul-Plouarzel	Forgonel.	Toquin.
Lampaul-Ploudal	Le Dreff.	Briand.
Eandunvez.	Lenvec.	Minguy.
Lanildut.	Le Duff.	Jacob, G.
Larret.	Mingant, G.	Mingant, F.
Ploudalmézeau	Guillard.	Cabon, Terrom.
Plouguin.	Bossard.	L'Hostis.
Plourin.	Jestin.	Le Dreff.
Porspoder.	Lé Gall.	Jacob.
Saint-Pabu.	Gouryennec.	Bizien.
Tréglonou.	Lavanant.	Lefourn.
<i>Ploudiry. — 7 communes.</i>		
La Martyre.	Guéguen.	Gourvès.
Lanneufret.	Mével.	Kerdoncuff.
La Roche.	Closigner.	Miossec.
Le Tréhou.	Fichou.	Léon.
Loc-Eguiner.	Pencréac'h.	Léon.
Ploudiry.	Boucher.	Rohel.
Tréflévenez.	Bouroulec.	Cariou.
<i>Saint-Renan. — 10 communes.</i>		
Lanrivoaré.	Quémeneur.	Lilès.
Le Conquet.	Podeur.	Masson.
Loc-Maria.	De Kerguinou de Kervasdoué(*)	Malaboux.
Ile-Molène.	Coquet.	Luneau.
Plouarzel.	Richard.	Le Bras.
Plougonvelin.	Querré.	Michel.
Ploumoguier.	Poullaouec.	Cloître.
Lambert.	"	"
Plouzané.	Malaboux.	Lucas.
Saint-Renan.	Mével.	Ledot.
Trébahu.	Kérébel.	Le Hir.

DE BREST (Fin).

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 15,259 Habitants.</i>				
Bervas.	Tanguy	1406	844	Saint-Renan.
Lesaout.	"	407	674	—
Rolland.	"	635	331	Ploudalméz.
Le Touz.	Prigent	1441	1740	—
Moniou.	"	429	367	Saint-Renan.
"	"	281	190	Ploudalméz.
Arzel.	Le Bris.	2401	3267	—
Tréguer.	Héliès.	4098	2197	—
Lavanant.	Chamain.	2569	1398	—
Le Roux.	Chauvé.	1013	1998	—
Le Meur.	Riou.	994	1219	—
Bécam.	Roudaut.	585	534	Lannilis.
<i>— 6,074 Habitants.</i>				
Delanay.	"	1801	1020	Landerneau.
Trévidic.	"	224	210	—
Le Moigne.	Cornec.	901	930	—
Calvez.	Caroff.	2280	1172	—
Plantec.	Leborgne.	1191	800	Landivisiau.
Roudaut.	Berthelot.	2721	1467	Landerneau.
H. Guéguen.	"	965	475	—
<i>— 13,102 Habitants.</i>				
Riou.	l'abbé Larvor.	1569	690	Saint-Renan.
Gras.	Domergue.	516	1324	Le Conquet.
Corre.	Kervella.	2315	1242	Saint-Renan.
Péron.	Cuillandre.	"	447	Le Conquet.
Siou.	Brohec.	4289	2278	Saint-Renan.
Le Bras.	Jourden.	1869	1434	Le Conquet.
Le Hir.	Dantec.	4284	1904	Saint-Renan.
Saillour.	"	"	"	—
Léost.	Favenec.	4216	2264	—
Le Gall.	Colin.	183	1241	—
Salaun.	Roger.	436	278	Le Conquet.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 60 COMMUNES
FORMANT 7 CANTONS.

Châteaulin, Carhaix, Châteauneuf, Crozon, Le Faou,
Huelgoat et Pleyben.

Population. . . . 105,402 habitants.

Superficie.. . . . 183,178 hectares.

M. BOUCHETAL-LAROCHE, Sous-Préfet.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

*Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que deux fois
par semaine.*

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Carhaix. — 9 communes.</i>		
Carhaix.	Révault.	Blavon-Duchesne.
Clédén-Poher.	Héliou.	Kerspern.
Kergloff.	Le Meur.	Hourman.
Motreff.	Poulizac.	Le Corre.
Plouguer.	Le Dœuf.	Postollec.
Plounévezel.	Monfort.	Le Bellec.
Poullaouen.	Moysan.	Philippe. Quiguer.
Saint-Hernin.	Billioray.	Rivoal.
Spézet.	Ruppe.	Quintin. Cochenneec.
<i>Châteaulin. — 12 communes.</i>		
Cast.	Le Men.	Le Quéau.
Châteaulin.	Le Breton.	Séré, Guermeur.
Dinéault.	Siméon.	Denniélou.
Locronan.	Lelous.	Guéguen.
Plöeven.	Gourlan.	Euzen.
Plomodiern.	Balcon.	Thomas. Le Duff.
Plonévez-Porzay.	Le Gac.	Cornic Moreau.
Port-Launay.	Marzin.	Nicolas.
Quéménéven.	Delarogue-Trémaria.	Cariou.
Saint-Coulitz.	Avant.	Blouet.
Saint-Nic.	Guéguéniat.	Larour.
Saint-Ségal.	Frablot.	Vigoureux.
<i>Châteauneuf. — 10 communes.</i>		
Châteauneuf.	Bernard.	G. de la Landelle, Le Roux.
Collorec.	Le Borgne.	Caro.
Coray.	N ^m	Le Du.
Landeau.	Jaffré.	Le Louarn.
Laz.	Merrien.	Rosparts.
Leuhan.	Le Roux.	Floch.
Plonévez-du-Faou.	Le Cras.	Le Page. Auffret.
Saint-Goazec.	Montjaret de Kerjégu.	Le Clech.
Saint-Thois.	Rosparts, René.	Rosparts, Louis.
Tregourez.	Bourhis.	Péron.

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 15,898 Habitants.</i>				
Enu.	Follet.	245	2197	Carhaix.
Crâec.	»	2984	1569	—
Deschamps du Cerisier.	»	2494	1156	—
Néa.	»	2132	1040	—
Le Troadec.	Le Bihan.	2334	938	—
Bourhis.	»	2425	1030	—
Caroff.	Le Bras.	7136	3720	—
Péron.	Guéguen.	2929	1326	—
Le Grand.	Le Luyer, f. Alexis.	6063	2922	Châteauneuf
<i>— 18,216 Habitants.</i>				
Larvor.	Duédal.	3766	1774	Châteaulin.
Prigent.	Grenet. Thébault.	2017	2892	—
Le Berre.	Donnart.	4762	1658	—
Le Cam.	dame Le Lidec.	329	700	—
Desquatrevaux.	»	1311	680	—
Goardon.	Bossénec.	4682	2670	—
Pouchous.	Rosec.	4583	2616	—
Salaun.	Jouannet.	192	944	—
Rolland.	»	2822	1356	—
Auffret.	»	1101	570	—
Le Pape.	»	1812	1121	Crozon.
Dilasser.	Delafosse, f. Nectaire.	2097	1235	Châteaulin.
<i>— 17,497 Habitants.</i>				
Kermel.	Ker david.	4494	2830	Châteauneuf
Caradec.	Robin.	2839	1239	—
Conan.	N ^m	3136	1092	Coray.
Suignard.	»	3033	1084	Châteauneuf
Marec.	Saout.	3429	1251	—
Cabioch.	Prédery.	3274	1461	Coray.
Le Mestre.	sœur St-Firmin.	8066	4416	Châteauneuf
Le Berre.	»	3337	1099	—
Le Guern.	Quéré.	1794	1010	—
Daniélou.	Chapalain.	1772	1115	Coray.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Crozon. — 7 communes.</i>		
Argol	Rividik.	Gourmelen.
Camaret.	Lescop.	Lucas.
Crozon.	Louboutin.	Noël. Gaonarc'h.
Landevennec.	Louarn.	Kermorgant.
Roscanvel.	Stéphan.	Le Moal.
Telgruc.	Mignon.	Mazeau.
Tregarvan.	Le Moal.	Nicolas.
<i>Le Faou. — 5 communes.</i>		
Le Faou.	Charuel.	Prot.
Logonna-Quimerch.	Caër.	Le Jollec.
Lopérec.	Balay.	Rolland.
Quimerch.	Caër.	Le Gall.
Rosnoën.	Quilliou.	Sizun.
<i>Huelgoat. — 8 communes.</i>		
Berrien.	Le Gac.	Guyomarc'h.
Bolazec.	Rospars.	Dinahet.
Botmeur.	Martin.	Jézéquel.
Huelgoat.	Le Citol.	Le Gall.
La Feuillée.	Meunier.	Barazer.
Locmaria.	Collober.	Serrurier.
Plouyé.	Nédélec.	Goujon.
Scrignac.	Le Maître.	Rivoal. Gourvil.
<i>Pleyben. — 9 communes.</i>		
Brasparts.	Le Guyader.	Mével. Cariou.
' Saint-Rivoal.	"	Cariou (Fr.), adj. spéc.
Edern.	Le Bourhis.	Pennarun.
Gouézec.	Le Jollec.	Briand.
Lannédern.	Nédélec.	Queffelec.
Le Cloître.	Kerdevez.	Berthéleme.
Lennon.	Le Menn.	Derrien.
Loqueffret.	Furic.	Derrien.
' Brennilis.	"	Ménez, adj. spécial.
Lothey.	Bouzard.	Douguet.
Pleyben.	Le Breton.	Le Cam. Auffret.

DE CHATEAULIN (Fin).

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 16,149 Habitants.</i>				
Garol.	Parc.	3173	1395	Crozon.
Pasquet.	Siou.	447	1232	Camaret.
Grail	Tristan.	10730	8651	Crozon.
Guiffant.	Riou.	1383	939	—
Normant.	Bodénès.	773	1046	—
Troussel.	Corre.	2828	2354	—
Luslac.	"	975	532	—
<i>— 6,867 Habitants.</i>				
Plassart	Lestir.	275	1150	Le Faou.
Postec.	"	446	279	—
Madec.	Goujon.	3988	1893	—
Kerivel.	Brochec.	3242	1777	—
Nédélec.	"	3381	1768	—
<i>— 12,930 Habitants.</i>				
Sibiril.	N"	6647	2069	Huelgoat.
Colléter.	"	1747	750	Callac.
Le Breton.	"	"	744	La Feuillée.
Naissant	Toullec.	1487	1203	Huelgoat.
Le Gac.	Dénez.	3156	2040	La Feuillée.
Brisson.	"	1749	1124	Huelgoat.
Postic.	Thépaut.	3757	2053	—
Caugant.	Dohollau.	7094	2947	—
<i>— 17,845 Habitants.</i>				
Tanguy.	Lazennec.	6926	2917	Brasparts.
' Cren.	"	"	"	—
Arhan.	Le Moigne.	3998	1880	Briec.
Kéranguéven.	Le Fustec.	3064	1927	Pleyben.
Jointrer.	"	1237	671	Brasparts.
Cloarec.	"	2045	1087	Pleyben.
Louarn.	Douenne.	2277	1456	—
Baron.	"	4799	1801	Brasparts.
' Castrec.	"	"	"	—
Cloarec.	"	1327	942	Pleyben.
Dupont	Turlucher.	7553	5164	—

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 58 COMMUNES
FORMANT 10 CANTONS.

Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouigneau, Plouzévédé, Saint-Pôl-de-Léon, Sizun, Taulé et Saint-Thégonnec.

Population 141,547 habitants.

Superficie 132,484 hectares.

M. BARTOLI, Sous-Préfet.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que deux fois par semaine.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Landivisiau. — 7 communes.</i>		
Bodilis.	Le Bras.	Léon.
Guimiliau.	Landouar.	Caroff.
Lampaul.	Abgrall (J).	Abhervé-Guéguen.
Landivisiau.	Pouliquen.	Quéinec. Monfort.
Plougourvest.	Caër.	Le Goff.
Plounéventer.	Soubigou.	Prigent. Bérégar.
' Saint-Derrien.	"	"
Saint-Servais.	Kerdonkuff.	Bodériou.
<i>Lanmeur. — 8 communes.</i>		
Garlan.	Le Bras.	Durivage.
Guimaëc.	Guillou.	Cloarec.
Lanmeur.	Du Dresnay.	Le Lay. Silliau.
Locquirec.	Briquin.	Pohen.
Plouégat-Guerrand.	Swiney(Gustave).	Brigant.
Plouézoch.	Mézer.	Morvan.
Plougasnou.	Mahé.	Lavallou. Barazer.
St-Jean-du-Doigt.	Primot.	Masson.
<i>Morlaix. — 5 communes.</i>		
Morlaix.	N"	Lannurien (✱), Daniellou.
' Saint-Melaine.	"	"
Ploujean.	Cte de Tromelin (O. ✱)	Lécuyer. Le Steun.
Plourin.	Le Buance.	Lozac'h. Martin.
St-Martin-des-Ch.	Tanguy.	Gravot.
Sainte-Sève.	De Saint-Prix.	Souètre.
<i>Plouescat. — 5 communes.</i>		
Eanhouarneau.	Berthou.	Le Saint.
Plouescat.	Rosco.	Grall. Pleybert.
Plougar.	Coquil.	Ollivier.
Plouévez-Lochrist.	Inizan.	Grall. Guillaume.
Tréfléz.	Corre.	Traon.

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Curés et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 13,937 Habitants.</i>				
Castel.	Troadec.	2268	1811	Landivisiau.
Sévèzen.	Rannou.	1122	1625	—
Tréguier.	Vazel.	1749	2457	—
Sibiril.	Lazennec.	1642	3317	—
Cosden.	Euzen.	1408	1201	—
Kerbiriou.	Guirriec.	4225	2794	—
Pouliquen.	"	"	"	—
Troussel.	Uguen.	1029	732	—
<i>— 15,546 Habitants.</i>				
Bernard.	N"	1334	1140	Morlaix.
Rosco.	Madec.	1874	4815	Lanmeur.
Cleoh.	Potin.	2648	2769	—
Bihan-Poudec.	Bellenger.	596	1205	—
Larvor.	Lecoulm.	4729	1843	—
Le Déroff.	Nédélec.	1582	1666	Morlaix.
Prigent.	Roué.	3397	3621	Lanmeur.
Plantec.	Léon.	1980	1487	—
<i>— 22,023 Habitants.</i>				
Cloarec.	Lavanant. Maupin.	373	14008	Morlaix.
' Londin.	"	"	"	—
Abhervé-Guéguen.	Caroff.	2091	2804	—
Quidelleur.	Cabon.	4266	3145	—
Gueguénou.	Le Gall.	1563	1366	—
Kerbaul.	Stéphan.	998	700	—
<i>— 11,287 Habitants.</i>				
Morvan.	Mercier.	1311	1237	Lesneven.
Mathieu.	Marrec.	4473	3083	Plouescat.
Lhostis.	Durocher.	1748	1220	Landivisiau.
Rolland.	Berriet.	4430	4375	Plouescat.
Le Roux.	Madeleneau.	1573	1372	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Plouigneau. — 7 communes.</i>		
Botsorhel.	Le Coz.	Le Foll (Yves).
Guerlesquin.	Callarec.	Le Bras.
Lannéanou.	Dénis.	Scour.
Le Ponthou.	Jaouen.	Thomas.
Plouégat-Moysan.	Le Bihan.	Lelehat.
Plougouven.	De Roquefeuil.	Bivillon. Laurans.
' Saint-Eutrope.		
Plouigneau.	Cte de Guernisac.	Manhec. Kerlirzin.
<i>Plouzévé. — 6 communes.</i>		
Cléder.	Rosec.	Traon. Pennors.
Plouvorn.	Couloigner.	Guillaume. Plantec.
Plouzévé.	Cail.	Paugam.
Saint-Vougay.	Guénégan.	Conseil.
Tréflaouénan.	Floch.	Perrot.
Trézilidé.	Trodec.	Leguen.
<i>Saint-Pôl-de-Léon. — 7 communes.</i>		
Batz (Ile de).	Philippe.	Buors.
Mespaul.	Péron.	Le Roux.
Plouénan.	De Ruzunan.	Cadiou(O), Cadiou(G)
Plougoulm.	Roué.	Paugam.
Roscoff.	Deschamps.	Creignou. Kéranfors.
' Santec.		N".
Saint-Pôl.	De Kerhorre.	De Kermadec. Du Penhoat
Sibiril.	De Lestang du Rusquec.	Méar.
<i>Saint-Thégonnec. — 4 communes.</i>		
Le Cloître.	De Ploesquellec.	Dilasser.
Pleybert-Christ.	Joncour.	Bourven. Lejeune.
Plounéour-Ménez.	Joncourt.	Jacq. Pouliquen.
' Loc-Eguiner.		Guéguen, adj. spécial.
Saint-Thégonnec.	Caroff (J.-B.).	Soubigou. Caroff, J.M.

DE MORLAIX (Suite).

CURÉS et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 15,409 Habitants.</i>				
Le Guen.	Tanguy.	2565	1633	Plouigneau. 64
Cocaign.	Kervren.	2199	1779	—
Guillerm.	Le Sann.	1616	1039	—
Quéynee.	Le Roy.	125	362	—
Bourhis.	Le Coulm.	1497	1389	—
Sibiliau.	Caroff.	6932	4190	—
' Thomas.				
L. Le Gac.	Masson.	6373	5017	—
<i>— 12,075 Habitants.</i>				
Jézéquel.	Priol.	3726	4673	Saint-Pôl. 126
Hellard.	Hervé, fr. Isaac.	3389	3065	Landivisiau.
Caroff.	Mesmeur.	2005	1946	—
Pouliquen.	Le Bras.	1510	1206	—
Mével.	Marchalant.	816	865	Saint-Pôl.
Déroff.	"	461	320	—
<i>— 19,716 Habitants.</i>				
Le Saout.	Gourvennec.	307	1210	' Roscoff. 400
L'Ollivier.	Le Sann.	1148	1194	Saint-Pôl.
Le Bras.	Créac'h.	3065	2925	—
Le Mao.	Créach.	1837	2341	—
Serré.	Rohan.	1001	3917	Roscoff.
' Le Gall.	"			
S. Pouliquen.	Pierre.	2788	6704	Saint-Pôl.
Le Dall.	Mével.	1146	1425	—
<i>— 12,637 Habitants.</i>				
F. Quéré.	Postic.	2848	1369	Morlaix. 444
Creignou.	Euzen.	4547	3393	St-Thégonn.
Kernéis.	Prouff.	5976	3928	—
' Le Jacq.	"			
Bériet.	Kervennic, f. Florent	4177	3957	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Sizun. — 4 communes.</i>		
Commana.	Pouliquen.	Pouliquen (Allain). Cabioe'h.
Locmélar.	Le Bras.	Pencréarch.
Saint-Sauveur.	Euzen.	Le Roux.
Sizun.	Le Bras.	Sanquer. Rannou.
Saint-Cadou.		Roux (P.), adj. spécial
<i>Taule. — 5 communes.</i>		
Carantec.	De Kergrist.	Kerrien.
Guiclan.	Fagot.	Abhervé Guéguen. Coquil.
Henvic.	Mescam.	Castel.
Locquénolet.	Tilly.	Scouarnec.
Taule.	Mege.	Jourdren. Brélivet.

DE MORLAIX (Fin).

CURÉS et Desservants	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 9,372 Habitants.</i>				
Pennors.	Querneau.	3997	2763	Sizun.
Abguéguen.	Dantec.	1555	1085	Landivisiau.
Le Bras.	Pennec.	1321	1564	Sizun.
Le Lez.	Le Gac.	3814	3960	—
Rolland.				
<i>— 9,555 Habitants.</i>				
Le Pichouron.	Cloarec.	907	1355	Morlaix.
Mazé.	Riouallan.	4268	3433	St-Thégonn.
Le Bris.	Le Gendre.	994	1375	Morlaix.
Le Corre.	Richard.	87	496	—
Perrot.	Le Gac.	2943	2886	—

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLE.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 21 COMMUNES
FORMANT 5 CANTONS.

Quimperlé, Arzano, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

Population 47,659 habitants.

Superficie. 72,875 hectares.

M. le Vicomte **DE BRÉMOND D'ARS** (*), Sous-Préfet.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que deux fois par semaine.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Arzano. — 4 communes.</i>		
Arzano.	Mahé de Berdouaré.	Daniel.
Guilligomarch.	Le Gallie.	Picarda.
Locunolé.	Berrou.	Gillard.
Rédéné.	Pénobert.	Nadan.
<i>Bannalec. — 4 communes.</i>		
Bannalec.	Chardon.	Le Dez. Guillou.
Kernével.	Goret.	Pézrès.
Le Trévoux.	Gourcuff.	Le Tallec.
Melgven.	Cotten.	Flatrès.
<i>Pont-Aven. — 5 communes.</i>		
Moëlan.	De Mougou.	Malcoste. Le Noc.
Névez.	Caillou, Jean.	Bellec.
Nizon.	Heraut de la Villemarqué.	Péron.
Pont-Aven.	Satre.	Le Gall.
Riec.	De Mauduit.	Boulic. Mestric.
<i>Quimperlé. — 5 communes.</i>		
Baye.	Le Gall.	Salion.
Clohars-Carnoët.	De Mauduit du Plessy.	Hervé. Le Delliou.
Mellac.	Boëdec.	Tamic.
Quimperlé.	Du Couëdic (O. ✱)	Bornigal. Rousseau.
* N.-D. de l'Assomption.		
Tréméven.	Éven.	Cadic.
<i>Scaër. — 3 communes.</i>		
Querrien.	Daniel.	Henri. Le Diffon.
Saint-Thurien.	Le Bris.	Guillemot.
Scaër.	Le Bihan.	Louis. Rodallec.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

CURÉS et Desservants	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 5,288 Habitants.</i>				
Caradec.	Prigent.	3413	1862	Quimperlé.
Quélennec.	Yvon.	2275	1111	—
Cotonéa.	»	2196	977	—
De Frolo.	»	2449	1338	—
<i>— 9,817 Habitants.</i>				
Le Dréau.	Lescoat.	7752	4313	Bannalec.
Le Berre.	Kervarec.	4264	1930	Rosporden.
Rouat.	»	2082	1247	Bannalec.
Riou.	Le Gars, f. Corentin	5519	2227	Rosporden.
<i>— 12,108 Habitants.</i>				
Stanguennec.	Brient, f. Sébastien	4735	4360	Quimperlé.
Bourhis.	Rolland.	2537	2111	Pont-Aven.
Calvez.	»	2682	1399	—
Golies.	l'abbé Rogel.	183	1060	—
Balcon.	Beauverger, fr. Démend.	5452	3178	—
<i>— 12,526 Habitants.</i>				
Kerhervé.	»	729	524	Quimperlé.
Lannou.	»	3481	3125	—
Penguilly.	»	2637	1350	—
Mazé.	Elléouët. Bergeon, ...	3184	6686	—
Le Bihan.	frère Judorien.			—
Floch.	»	1542	841	—
<i>— 7,920 Habitants.</i>				
Le Bourhis.	Corre.	6475	2527	Quimperlé.
Rospabé.	»	2141	1115	—
Billon.	Rodallec.	11759	4278	Scaër.

54

55

92

73

32

TABLEAU

des Evêques qui, depuis le Concordat, ont occupé
le siège épiscopal de Quimper.

Claude ANDRÉ, nommé en 1802, se démit peu de
temps après.

Pierre-Vincent DOMBIDEAU DE CROUSEIHLES, nommé
en 1804, mort le 29 juin 1823.

Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET DE BRESAN-
VEL, nommé en 1823, mort le 1^{er} mai 1840.

Joseph-Marie GRAVERAN, nommé en 1840, mort le
1^{er} février 1855.

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur RENÉ-NICOLAS SERGENT (O. S. A. B.),
évêque de Quimper et de Léon, assistant au trône
pontifical, né à Corbigny (Nièvre), le 12 mai 1802,
sacré à Paris le 20 mai 1855.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

MM. Jégou, archidiacre de Cor-	} Agréés par le Gouvernement.
nouailles.	
Evrard, archidiacre de Léon.	
Goujon (*), chanoine, doyen du chapitre.	
De Léséleuc de Kerouara, chanoine.	
Du Marchallac'h, chanoine-honoraire.	

SECRÉTAIRES DE L'EVÊCHÉ.

MM. Téphany, secrétaire de l'évêché.
Moëlo, pro-secrétaire.
N*** pro-secrétaire.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAIN.

MM. Evrard, vicaire général, official.
N***, vice-official.

CHANOINES D'HONNEUR.

NN.SS. Testard du Cosquer (*), archevêque de Port-
au-Prince.
De Goësbriand, évêque de Burlington.
Coquereau (C. *), protonotaire apostolique,
chanoine du 1^{er} ordre du chapitre impérial
de Saint-Denis.

CHANOINES TITULAIRES.

MM.	MM.
Goujon (*), doyen.	De Léséleuc de Kerouara,
Nédélec.	théologal.
Quilien.	Alexandre.
Defalande de Calan.	Lamarque, archiprêtre.
Le Guen-Kerneizon.	Chesnel.

CHANOINES HONORAIRES.

MM.	MM.
Jégou, vicaire général.	Guizouarn, curé d'Elliant,
Mazé, curé-archiprêtre de	doyen.
Quimperlé.	Bucaille (*), aumônier de
Le Guillou, curé de Saint-	1 ^{re} classe de la marine,
Justin-de-le-Vallois.	en retraite à Brest.
Clerc, aumônier de l'hos-	Bohic, anc. supér. de la mai-
pice d'Enghien, à Paris.	son de retraite ecclésiast-
Mercier (*), curé-archipr.	ique de Saint-Pol.
de Saint-Louis, à Brest.	Cozanet, curé de N.-D. du
Pouliquen, curé-archipr.	Carmel, à Brest.
de Saint-Pol-de-Léon.	Glec'h, curé-doyen de Lan-
Boussard, aumônier des	meur.
Ursulines de Quimperlé.	Jartel, id., de Pont-l'Abbé.
Pouliquen, Fr., supérieur	Grall, id., de Crozon.
du Petit-Séminaire de	De Vancé, du clergé de
Pont-Croix.	Paris.

Suite des Chanoines honoraires.

MM.	MM.
Enu, curé-doy. de Carhaix.	Hurbain, curé de Cruz-la-Ville, du dioc. de Nevers.
Lhostis, curé de Guipavas.	Daniel, supérieur du Grand Séminaire.
Silliau (*), aumônier du vaisseau-école.	Du Marhallac'h, vicaire général.
Le vicomte de la Houssaye, missionnaire apostolique ancien professeur de morale au Grand-Séminaire.	Rivoalen, curé de Plouguerneau.
Delahaut, curé de Saint-Victor, à Verdun.	Kermel, curé-doyen de Châteauneuf.
Ménard, curé de Tauxigny, diocèse de Tours.	Sergent, curé de Vézelay (Sens).
	Darras, du dioc. de Troyes.

Séminaire Diocésain.

MM. DANIEL, chanoine honoraire, <i>supérieur</i> .	
CHESNEL (François), chanoine, professeur d'Histoire ecclésiastique.	
SALAUN, économiste.	
MM. Quéménéur, morale.	MM. Thaëron, docteur en théologie, profess. d'écriture sainte.
Billon, professeur suppléant.	Le Gall, lic. ès-lettres, prof. de philosophie
Péron, professeur de dogme.	

Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. F. POULIQUEN, chanoine honoraire, *supérieur*.

M. LE GUEN, économiste.

MM.	MM.
Bornard, prêtre, lic. ès-lettres, rhétorique.	Morvan, prêtre, seconde.

MM.	MM.
Guillauma, prêtre, troisième.	Saleun, prêtre, mathématicues.
Kersimon, prêtre, quatrième.	Lannuzel, prêtre, physique, chimie et astronomie.
Fléiter, prêtre, cinquième.	Bayec, professeur suppléant et de dessin.
Balch, prêtre, sixième.	Goarnisson, hist. et géographie
Tanneau, septième.	Manière, mus. et plain-chant.
Gaillard, diacre, huitième.	MAITRES D'ÉTUDE : Barret, H. Bernard, Jaouen et Quéménéur.

Clergé paroissial

DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

QUIMPER. — Cathédrale.

MM. LAMARQUE, chanoine, curé-archiprêtre.
Seznec et Le Coz, vicaires.

Succursale de Saint-Mathieu.

MM. Tanguy, desservant; Larvor et Yvéat, vicaires.

Succursale de Locmaria. — M. Robic, desservant.

BREST. — Saint-Louis.

MM. MERCIER (*), chanoine honor., curé-archiprêtre,	
Kériel, vicaire.	MM. Tonleumont, vicaire.
Quéré, —	Cloarec, —
Graveran, —	Cariou, —
Celton, —	Lhostis, chap. du cimetière.

Saint-Sauveur.

M. QUÉINEC, curé-doyen.

MM. De Penfeuntenty, Favé, Guégan, Floc'h et Corrigo, vicaires.

Notre-Dame-du-Carmel.

M. COZANET, chanoine-honoraire, curé.

MM. Le Bras, vicaire.	MM. Le Saout, vicaire.
Simon, —	Mingant, —
Grall, —	

MORLAIX. — Saint-Mathieu.

MM. CLOAREC, curé-archiprêtre.
Derrien et Morel, vicaires.

Saint-Melaine.

LONDIN, recteur.
Le Roy et Caquelard, vicaires.
Mesmeur, chapelain du cimetière.

Saint-Martin-des-Champs.

GUÉGUÉNOU, missionnaire apostolique, recteur.
Cabon, Mauduit et Cornec, vicaires.

CHATEAULIN.

PRIGENT, curé-archiprêtre.
Troussel et Le Hir, vicaires.

QUIMPERLÉ.

MAZÉ, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Marziou et Podeur, vicaires.

Notre-Dame de l'Assomption.

LE BIHAN, recteur; Seveno et Rolland, vicaires.
Maison de Retraite ecclésiastique de St-Pôl-de-Léon.
M. ROSEC, supérieur.

Aumôniers de la Marine flottante.

MM. Muzy (*).	MM. Lichou.	MM. Collobert.
Silliau (*).	Marzin.	Cudennec.
Georgelin.	Surieux.	Bourayne.
Le Férec.	Hains.	Le Gall.

Communautés religieuses.

Ursulines.

Quimper, aumônier, MM. N***.	
Morlaix, —	Ollivier.
Quimperlé, —	Boussard.
St-Pôl-de-Léon, —	Menguy.
Carhaix, —	Chouffeur.

Calvairiennes.

Landerneau, aumônier, M. Kervennic.

Dames du Sacré-Cœur.

Quimper, N***, aumônier.

Dames de l'Adoration perpétuelle.

Quimper, aumônier, M. Coadou.
Brest, aumônier, M. Le Pape.

Carmélites.

Morlaix, aumônier, MM. Bergot.
Lambézellec, — Bériet.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Brest, côté de Recouvrance.

Dames de la Sagesse.

Lesneven, aumônier, MM. Le Guen.
Quimper, — N***.
Quimperlé, — Le Nardou.
Brest, — N***.

Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Brest, hôpital civil, aumônier, M. Le Siner.
Morlaix, hôpital civil et militaire, aumônier, M. Péron.
Landerneau, hôpital civil, aumônier, M. Pellet.
Poul-ar-Bachet, aumônier, M. Favé.

Sœurs de la Sagesse.

Brest, aumônier, N***.
Brest, hôpital de la marine, aumônier, M. Lucas (*).
Lesneven, hôpital civil, aumônier, M. Guesdon.
Quimperlé, aumônier, M. Henry.

Sœurs de Saint-Augustin Hospitalières.

Cuburien, près Morlaix, aumônier, M. de Kermenguy.
Pont-l'Abbé, hôpital, aumônier, M. Lhelgoualc'h.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Morlaix.

*Filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches.***Hôpitaux.**

Quimper, aumônier, MM. Belbéoch.
 Saint-Pol, — Le Cann.
 Châteaulin, — N***.

Maisons de Charité.

Brest.	Carantec.	Combrit.
La Martyre.	Cléder.	Concarneau.
Lambézellec.	Guiclan.	Douarnenez.
Landéda.	Landivisiau.	Elliant.
Landerneau.	Locquéholé.	Fouesnant.
Lannilis.	Morlaix.	Ile de Seins.
Le Conquet.	Pleybert-Christ.	Kerfeunteun.
Logonna-Daoulas.	Plouénan.	Plobannalec.
Ploudaniel.	Plouézoc'h.	Plomelin.
Ploumoguier.	Ploujean.	Plouzévet.
Plouguerneau.	Plouvorn.	Pluguffan.
Plouguin.	Plouzévédé.	Pont-Croix.
Châteaulin.	Roscoff.	Pouldergat.
Cléden-Poher.	St-Pol-de-Léon.	Quimper.
Crozon.	Saint-Thégonnec.	Trégunc.
Lennon.	Sibiril.	Riec.
Locronan.	Sizun.	Scaër.
Plonévez-du-Faou.	Taulé.	

*Sœurs de la Providence, dites de Rullier. — Brest.**Le Refuge.*

Brest, aumônier, M. Isnard (*).
 Morlaix, aumônier, M. Urvoys de Portzamparc.

Petites Sœurs des Pauvres.

Coat-ar-Guéven, près Brest, aumônier, M. N***.

Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Tréfléz, Guissény, Lampaul, Clohars-Carnoët et Plonévez-Lochrist.

*Dames de la Retraite de Lannion. — Plougasnou.**Religieuses de la Miséricorde. — Quimper.***Culte protestant.**

M. CHABAL, président du Consistoire, à Brest.

ORDRE JUDICIAIRE.**COUR IMPÉRIALE DE RENNES.**

M. BOUCLY (C. *), PREMIER PRÉSIDENT.
 M. CAMESCASSE (O. *), PROCUREUR GÉNÉRAL.

*Département du Finistère.***ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.****Tribunal de première instance.**

MM.	MM.
VOYER (*), président.	DEROME, procur. impérial.
Lozach, vice-président.	Michel, substitut.
Camenen, juge d'instruct.	Torquat, —
Pendézec, juge.	Cloarec (Aug.), greffier.
Turin, —	Delplanque, com.-greffier.
Claret, —	Joannot, —
Faugeyroux, —	Le Grignoux, interprète
Guyot (*), juge suppléant.	de la langue bretonne.

Jours d'audience.

Audiences civiles, le lundi et le mardi,
 — criées, le mercredi,
 — correctionnelles, jeudi et vendredi, } à 11 heures.

JUSTICES DE PAIX.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Quimper.	Nouët.	Tassel, Créac'hcadic. .
Briec.	Salaün.	Guéguen. N***.
Concarneau. . . .	De Malherbe. . .	Prouhét. Le Guillou.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Douarnenez. . . .	Béléguic. . . .	Halna-Dufrétay.
Fouesnant.	Perrotin.	Le Guillou-Pénanros.
Plogastel-St-Germ.	Ollivier.	Parquer. Kerliézac-Royou.
Pont-Croix.	Dahéron.	Voquer. Le Flôc'h.
Pont-l'Abbé.	Alexandre.	Pastol. Hénaff.
Rosporden.	Donval.	Toulemont.
		Prévost. Le Rouxeau de Roseneat

Jours d'audience.

Quimper, vendredi et samedi, à 11 heures. — Brieç, mardi et vendredi, à 10 h. — Concarneau, lundi et vendredi, à 10 h. — Douarnenez, lundi, à 11 heures. — Fouesnant, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Plogastel-Saint-Germain, lundi et jeudi, à 10 heures. — Pont-Croix, lundi et jeudi, à 11 heures. — Pont-l'Abbé, mardi et vendredi, à 9 heures. — Rosporden, jeudi, à 10 heures.

Avocats.

MM. De Blois.
Le Hars, Théodore.
De Chamailard, bâ-
tonnier.

MM. Durest-Lebris, secrét.
Le Guillou, Eugène.
Ronarch.
Stot, stagiaire.

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'Arrondissement.

MM. Guyot (*), de Blois, Laplace.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. l'abbé du Marhallac'h, président.
Lecomte, receveur de
l'enregistrement.

MM. Durest-Lebris, avocat.
Tassel, avoué.
Créachcadic, notaire.
Cloarec (A.), greffier, secrét.

Avoués.

MM. Lemoyne, président.
Tassel, rapporteur et
trésorier.
Guyot (*), syndic.

MM. Ansquer, secrétaire.
Gorvan.
Le Guillou, Louis.
Gouzil.

Huissiers audienciers.

Quimper, MM. Pellet, syndic; Savina, secrétaire;
Bigot et Le Bonnaire.

Les huissiers Le Bonnaire, Savina et Pellet sont désignés pour faire provisoirement et alternativement, chacun tous les trois mois, le service des cantons de Brieç, Concarneau et Rosporden.

L'huissier Bigot fait le service du canton de Fouesnant.

Huissiers ordinaires.

Pont-l'Abbé, MM. Durand, Plogastel-St-Germain, MM. Le Foll.
— Le Drenn. Pont-Croix, Belbéoch.
Douarnenez, Bihan-Penanros — Dupays.

Notaires.

Quimper, MM. Lèsneven. Audierne, MM. Pastol.
— Mauduit. — Rivet, rapporteur.
— Créac'hcadic, Plogastel-St-G., Le Batard.
secrétaire. Plozévet, Le Bail.
— Pastol. Plonéour, Bergot.
— Hénou. Peumerit, Voquer.
Fouesnant, Parquer. Pouldreuzic, Boucheron.
Pleuveu, Moreau. Pont-Croix, Durest-Lebris.
Plogonnec, Damey. — Hénaff.
Douarnenez, Renot. Pont-l'Abbé, Bargain.
— Le Clech. — Arnoult.
— Stot. — Flamant, syndic.
Brieç, Le Léal. — Ronarch.
— Dandurand. — Lo Pennec.
Concarneau, N***. Rosporden, Prévost, trésorier.
— Le Marchadour Elliant, Le Rouxeau de
Trégunc, Prouhet, président. Roseneat.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Tribunal de première instance.

MM. GOUIN (*), président. MM. BONAMY (*), procu-
Limon, juge d'instruction reur impérial.
Le Coursonnays, juge. Prêtot, substitut.
Gardin de la Bourdonnaye, — Allard, greffier.
Huchet du Guerneur, — Cogniec, commis-gref-
Nicole, avocat, attaché fier.
au parquet. Le Pape, —
Clérec, aîné, juge suppl. Le Gall, interprète.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mercredi et jeudi,
— correctionnelles, vendredi et samedi, } à 11 heures.
— criées, mardi,

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Brest (1 ^{er} canton)..	Pidoux (✱) . . .	Le Bescond de Coatpont. Le Jeune
— (2 ^e canton)..	Beaufils.	Clérec. Joubert.
— (3 ^e canton)..	Cosmao.	Delaporte. Tritschler✱
Daoulas.	Fouillard.	Danguy des Déserts. Le Forestier.
Ile d'Ouessant. . .	Saint-Cas.	Le Louet. Malgorn.
Landerneau.	Prigent.	Thépaut. Robert.
Lannilis.	Billard.	Morvan. Larreur.
Lesneven.	Vaumousse. . . .	Ruccard. Croc.
Plabennec.	De Kergariou. . .	Adam. Colin.
Ploudalmézeau . .	Carof.	Le Gall.
Ploudiry.	Babo.	Huc. Boucher.
Saint-Renan. . . .	Le Vessel.	Massé. De Miniac.

Jours d'audience.

Brest, lundi, mardi, vendredi et samedi, à midi. — Daoulas, mercredi et jeudi, à 10 heures. — Landerneau, mardi et vendredi, à 10 h. — Lannilis, mercredi et jeudi, à 10 h. — Lesneven, mardi et samedi, à 10 h. — Ouessant, lundi et jeudi, à 10 h. — Plabennec, samedi, à 10 h. — Ploudalmézeau, lundi et jeudi, à 10 h. — Ploudiry, mardi et vendredi, à 10 h. — Saint-Renan, lundi et samedi, à 11 h., mardi, à 7 h.

Avocats.

Lesneven, MM. Mioreec de	Brest, MM. Le Guen.
Kerdanet (Daniel).	— Delaporte.
— Grée de Villeneuve	— L'Hostis.
Brest, Pérénès.	— Kernévez.
— Clérec.	— Coiron.
— De Bourayne.	Ploudaniel, De Guenest.
— Agic.	— Daniel.

Stagiaires : Nicole, Clérec, Le Nouvel, Gauthier et Le Jeune.

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'Arrondissement.

MM. Pérennés, de Coatpont et Clérec.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. Coiron, président. | MM. Le Guen.
Gillard. | Delobeaup,
Salvaingnac.

Mariages entre indigents. — Société de St-François Régis.

M. Madec, délégué.

Avoués.

MM. Lejeune. | MM. Lalla. | MM. Nicolas.
Clérec. | Delobeaup. | Joubert.
De Coatpont. | | Le Conte.

Huissiers audienciers.

MM. Cadiou, Fouchard, Bruban, Tranvouez.

Huissiers ordinaires.

Landerneau, MM. Le Roux. | Lesneven, MM. Le Lez.
Daoulas, Goavec. | Saint-Renan, Rihouay.
Lannilis, Casteignat, N^{ms}. | Plabennec, N^{ms}.
fils. | Ploudalmézeau, Gante.

Notaires.

Brest, MM. Bellamy. | Lesneven, MM. Barjou.
— Chayer. | — Le Saout.
— Bérubé. | — Bazil.
— Le Doussal. | Plougastel-D., Picaud.
— Le Jeune. | Daoulas, Danguy des Déserts.
— Poullaouec. | Hanvec, Le Floch.
— Danguy des Déserts. | Irillac, Rolland.
— Lamarque. | Landerneau, Robert, fils.
— Potel. | — Dubeaudiez.
Lannilis, Rolland. | — Boucher.
— Keraruel de Morey. | — Tranvouez.
Guissény, Bergot. | Guipavas, Kervern.
Plouguerneau, Larreur. | Plouneour-Trez, Croc.
Lesneven, Hardy. | Plabennec, Dourfèr.

Suite des Notaires de l'arrondissement de Brest.

Bourg-Blanc, MM. Perrot.	MM.
Saint-Renan, Jacolot.	Ploudalmézeau, Rivoal.
— De Lézéleuc.	Porspoder, Le Gall.
Le Conquet, Ven.	Ploudiry, Huc.
Ploudalmézeau, Guillard.	Le Tréhou, N ^o .

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Tribunal de première instance.

MM. LACOSTE (*), présid.	MM. LE CLAIR, procureur
Bonnie (*), juge.	impérial.
Baleste, —	de Pontavice, substit.
N ^o , juge suppléant,	Gentric, greffier.
chargé de l'instruct.	Lamarre, commis-
Fénigan, juge suppl.	greffier.

Jours d'audience.

Audiences criées, civiles et commerciales, mardi,	} à 11 heures.
— civiles, mercredi,	
— correctionnelles, jeudi,	

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Châteaulin.	Noury.	Séré. Grivart.
Carhaix.	De Lézéleuc. . .	Révault. Le Moine.
Châteauneuf. . . .	Séré.	Le Coquil. Delaporte.
Crozon.	Le Menn.	Lescop. N ^o .
Le Faou.	Guyho.	Charuel. N ^o .
Huelgoat.	Fégéan.	Le Morvan. Gourvil.
Pleyben.	Le Taro.	Le Breton. Le Bourhis.

Jours d'audience.

Châteaulin, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Carhaix, mercredi et vendredi, à 10 heures. — Châteauneuf, jeudi et vendredi, à 9 heures. — Crozon, jeudi et samedi, à 10 heures. — Le Faou, vendredi et samedi, à 10 heures. — Huelgoat,

jeudi et vendredi, à 10 heures. — Pleyben, du 1^{er} avril au 30 septembre, mardi et samedi, à 10 heures; du 1^{er} octobre au 31 mars, mardi et samedi, à 11 heures.

Avocats.

MM. Kernévez, bâtonnier, et Fénigan.

Avoués.

MM. Fénigan.	MM. Séré.
Guermeur.	Girault.
Halléguen.	

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'Arrondissement.

MM. Fénigan, Guermeur et Chauvel.

Huissiers.

Châteaulin, MM. Launay.	Huelgoat, MM. Le Citol.
— Guizien.	Braspars, Le Taro.
Châteauneuf, Odeyè.	Pleyben, Odeyè, fils.
— Aguilard.	Le Faou, Bouroullec.
Carhaix, L'Helgouarch	Crozon. Provost.

Notaires.

MM.	MM.
Châteaulin, Le Marchadour.	Plonévez-du-Faou, Le Guern.
— Grivart.	Crozon, Pelliet.
— N ^o .	— Taburet.
Quéménéven, Hervieu.	Telgruc, Balcon.
Plomodiern, Balcon.	Le Faou, Charuel.
Carhaix, Révaut.	— Tranouez.
— Gaubert.	Lopérec, Le Taro.
— Nédélec.	Huelgoat, Le Coz.
— Lemoine.	Scrignac, Gourvil.
Poullaouen, Le Gall.	Pleyben, Le Bourhis.
Châteauneuf, Le Goff.	— Le Breton.
— Le Roux.	Gouézec, Briand.
Leuhan, Guyonvarch.	Braspars, N ^o .
Coray, N ^o .	— Le Guyader.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
GODEFROY, président.	Le Denmat-Kervern, fils,
Sauvée, juge honoraire.	juge suppléant.
Cabrye, juge d'instruction.	CAHEL, procureur impérial.
Bazil, juge.	De Lavaud, substitut.
Gouffès, juge.	Bacquet, greffier.
Collinet de la Salle, juge.	Guézennec, com.-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mardi et vendredi,
— correctionnelles, jeudi, } à 10 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Morlaix	Lozac'h.	Daniellou, A. Le Naon.
Landivisiau.	Piriou.	Quéinec, N ^o .
Lanmeur.	Guillou.	Le Saux, N ^o .
Plouigneau.	Jamin.	De Raquet-ville, Bourven, Gilles.
Plouescat.	De Plœsquellec.	Barzie.
Plouzévéde.	Lacaze.	Cadiou, Caill.
Saint-Pol.	Deschamps.	Macé, Le Floch.
Saint-Thégonnec.	Jaouen.	Le Joncour, Bourven, Yves.
Sizun.	Boucher.	Quémeneur, Le Bras, J.
Taulé.	Quéinec.	Fagot, Le Bras.

Jours d'audience.

Morlaix, vendredi et samedi, à 10 heures. — Landivisiau, mercredi, à 10 heures. — Lanmeur, mardi et vendredi, à 10 heures. — Plouigneau, mardi, à 10 heures. — Plouescat, lundi et vendredi, à 10 heures. — Plouzévéde, mardi et vendredi, à 10 heures. — Saint-Pol, mardi, à 10 heures. — Saint-Thégonnec, mardi et vendredi, à 10 heures. — Sizun, jeudi, à 10 heures. — Taulé, samedi, à 10 heures.

Avocats.

MM. Le Bosc, père. MM. Le Denmat-Kervern, fils.
Daniellou, Auguste. Le Bozec, fils.
Barazer-Lannurien(*)
Stagiaires : MM. Bienvenue, fils.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. Le Bozec, père, avocat, MM. Daniellou (A.), avocat.
président. Mailhard, receveur de
Bienvenue, avoué. l'enregistrement.
Guégot, anc. magistrat. Bacquet, secrétaire.

Avoués.

MM. Le Hire. MM. Chaudy, fils. MM. Rihouay.
Bienvenue. Dubois. Cloarec.

Huissiers.

Morlaix, MM. Dourver. Plouescat, MM. Cognec.
— Rihouay. Guerlesquin, Troussel.
— Prémel-Cabic. St-Pol-de-Léon, Le Fers.
Landivisiau, Le Bras. St-Thégonnec, Le Breton.
Lanmeur, Silliau. Sizun, Jézéquel.

Notaires.

Morlaix, MM. Barazer. Plouézoch, MM. Le Hir.
— De la Monneraye. Plouigneau, Le Magne.
— Bouguen. Plougonven, Bourven.
— Hervé. Botsorhel, Le Coz.
— Le Millier. Guerlesquin, Le Goff.
Landivisiau, Galliou. Plouescat, Trémintin.
— Queynec. — Le Dault.
— Cozanet. Plounév.-Lochrist, Bodénès.
Guimiliau, Landouar. Lanhouarneau, Le Barzie.
Lanmeur, Savidan. Cléder, Meuric.
Plougasnou, Le Bourdonnec. Plouzévéde, Tanguy.
Sizun, Dubourg. Plouvorn, Martin.
Commána, Le Née. Penzès, Jagoury.
Saint-Pol, Le Conte. Guiclan, Floch.
— Thomas. St-Thégonnec, Piriou.
— Du Penhoat. Pleybert-Christ, Bourven.
Roscoff, Salün. Ploun.-Ménez, Lamendour.

— 72 —
ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
BELLAMY, président.	ROUMAIN DE LA TOUCHE,
Barbier, présid. honoraire.	procureur impérial.
Fornier, juge d'instruction.	Fraboulet, substitut.
Le Guillou-Pénanros, juge.	Buguel, greffier.
Pierre, juge suppléant.	Lessart, com.-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles, lundi,
— correctionnelles, mardi,
— commerciales et criées, mercredi, } à 11 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Quimperlé.	Quilliou	Rousseaux. Audran.
Arzano.	Buguel.	Le Gallic. Berrou.
Bannalec.	Le Tirant.	Le Dez.
Pont-Aven.	Le Songeux.	Le Mestric.
Scaër.	Dufleit.	Le Guernalec. Le Duigou.

Jours d'audience.

Quimperlé, jeudi, à 10 heures et à 2 heures. — Arzano, jeudi, à 10 heures. — Bannalec, jeudi, à 10 h. — Pont-Aven, mercredi et samedi, à 10 h. — Scaër, samedi, à 10 heures.

Avocat.

M. Bréart de Boisanger.

Avoués.

MM. Pierre, Bornigal, Lorans et Raoul.

Huissiers.

MM.	MM.
Quimperlé, Guyonvarch,	Pont-Aven, Corvec.
Le Pustoc'h et Guyodo.	Bannalec, Le Pustoc'h.

Notaires.

MM.	MM.
Quimperlé, Rousseaux.	Melgven, Prouhet.
— Kerihuel.	Arzano, Mahé de Berdouaré.
— Audran, fils.	Scaër, Le Duigou, père,
— Agie.	— Sinquin, aîné.
— Guyot de Salins	Querrien, Daniel.
Guilligomarch, Le Romancer	Pt-Aven, Le Duigou, fils.
Bannalec, Chardon.	— N ^m .
— Sinquin, jeune.	Moëlan. Barbe.

M. Audran, père, notaire honoraire, à Quimperlé.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM.	MM.
Barbier, présid. honoraire,	Pierre, avoué.
président.	Pouyade, receveur de l'en-
De Noiseville.	registrement.
Bréart de Boisanger.	Buguel, greffier, secrétaire.

Commissaires de Police.

MM.	MM.
Brest, commissaire central,	Landerneau, Josse.
Nadal.	Pont-l'Abbé, Quémener.
— commissaires, Bernoud.	Douarnenez, Février.
— — Barbedor.	Morlaix, Treuttel.
— — Richard.	Saint-Pol, Houlbrèque.
— — Petit.	Châteaulin, Le Gall.
Quimper, — Roessard.	Carhaix, Moy.
Landivisiau, Nédellec.	Quimperlé, Himbert.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Rennes.

MM. DE CHATEAUNEUF (O. I.), Inspecteur d'Académie, à Quimper.
N^{***}, commis d'inspection académique.

Conseil départemental de l'Instruction publique.

MM. RICHARD (O. *, O. I.), Préfet du Finistère, président.
 M^{re} SERGENT (O. *, O. I.), évêque de Quimper, vice-présid.
 De Châteauneuf (O. I.), inspecteur d'Académie.
 L'abbé Jégou, vicaire général.
 Chabal, président du Consistoire, à Brest.
 Derome, procureur impérial, à Quimper.
 Voyer (*), président du tribunal civil, à Quimper.
 Guyot (*),
 De Kernaëret (*),
 Pascal,
 Bois-Viel,
 Le Quinquis (O. A.), inspecteur primaire, secrétaire du Conseil.

membres
 du Conseil général.

Instruction secondaire.

Membres du Jury chargés, pendant l'année 1864, d'examiner les Aspirants au Brevet de capacité pour l'Instruction secondaire, dans le département du Finistère.

MM.	MM.
L'abbé Jégou, vic. général.	Fierville, rég. au collège.
L'abbé Chésnel.	Derennes, —
Guyot (*), conseil. général.	Beaufils, —

**Lycée et Collèges communaux
 DU DÉPARTEMENT.**

LYCÉE DE BREST.

Personnel.

MM.	MM.
Housset (O. I.), proviseur.	Allanic (O. I.), prof. de logique.
Marc (O. A.), censeur.	Blain, professeur d'histoire.
Le Floc'h, aumônier.	Henry, prof. de rhétorique.
Delzons, économiste.	Fustec (O. I.), professeur de
Malus, commis d'économi.	seconde.

MM.	MM.
Maucourt (O. A.), professeur de troisième.	Le Mullois,
Vintejou, professeur du cours préparatoire à l'école navale.	Le Dru,
Larocque, professeur du cours préparatoire à Saint-Cyr.	Dizès,
Jardin, profes. de mathématiques pures et appliquées.	Morteveille,
Guérin,	Sol,
Raulin, profes. de physique.	Deproge,
Robin (O. A.),	Robinaud,
Jamont, profes. de quatrième.	Thomas, directeur de la classe primaire.
Bonamy, prof. de cinquième.	N ^{re} , prof. de dessin graphique.
Rosman, profes. de sixième.	Coté, prof. de dessin d'imitation.
Koch, père (O. A.), professeur d'allemand.	Penquer, médecin.
Mac-Energy, profes. d'anglais.	Pierret, docteur -- médecin, dentiste.
Le Couturier,	Lecureux, profes. de musique.
Bréhier,	Buat, profes. de gymnastique.
	Prioult,
	Lepage,
	Adam,

répétiteurs.

cours industriel
 et commercial.

COLLÈGE DE QUIMPER.

Personnel.

MM.	MM.
AYRAULT (O. A.), principal.	Villain, régent de sixième.
L'abbé Besnier, aumônier.	Boucher, régent de septième.
Fierville, rég. de philosophie.	Le Bouhellec, rég. de huitième.
Martin, régent de rhétorique.	Chevalier, professeur d'anglais.
Beaufils, régent de physique.	Goy, professeur de dessin.
Izenic, régent de mathématiques, 1 ^{re} chaire.	Lemeur, école préparatoire.
Derennes, régent de seconde.	Even, 3 ^e année,
Malen, régent de troisième.	Grenot, 2 ^e —
Mével, régent de mathématiques, 2 ^e chaire.	Salzart, 1 ^{re} —
Simier (O. A.), régent de quatr.	Normant, enseignement primaire.
Meslier, régent de cinquième.	Martin et Costes, maîtres d'études.

COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé ANDRÉ, principal.	Monfort, régent de cinquième.
Trézéguet (O. A.), 1 ^{er} régent de mathématiques.	Cocaign, régent de sixième.
L'abbé FRANCES (O. A.), régent de physique.	Pichon, régent de septième.
Audic, 2 ^e régent de mathématiques.	Traon, régent de huitième.
L'abbé GUENNÉGUAN, régent d'histoire.	Saillour et Combot, chargés du cours spécial d'ens. primaire.
L'abbé P. Le Bihan (O. A.), régent de philosophie.	Le Riguier, ch. du cours élément.
L'abbé Y. Le Bihan, régent de rhétorique.	Le Bourcier, professeur de langues vivantes.
Le Bourcier (O. A.), régent de seconde.	Clech, maître de dessin.
L'abbé Kerbirion, régent de troisième.	Dreyer, maître de musique.
Quidelleur, régent de quatrième	Morgant, surveillant général.
	Abéguilé, Calvez, Goavec, Léon, } maîtres d'études
	Cariou, professeur suppléant.

COLLÈGE DE LESNEVEN.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé COHANEC (O. A.), principal.	L'abbé Kerné, régent de sixième.
L'abbé André, sous principal.	L'abbé Duclos, régent de septième.
Nondé, régent de mathématiques, 1 ^{re} chaire.	Robinaud, régent de huitième.
Tirhard, régent de mathématiques, 2 ^e chaire.	Tirhard, maître d'anglais.
Desmonts, régent de rhétorique.	Beau, maître de dessin.
Herpe, régent de seconde.	Becker, maître de musique.
Le Pennee, régent de troisième.	Nicol, } surveillants.
L'abbé Le Sann, régent de quatrième.	Le Moign, }
L'abbé Le Gall, régent de cinquième.	Le Roux, }
	Siou, }

COLLÈGE DE LANDERNEAU.

Personnel.

MM.	MM.
SÉVET (O. A.), principal, régent de physique.	Le Héno, régent de huitième.
Fortin, régent de mathématiques.	Bahic, régent des cours spéciaux.
Hays (O. A.), régent de quatrième et cinquième.	Le Houez, régent de l'école primaire.
Favé, régent de sixième et septième.	Le Dall, maître de dessin.

COLLÈGE DE MORLAIX.

Personnel.

MM.	MM.
BONÉLY, principal.	Allier, régent de cinq. et sixième.
N ^{ou} , aumônier.	Brument, chargé des cours spéciaux.
Jouet, régent de mathématiques.	Le Jeune, régent de septième.
Chabrier, régent de physique et de chimie.	Dupré, régent de huitième.
Foucher, régent de rhétorique et seconde.	Jenkins (Alfred), régent d'anglais.
Hugot, régent de troisième et quatrième.	Miquelard, } classe préparatoire primaire.
	Bosquillon, }
	Le Tallec, }

INSTRUCTION PRIMAIRE.

École normale primaire de Rennes.

M. CAMPION (*, O. I.), Directeur.

INSPECTION PRIMAIRE.

Brest,	MM. BLÉAS (O. A.)	Quimper,	M. LE QUINQUIS (O. A.)
Châteaulin,	NÉDELLEC.	Quimperlé,	
Morlaix,			

COMMISSION

Établie à Quimper pour l'examen des Aspirants et des Aspirantes au Brevet de capacité.

MM.	MM.
L'INSPECTEUR d'académie,	BLÉAS, inspecteur primaire.
L'abbé LE GUEN, chanoine	LE QUINQUIS. —
titulaire.	BEAUFILS, régent au collège.
NOUËT, juge de paix.	MALEN. —

Nota. — M. WILLIAM, pasteur protestant, est appelé dans la Commission toutes les fois qu'il se présente un candidat de son culte.

DÉLÉGUÉS CANTONNAUX.

Arrondissement de Quimper.

Briec.

MM. Salaun, juge de paix; Le Bozec, maire; Marzin, curé; Hémon, propriétaire.

Concarneau.

MM. Malherbe, juge de paix; Penanros, négociant à Concarneau; Hugot, curé; Buzaré, receveur de l'enregistrement, en retraite.

Douarnenez.

MM. Béléguic, juge de paix; Boga, curé de Ploaré; Halna du Frétay, membre du Conseil général; Le Guillou-Péanros, négociant; Dahirel, médecin; Bernard, percepteur.

Fouesnant.

MM. Perrotin, juge de paix; Parquer, maire de Fouesnant; Le Guillou, curé; Kerliézec-Royou, maire de Saint-Evarzec; le vicomte de Lanascot, propriétaire.

Plogastel-Saint-Germain.

MM. Le Batard, maire de Plogastel; Cornec, curé de Plogastel; Viers, maire de Peumerit; le comte de Carné, membre du Conseil général; Kerlan, desservant de Pouldreuzic.

Pont-Croix.

MM. Hignard (*), maire de Pont-Croix; Yvenat, curé; Hamel, propriétaire à Plouhinec; Lebris-Durest, membre du Conseil d'arrondissement; N***.

Pont-l'Abbé.

M. Jartel, curé; Toulemon, maire de Plobannalec; Jolivet, propriétaire.

Quimper.

MM. Nouët, juge de paix; Porquier (*, O. A.), maire de Quimper; Lamarque, curé; de Leissègues-Rozaven*, ancien conseiller de Préfecture; Laplace, avoué.

Rosporden.

MM. Donval, juge de paix; Prévost, maire de Rosporden; Guizouarn, curé d'Elliant; Guiffant, recteur de St-Yvi; Diligeart, recteur de Rosporden; Guiffant, maire de St-Yvi; Huon, marchand à Rosporden.

Arrondissement de Brest.

Brest (1^{er} canton.)

MM. Conseil (*), député au Corps législatif; Pidoux*, juge de paix; Cozanet, curé des Carmes; Mercier (*), curé de St-Louis; Anner, adj. au maire; Clérec, avoué.

Brest (2^e canton.)

MM. Michel Morand, maire de Lambézellec; Le Tessier de Launay (*), maire de Guilers; Bérubé, percepteur; Le Jeune, avoué; Le Goff, recteur de Gouesnou; Vaucel, docteur-médecin.

Brest (3^e canton.)

MM. Delalun (O. *), adjoint spécial, conseiller gé-

néral; Cosmao, juge de paix; Quéinec, curé de Recouvrance; Bruslé, conseiller municipal.

Daoulas.

MM. des Déserts, maire de Daoulas; Reviron, curé; Goubin, conseiller général; Fouillard, juge de paix; Picaud, notaire à Plougastel; Villiers, conseiller d'arrondissement; Le Taro, percepteur à Irvilleac.

Landerneau.

MM. de Puyferré, adjoint au maire de Landerneau; Barbier, curé de Landerneau; L'Hostis, curé de Guipavas; Boucher, notaire; Cloarec, propriétaire; Robert, ancien notaire.

Lannilis.

MM. Billard, juge de paix; Morvan, maire de Lannilis; Abgrall, curé de Lannilis; Rivoalen, curé de Plouguerneau; Pilven, maire de Guissény; de Poulquet, conseiller d'arrondissement.

Lesneven.

MM. Vaumousse, juge de paix; Hardy, maire de Lesneven; Kervennic, curé; Moysan, maire de Ploudaniel; Le Moine, maire de Kerlouan; Rivoal, recteur de Plounéour-Trez.

Ouessant.

MM. Laurance, juge de paix; Le Louet, maire; Picard, curé.

Plabennec.

MM. Moal, maire de Plabennec; de Kergariou, juge de paix; Quéinec, curé; de Kermenguy, maire de Lanarvilly; Fagon, maire de Milizac; Bigot-d'Engente, propriétaire; Bro, percepteur.

Ploudalmézeau.

MM. Carof, juge de paix; Guillard, maire; Arzel, curé; Le Roux, recteur de Porspoder; Ménez, percepteur; Le Hir, docteur-médecin; Rivoal, notaire.

Ploudiry.

MM. Babo, juge de paix; Boucher, conseiller d'arrondissement; Roudaut, vicaire de Ploudiry; Delaunay, recteur de La Martyre.

Saint-Renan.

MM. Le Vessel, juge de paix; Mével (*), conseiller général; Le Roux, curé de Saint-Renan; Gloaguen, recteur du Conquet; De Miniac, ancien notaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.

MM. Énu, curé; Ruppe, maire de Spézet; Banéat, négociant; Dumarcet, directeur des mines à Poul-laouen.

Châteaulin.

MM. Le Breton, maire de Châteaulin; Prigent, curé; Lacoste (*), juge; Fénigan, avoué; Marzin, maire de Port-Launay; Balcon, maire de Plomodiern.

Châteauneuf.

MM. Séré, juge de paix; Kermel, curé; Daniel-Beaupré, maire de Plonévez-du-Faou.

Crozon.

MM. Le Menn, juge de paix; Louboutin, maire de Crozon; Grall, curé; Lescop, maire de Camaret; Le Bastard de Mesmeur, propriétaire; Mercier, propriét.; Belbéoch, cultivateur.

Le Faou.

MM. Charuel, maire du Faou; Plassart, curé; Quantel, ancien magistrat à Quimerc'h.

Huelgoat.

MM. Fégéan, juge de paix; Naissant, curé; Collobert, maire de Locmaria-Berrien; Gourvil, notaire à Scrignac.

Pleyben.

MM. Le Taro, juge de paix; Dupont, curé; Le Breton, conseiller général; Le Jollec, maire de Gouézec; Le Menn, maire de Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.

MM. Piriou, juge de paix; Abgrall, maire de Lam-paul; Sibiril, curé; Pouliquen, maire de Landivisiau; Le Roux, négociant; Soubigou, propriétaire.

Lanmeur.

MM. Le Guillou, juge de paix; Clerc'h, curé; Fol-calvez, notaire à Plouézoc'h; de Kersauson, conseiller général; Huon de Kermadec, propriét. à Plouézoc'h.

Morlaix.

MM. Lozac'h, juge de paix; Cloarec, curé; Bien-venue, conseiller général; Kervern, conseiller d'arrondissement; Cahel, procureur impérial; Le Hir, médecin à Morlaix; Le Bosc, avocat.

Plouescat.

MM. de Floësquellec, juge de paix; Rosec, maire; Mathieu, curé.

Plouigneau.

MM. Jamin, juge de paix; Le Gac, curé; de Grain-ville, maire de Plouigneau; de Roquesfeuil, maire de Plougouven; Guéguen, desservant à Guerlesquin; Troussel, huissier à Guerlesquin.

Plouzévédé.

MM. Lacaze, juge de paix; Tanguy, curé; de Ker-menguy, propriétaire à Glédre; de Kerdrel, proprié-taire à Plouvorn; Tanguy, conseiller général.

Saint-Pôl-de-Léon.

MM. Deschamps, juge de paix; Pouliquen, curé de Saint-Pôl; le baron de Kerhorre, conseiller général;

Du Penhoat (*), adjoint au maire; de Parcevaux, propriétaire à Saint-Pôl.

Saint-Thégonnec.

MM. de Penguern, juge de paix; Bériet, curé; Carof, maire; Villard, propriét. à Pleybert-Christ; Quéinec, maire de Pleybert-Christ.

Sizun.

MM. Boucher, juge de paix; Le Lez, curé; Rannou, propriétaire; Grall, notaire à Commana; Reilly, adjoint à Commana; Euzen, conseiller d'arrondissement.

Taulé.

MM. Quéinec, juge de paix; Perrot, curé; Cazin de la Trésorerie, propriétaire; de Kergrist, maire de Carantec; Le Bras, notaire à Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.

MM. Buguel, juge de paix; Caradec, curé; le comte de Fournas, propriétaire; Jégo, conseiller d'arrondiss.

Bannalec.

MM. Le Tirant, juge de paix; Chardon, maire; Le Dréau, curé; de Saint-Georges, propriétaire.

Pont-Aven.

MM. Le Songeux, juge de paix; de la Villemarqué, maire de Nizon; Golies, curé de Pont-Aven.

Quimperlé.

MM. Mazé, curé; Le Bihan, desservant de St-Michel; le comte du Couëdic (*), membre du Corps législatif; Le Louédec, médecin; Poirierde Noisseville, propriét.

Scär.

MM. Dufléit, juge de paix; Le Bihan, maire; de Ker-jégu (*), conseiller général.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire.

Ingénieurs.

- MM. AUMAITRE (*), ingénieur en chef, à Quimper.
 Fénoux, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, à Morlaix.
 Guibert, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Sud, à Quimper.
 Rousseau, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de l'Ouest, à Brest.
 Tourbiez (*), conducteur principal, chargé de l'arrondissement du Centre, à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Dumoutier.	MM. Francier.	MM. Dat.
Le Bourguays.	Robert.	Crécy.
Perrennez.	Bellanger.	Des-Essarts.
Philippe.	Lamendour.	Poulmarch.
Fournieux.	Jacob.	Laurent.
Martin.	Pochon.	Le Mout.

Conducteurs auxiliaires.

M. Tourbiez, jeune.	MM. Ménereul.	MM. Longrais.
	Mercier.	Le Troadac.

SERVICE MARITIME.

Ingénieurs.

- MM. MAITROT DE VARENNE (*), ingén. en chef, à Brest.
 De Carcaradec (*), ingénieur ordinaire, à Brest.
 Fénoux, — à Morlaix.
 Guibert, — à Quimper.
 Rousseau, — à Brest.
 Tourbiez (*), conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Lombard.	MM. Le Febvre.	MM. Delachienne.
Guinemand.	Lucas.	Chicoineau.
Le Tendre.	Guillet.	Chatton.
Robin de Reder.	Boyé.	Tourbiez (Théodore).
Lacroix.	Simon.	

Conducteurs auxiliaires.

MM. Le Breton de Ranzégat.	MM. Goubaux.
Delavier.	Predseil.

Lieutenants de Port.

Brest, M. Gestin.	Morlaix, M. Morvan.
-------------------	---------------------

Maîtres de Port.

Quimper, MM. Rohan.	Le Fret, MM. Bodénès.
Douarnenez, Le Bris.	Roscoff, Tirhard.
Brest, Thomasset.	Laberwrach, Provost J. M.
Le Conquet, Keruzoré.	Quimperlé, Jouanno.
Morlaix, Martin.	Ouessant, Stéphan.
Andierne, Salaün.	Pont-Aven, Charuel.
Landerneau, Provost (Y.)	Le Faou, Courtois.
Pont-l'Abbé, Bideau (*).	Loctudy, Portanguéin.
Camaret, Bouillet.	Pempoul, Lozarch.
Port-Launay, Drouaux.	Pensez, Coat.
Concarneau, Toulguengat de Treffry.	Pont-Croix, N ^o .

Chemin de fer de Rennes à Brest.

État du Personnel.

MM. PLANCHAT (*), ingénieur en chef, à Brest.
Fénoux, ingénieur ordinaire, à Morlaix.
Maréchal, ingénieur ordinaire, à Brest.

MM.		MM.	
Martignon,	{ Conducteur embrigadé de 1 ^{re} classe.	Lavergne,	{ Conducteurs embrigadés de 3 ^e classe.
Saucour,	{ Conducteurs embrigadés de 2 ^e classe.	Williams,	{ Conducteurs embrigadés de 4 ^e classe.
Delmas,		Philippe,	
Hardy,	{ Conducteur embrigadé de 3 ^e classe.	Floret,	{ Conducteurs auxiliaires
Gandois,		Hubert,	
Kirby,		Royère,	
		Le Taro,	
		Richard,	

*Comité consultatif institué à la Préfecture pour
l'examen des Travaux communaux.*

MM. AUMAITRE (*), ingén. en chef du département, président.
GUYOT (*), membre du Conseil général.
LE GUAY, membre du Conseil de Préfecture.
GUIBERT, ingénieur des ponts et chaussées.
LOARER, agent-voyer en chef.
BIGOT (*), architecte du département.

ROUTES

IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE.

Routes impériales.

Routes

- N^o 12, de Paris à Brest, par Morlaix, Landivisiau et
Landerneau, 82,362 mètres.
164, d'Angers à Brest, par Redon, Carhaix, La
Feuillée et Landerneau, 62,845 mètres.

- N^o 165, de Nantes à Audierne, avec embranchement
sur Douarnenez, par Quimperlé, Bannalec,
Rosporden, Quimper, Douarnenez et Pont-
Croix, 97,072 mètres.
169, de Lorient à Roscoff, par Carhaix, Morlaix et
Saint-Pol, 81,652 mètres.
170, de Quimper à Lesneven et à la mer, par Châ-
teaulin, Le Faou et Landerneau, 97,311 mètr.

Routes départementales.

- N^o 1, d'Hennebon à Lanvéoc, par Quimperlé, Pont-
Aven, Concarneau et Quimper, 105,996 mètres.
2, de Lannion à Brest, par Morlaix, Saint-Pol et
Lesneven, 71,034 mètres.
3, de Châteaulin à Guingamp, par Châteauneuf et
Carhaix, 49,064 mètres.
4, de Guipavas au Conquet, par Gouesnou et Saint-
Renan, 33,168 mètres.
5, de Quimper à Pont-l'Abbé, 18,399 mètres.
6, de Saint-Renan à Ploudalmézeau, Argenton et
Laber-Hlud, 36,086 mètres.
7, de Lesneven à Lannilis, depuis Le Folgoët,
14,522 mètres.
8, de Landivisiau à la mer, par Kervren, 20,260 m.
9, de Rosporden aux limites du département, par
Scaër, 19,719 mètres.
10, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 11,015 mètr.
11, de Rosporden à Concarneau, 10,400 mètres.
12, de Quimperlé au Faouët, 13,732 mètres.
13, de Quimper à Morlaix, par Pleyben et Brasparts,
68,584 mètres.
14, de Quimper à Châteauneuf, par Briec, 20,258 m.

PHARES

Actuellement allumés dans le Département.

- 1 Fanal de l'île Noire dans la rade de Morlaix (4^e ordre,
grand modèle, feu varié de 2 en 2 minutes par des
éclats précédés et suivis de courtes éclipses).

- 2 Fanal du Château du Taureau, à l'entrée de la même rade (feu fixe rouge).
- 3 Fanal de l'île Louët, dans la même rade (f. fixe blanc).
- 4 Fanal de la Tour de la Lande, au fond de la même rade (feu fixe rouge).
- 5 Phare de l'île de Batz (1^{er} ordre, éclipses de minute en minute).
- 6 Phare de l'île Vierge (feu blanc varié, de 4 en 4 minutes, par des éclats rouges précédés et suivis de courtes éclipses).
- 7 Fanal de l'île Wrach (feu rouge).
- 8 Fanal de Plouguerneau (feu blanc).
- 9 Fanal de la Palue (feu vert).
- 10 Fanal de l'anse Saint-Antoine (feu blanc).
- 11 Phare d'Ouessant (1^{er} ordre, feu fixe).
- 12 Phare de Créach, à Ouessant (1^{er} ordre, à éclipses de 20 en 20 secondes, un éclair rouge alternant avec deux éclats blancs).
- 13 Phare de Kermorvan (3^e ordre, petit mod., feu fixe).
- 14 Phare de St-Mathieu (2^e ordre, feu tournant dont les éclipses se succèdent de 1/2 min. en 1/2 minute).
- 15 Phare du Petit-Minou (3^e ordre, feu fixe).
- 16 Phare du Portzic (2^e ordre, feu varié de 3 en 3 min. par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 17 Fanal de Toulanguet (4^e ordre, gr. mod., f. fixe rouge).
- 18 Fanal des Capucins (4^e ordre, feu fixe blanc).
- 19 Fanal de l'île Tristan (4^e ordre, feu fixe).
- 20 Phare de l'île de Seins (1^{er} ordre, feu varié de 4 en 4 minutes, par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 21 Phare du Bec-du-Raz (1^{er} ordre, feu fixe).
- 22 Fanaux d'Audierne.
- 23 Phare de Penmarch (1^{er} ordre, feu varié de 1/2 minute en 1/2 minute).
- 24 Fanal de Loctudy (feu fixe blanc).
- 25 Fanal de la Pointe-du-Coq, à l'embouchure de l'Odé, rive gauche (4^e ordre, feu fixe rouge).
- 26 Fanal de la Pyramide, à *idem* (feu fixe blanc).
- 27 Phare de l'île de Penfret (3^e ordre, feu varié de 4 en 4 m. par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).

- 28 Fanal de la Batterie de la Croix, à Concarneau (feu fixe blanc).
- 29 Fanal de Beuzec-Cong, à *idem* (feu fixe blanc).
- 30 Fanal de Lanriec, à *idem* (feu fixe rouge).
- 31 Fanaux de Douëlan (feux fixes).

SERVICE DU CANAL DE NANTES A BREST.

Ingénieurs.

Napoléonville, MM. BOULANGÉ (*), ingénieur en chef.
Châteaulin, Tourbiez (*), faisant fonctions d'ingénieur.

Conducteurs embrigadés.

Châteaulin, MM. Poterel-Maisonnette, de 2^e classe.
Carhaix, Piriou, de 2^e classe.
Châteaulin, Houbre, conducteur auxiliaire.

Service des Chemins vicinaux.

La direction supérieure du Service vicinal appartient au Préfet et, sous ses ordres, aux Sous-Préfets dans les arrondissements. Toute la partie administrative, relative au service, est centralisée à la Préfecture, *Division des Travaux publics*. La direction et la surveillance des travaux sont déléguées à l'Agent-Voyer en chef. Cet agent agit directement au nom du Préfet, et comme son délégué, alors qu'il est hors du chef-lieu en tournée d'inspection, soit générale, soit spéciale. Il centralise à son bureau toutes les affaires relatives aux travaux, au personnel et à la comptabilité du Service vicinal.

Organisation du Personnel.

MM. LOARER, agent-voyer en chef, à Quimper.
Le Mème, dessinateur et agent de comptabilité au bureau de l'agent-voyer en chef.

Agents-Voyers d'arrondissements.

Quimper, MM. Doudet.	Châteaulin, MM. Bernard.
Brest, Labasque.	Quimperlé, Jasienski.
Morlaix, Girandière.	

Agents-Voyers surnuméraires attachés aux bureaux des Agents-Voyers d'arrondissements.

Brest, MM. Jan.	Châteaulin, MM. Reux.
Morlaix, Blonsard.	Quimper, Laurent.

Agents-Voyers secondaires

Douarnenez, MM. Charlot.	Landerneau, MM. Barrois.
Quimper, Daoulas.	Morlaix, Jestin.
— Boutier.	Landivisiau, Fougère.
Pont-l'Abbé, Haas.	Plouescat, Olivet.
Audierne, Le Gall.	Châteaulin, Corbel.
Lannilis, Salaün, Hippol.	Crozon, Duhamel.
Lesneven, Bocquené.	Châteauneuf, Deville.
Saint-Renan, Ollivier, fils.	Huelgoat, Le Guernalec.
Daoulas, Henrat	Scaër, Kerforn, père.
St-Thégonnec, Boulmer.	Bannalec, Le Guern.
Brasparts, Vergeur.	Quimperlé, Kerforn, fils.
Morlaix, Billard.	Brest, Le Scour.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION.

- N° 1, de Quimper à Audierne et à la Pointe-du-Ratz, passant par Landudec, Plozévet, Plouhinec, Audierne et Plogoff, 47,275 mètres.
- 2, de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, par Plonéour, Tréogat, Pouldreuzic, Plozévet, 28,100 mètres.
- 3, de Rosporden à Châteauneuf, par Tournay, Corray, Trégourez et Laz, 38,622 mètres.
- 4, de Pont-Aven à Scaër, par Bannalec, 22,273 m.
- 5, de Quimperlé à Plouay, par Arzano, 10,390 mètr.
- 6, de Quimperlé à Châteauneuf, par Saint-Thurien et Scaër, 37,907 mètres.
- 7, de Châteaulin à Douarnenez, par Cast et Locronan, 25,348 mètres; et embranchement de Cast vers Plonévez-Porzay, 6,000 mètres.

- N° 8, de Châteaulin à Camaret, par Crozon, 36,980 m.
- 9, de Morlaix à Callac, par Plougonven et Lannéanou, 23,500 mètres.
- 10, de Lesneven à St-Pol, par Lochrist, Plouescat, Cléder et Sibiril, 29,819 mètres.
- 11, du Folgoët, par Commana, à la route départementale n° 13, par Saint-Méen, Landivisiau, Lampaul, St-Sauveur et Commana, 39,187 m.
- 12, de Brest au Conquet, par St-Pierre, 21,118 mètr.
- 13, de Brest à Plouguerneau, par Gouesnou, Bourg-Blanc et Lannilis, 21,000 mètres.
- 14, de Pleyben à Berrien, par Lannédern, Loqueffret et Huelgoat, 25,800 mètres.
- 15, de Quimper à Gourin, par Coray, 31,669 mètres.
- 16, de Quimperlé à Douélan, par Clohars-Carnoët, 12,827 mètres.
- 17, de Châteauneuf à Gourin, par Spézet, 13,916 m.
- 18, du Faou à St-Thégonnec, par Hanvec, Sizun et Saint-Sauveur, 34,681 mètres.
- 19, de Morlaix à Lesneven, par Plouvorn, 22,000 m.
- 20, de Pont-l'Abbé à Penmarch, par Plomeur, 13,840 mètres.
- 21, du Faou à Lannédern, par Quimerch et Brasparts, 15,500 mètres.
- 22, de Concarneau à Bannalec, par Melgven, 19,000 m.
- 23, de Bannalec à Plouay (Morbihan), par St-Thurien, Querrien et Guilligomarch, 29,000 mètres.
- 24, de Rosporden à Lorient, par Pont-Aven, Riéc, Moëlan, Clohars-Carnoët et Saint-Maurice, 30,500 mètres.
- 25, de Lesneven à Plonéour-Trez, par Goulven, 10,600 mètres.
- 26, de Brest à Ploudalmézeau et à la grève de Cléguérien, par Lambézellec et Plouguin, 27,000 m.
- 27, de Plouguerneau à Plouescat, par Guissény, Kerlouan et Goulven, 26,500 mètres.
- 28, du Conquet à Lannilis, par Ploumoguier, Plouarzel, Brèles, Plourin, Ploudalmézeau et Tréglonou, 37,500 mètres.

- N° 29, de Landerneau à Kernic, par Plouédern, Plouné-
venter, Lanhouarneau et Plounévez-Lochrist,
29,500 mètres.
- 30, de Sizun à Kernic, par la rive droite de l'Elorn,
la gare de Landivisiau, Bodilis, Saint-Vougay
et Plouescat, 38,500 mètres.
- 31, de Pensez à Commana, par Guiclan et Guimi-
liau, 19,000 mètres.
- 32, du Folgoët à Plouguerneau et à la mer, 15,200 m.
- 33, de Crozon au Faou, par le passage de Térénez,
19,000 mètres.
- 34, de Quimper à Bénodet, 16,075 mètres.
- 35, de Quimper à Moustierlin, par le chemin de
Bénodet et Clohars-Fouesnant, 8,600 mètres.
- 36, de Châteauneuf à Morlaix, par Plonévez-du-
Faou, Loqueffret, Brennilis, La Feuillée et
Plounéour-Ménez, 29,000 mètres.
- 37, de Brasparts à Sizun et à Saint-Eloi, par Saint-
Rivoal et Saint-Cadou, 25,500 mètres.
- 38, de Saint Renan à Kerlouan, par Milizac, Bourg-
Blanc, Plouvien et Loc-Brévalaire, 34,000 m.
- 39, de Lesneven à Guissény et à la mer, par Kernouës
et Saint-Frégant, 11,000 mètres.
- 40, de Quimper à Pouldreuzic et à la mer, par Plo-
gastel-Saint-Germain, 17,000 mètres.
- 41, de Châteaulin à Roudouallec (Morbihan), par
Laz et Gouézec, 30,000 mètres.
- 42, de Berrien à Toul-an-Herry (Côtes-du-Nord), par
Scrignac, Guerlesquin et Plouégat-Moysan,
29,000 mètres.
- 43, de Quimper à Pont-Croix, par la commune de
Pouldergat, 12,700 mètres.
- 44, de Pont-l'Abbé à Fouesnant, par Combrit, Beno-
det et Perguet, 17,500 mètres.
- 45, de Plounéventer à Berven, par Saint-Derrien et
Saint-Vougay, 12,400 mètres.
- 46, de Morlaix à Plougasnou et à la mer, 15,000 m.
- 47, de Douarnenez au Faou, par Plonévez-Porzay
et Plomodiern, 27,000 mètres.
- 48, de Port-Launay à la route départ. n° 3, 800 mètr.

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN

Placés sous le régime de l'art. 6 de la loi du 21 mai 1836.

Arrondissement de Brest.

Chemins

- N° 1, N^m (à l'étude).
2, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 8,000 mètr.
3, N^m (à l'étude).
4, de Landerneau à Plougastel, 10,000 mètres.
5, de Brest à Daoulas, par Plougastel-Daoulas,
21,000 mètres.
21, N^m (à l'étude).
22, de Lannilis à Landerneau, 19,713 mètres.
23, de Saint-Renan à Brélès, 9,500 mètres.
24, de St-Renan à la grève de Lampaul-Plouarzel,
10,650 mètres.

Arrondissement de Châteaulin.

- N° 6, de Collorec à Carhaix, 13,413 mètres.
7, de Port-Launay à Brasparts, 10,640 mètres.

Arrondissement de Morlaix.

- N° 8, N^m (à l'étude).
9, N^m —
10, N^m —

Arrondissement de Quimper.

- N° 11, N^m (à l'étude).
12, de Quimper à Fouesnant, 7,900 mètres.
13, de Quimper à Trégourez, 14,410 mètres.
14, N^m (à l'étude).
15, de Quimper à Plonéour, 11,400 mètres.
16, N^m (à l'étude).
17, de Pont-l'Abbé à Locronan, par Guengat,
15,660 mètres.

Arrondissement de Quimperlé.

- N° 18, de Quimperlé à Guiscriff, 13,046 mètres.
19, de Pont-Scorff au Faouët, par Arzano, 11,343 m.
20, N^m (à l'étude).

Architectes.

MM. BIGOT (*), architecte principal du département, à Quimper ; chargé, en outre, du service particulier des arrondissements de Quimper et Quimperlé.

BOURDAIS, architecte particulier de l'arrondissement de Brest.

PUYO, architecte particulier de l'arrondissement de Morlaix.

BOYER, architecte particulier de l'arrondissement de Châteaulin, en résidence à Quimper comme adjoint à l'architecte principal.

ADMINISTRATION

de l'Enregistrement et des Domaines.

MM.	MM.
Quimper, LEMIR, directeur.	Quimper, Leconte, 1 ^{er} com. de la direction.
— Desbordes, insp ^r .	— Sicault de Mariol, garde-magasin du timbre.
— Duval, vérificateur.	— Courtémance, timbreur.
— Franco, —	
Brest, Phétu, —	
Châteaulin, Charbonnier. —	
Morlaix, Delécluse. —	

Receveurs et Conservateurs.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. DE RÉMOND DU CHÉLAS, conservateur des hypothèques et receveur des domaines.

— Lecomte, receveur de l'enregistrement.

Buzaré, Eugène, recev. du timbre extraordin.

Concarneau, Hénou.	} receveurs de l'enregistrement et des domaines.
Douarnenez, Lagrange,	
Pont-Croix, Conan,	
Pont-l'Abbé, Mahé de Berdouaré,	
Plogastél-St-G., Cahierre,	

Arrondissement de Brest.

Brest, MM. DE MORELLI, conservateur des hypothèques.
Delécluse, receveur de l'enregistrement, des actes civils et des successions.
— Salvagniac, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines.

Landerneau, Durand,	} receveurs de l'enregistrement et des domaines.
Lannilis, Delabarre,	
Lesneven, Le Teurmier,	
Saint-Renan, Marinier,	
Plabennec, Macé,	
Ploudalmézeau, Piquot,	

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. GUICHAUD, conservateur des hypothèques.
— Mailhard de la Couture
— Mazurié, receveurs de l'enregistrement et des domaines.
— Richard,
— Marsat,
— Salmon,
— Rivière,
St-Pol-de-Léon, Rivière,

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM. DIARD, conservateur des hypothèques.
— Hamon-Duplessis.
— Lemarchant, receveurs de l'enregistrement et des domaines.
Châteauneuf, Rohic,
Huelgoat, Guillo-Lohan,
Crozon, Mercier,
Pleyben, De Coatgoureden,
Carhaix,

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. POUYADE, receveur de l'enregistrement et des domaines.
Bannalec, M. Hugot, receveur de l'enregistrement et des domaines.

Surnuméraires.

MM.	MM.
Quimper, Briot de la Mallerie	Châteaulin, N ^o .
— N ^o .	Morlaix, N ^o .
Brest, Le Guay.	Quimperlé, Pouyade.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Quimper, MM. LE MAIRE DE MONTIFAULT, directeur.
 — Joubaire, inspecteur.
 — Brousmiche, contrôleur, 1^{er} com. de direction.
 — Le Petit, contrôleur principal.
 — Tiébault,
 Brest, Kersanté,
 — Morvan. } contrôleurs.
 Morlaix, Bourdon,
 — De Poulpiquet,
 Landerneau, De Gaultier la Hulinière,
 Châteaulin, Tanvez.
 Quimper, De L'Hôpital et de Pascal, surnuméraires.

CADASTRE.

M. DUVRE, géomètre. | M. GUICHOUX, géomètre.

Les pièces cadastrales ne peuvent être déplacées des bureaux des Mairies que pour les besoins de l'Administration des Contributions directes, et leur communication aux particuliers ne doit avoir lieu qu'en présence du Maire ou de son Secrétaire. La lecture de ces pièces est seule autorisée dans les Mairies; où l'on ne doit en prendre ni copie ni extrait; il n'appartient qu'à M. le Directeur des Contributions directes d'en délivrer copie sur les originaux déposés dans les bureaux et d'en certifier l'exactitude.

COPIES DE PLANS.

Pour dix parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille. 2 f. »
 Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle. » 20
 Pour copie d'une section entière, par parcelle. » 10
 Pour copie d'un plan entier d'une commune, par parc. » 05
 (Les mêmes copies en traits color. moitié en sus des prix précéd.)

EXTRAITS DE MATRICES CADASTRALES & D'ÉTATS DE SECTION.

Pour 10 parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille. » f. 50
 Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur un même extrait, par parcelle. » 05

RECETTE GÉNÉRALE.

Brest, M. GASSON (*), Receveur général.

RECETTES PARTICULIÈRES ET PERCEPTIONS.

Arrondissement de Quimper.

M. MOREAU, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Audierne, Clédén-Cap-Sizun, Esquibien, Goulien, Ile-de-Seins, Plogoff, Primelin.	MM. DENIC. FAUGER DU PESSEAU.
Biec, Langolen.	GIBLAINE.
Concarneau, Beuzec-Conq, Lauriec, Trégunc.	BERNARD.
Douarnenez, Guengat, Ploaré, Plogonec, Poullan, Pouldergat. . . .	SÉRÉ.
Fouesnant, Clohars-Fouesnant, Gouesnach, Perguet, Pleuven, St-Evarzec. .	GILLES.
Plogastel-Saint-Germain, Guilers, Landudec, Plonéis, Plozévet. . . .	LESTIR.
Plomeur, Penmarc'h, Plobannalec, St-Jean-Trolim, Trefflagat, Tréguennec, Plonéour, Peumerit, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat.	POIRIER.
Pont-Croix, Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meilars, Plouhinec.	LESNÉ.
Pont-l'Abbé, Combrit, Ile-Tudy, Loc-tudy, Trémée.	ALLAIN.
Quimper, Penhars, Plomelin, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Ergué-Gahec, Pluguffan.	LALLOUR. LE GARREC.
Rosporden, Elliant, S-Yvi, Tourch. .	
M. DOUDET, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Quimper.	

Arrondissement de Brest.

M. GASSON(*), Receveur général et particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Bourg-Blanc , Coatméal, Guipronvel.	MM.
Milizac, Tréouergat	KERARUEL DE MÉREY
Brest	MEBICER (*).
Daoulas , Logonna, l'Hôpital-Cramfroul,	DUBOIS DE MONT-MARIN.
Loperhet, Plougastel	FORTIER.
Guipavas , La Forêt, St-Divy, St-Thonan	
Irvillac , Hanvee, Rumengol, St-Eloy,	BÉRUBÉ, fils.
Saint-Urbain	BÉRUBÉ.
Lambézellec , Bohars, Gouesnou, Guil-	THOMAS, fils.
lers, Saint-Marc, Saint-Pierre	
Landerneau , Dirinon, Pencran, Ploué-	ARTIGOU.
dern, Trémaouézan	BOIDRON.
Lanildut , Brêles, Lampaul-Plouarzel,	TOURMEL.
Larret, Plourin, Porspoder	HUBERT de la HAYRIE (*).
Lannilis , Landéda, Plouguerneau . . .	
Le Conquet , Ile-Molène, Ouessant,	BRO.
Plougonvelin, Ploumoguier, Trébabu.	MÉNEZ.
Lesneven , Ploudaniel, St-Méen, Tré-	
garantec, Le Folgoët, Kernouës . . .	MALINGE.
Plabennec , Le Drennec, Kernilis,	PLESSIX.
Kersaint-Plabennec, Lanarvily, Loc-	
Brévalaire, Plouvien	LALLOUR.
Ploudalmézeau , Lampaul-Ploudalmé-	
zeau, Landunvez, Plouguin, Saint-	
Pabu, Tréglonou	
Ploudiry , La Martyre, Lanneufret, La	
Roche, Le Tréhou, Loc-Eguiner,	
Tréflévenez	
Plouneour-Trez , Goulven, Kerlouan,	
Plouider, Guissény, Saint-Frégant . .	
Saint-Renan , Lannivoaré, Loc-Maria,	
Plouarzel, Plouzané	
M. GAULTIER DE LA HULINIÈRE, surnuméraire, attaché à la Recette générale, à Brest.	

Arrondissement de Châteaulin.

M. PROTÉT, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Braspars , Lannédern, Le Cloître, Lo-	MM.
queffret	LHOSTIE-KERHOR.
Carhaix , Plouguer, Poullaouen, Plou-	
névezel	JOBBÉ-DUVAL.
Châteaulin , Cast, Dinéault, Pt-Launay.	
St-Coulitz, St-Ségol, Quéménéven . .	COCHOIS.
Châteauneuf , Collorec, Landeleau,	
Plonévez-du-Faou	LALLOUR, Aimé.
Coray , Leuhan, Laz, Trégourez, Saint-	DANIEL-BEAUPRÉ.
Goazec, St-Thois	
Crozon , Argol, Camaret, Landevennec,	CARADEC.
Roscanvel, Telgruc, Trégarvan . . .	
Huelgoat , Berrien, Bolazec, Botmeur,	CORNIQUEL.
La Feuillée, Locmaria, Plouyé,	
Sernignac	PICARD.
Le Faou , Logonna-Quimerch, Lopérec,	N ^{tt} .
Quimerch, Rosnoën	
Pleyben , Edern, Gouézeo, Lennon,	LE MOAL.
Lothey	GAUBERT.
Plomodiern , Locronan, Ploëven, Plo-	
névez-Porzay, Saint-Nic	
Spézet , Clédén-Poher, Kergloff, Mo-	
treff, Saint-Hernin	
M. ARTIGOU, surnum., attaché à la Recette de Châteaulin.	

Arrondissement de Morlaix.

M. MILLET, Receveur particulier.

Guerlesquin , Botsorhel, Lannéanou,	MM.
Plouégat-Moysan	MARZIOU.
Landivisiau , Bodilis, Guimiliau, Lam-	
paul, Plougourvest, Piouénéventer,	CHARUEL.
Saint-Servais	

Suite de l'Arrondissement de Morlaix.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Lanmeur, Garlan, Guimaëc, Locquerec, Plouégat-Guérand.	MM. GUÉGUENNOU.
Morlaix, Ploujean, Plourin, St-Martin-des-Champs, Sainte-Sève.	SIMON.
Plouescat, Lanhouarneau, Plougar, Plounevez-Lochrist, Tréfléz.	LE FRAPPER.
Plougasnou, Plouézoch, Saint-Jeandu-Doigt.	GICQUET DE PREISSAC, fils.
Plouigneau, Plougonven, Le Ponthou. Plouzévédé, Cléder, Plouvorn, Saint-Vougay, Tréflaouenan, Trézilidé.	LE TARO.
Roscoff, l'île-de-Batz, Plougoulm, Sibiril.	GUIBERT.
Sizun, Commana, Locmélar, Saint-Sauveur.	LAHALLÉ.
St-Pol-de-Léon, Plouénan, Mespaul.	BRIAT, fils.
St-Thégonnec, Le Cloître, Pleybert Christ, Plounéour-Ménez.	VILLEGROZE.
Taulé, Carantec, Henvic, Locquéholé, Guiclan.	BREHIER.
M. FEILLET, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Morlaix.	GOUSSELIN.

Arrondissement de Quimperlé.

M. GOBILLARD, Receveur particulier.	
Arzano, Guilligomarch, Locunolé, Rédéné.	MM. L'HELGOUALC'H.
Bannalec, Kernével, Melgven, Le Trévoux.	MORCLETTE.
Pont-Aven, Moëlan, Névez, Nizon, Riec Quimperlé, Baye, Clohars-Carnoët, Mellac, Tréméven.	LE DRAST.
Scaër, Querrien, Saint-Thurien.	VIGNIOBOUL. HUGOT.

Recettes spéciales.

Quimper, M. Le Coq, Joseph, receveur municipal.	Le Coq, Th., receveur des hospices.
Brest, Bersolle (*), receveur municipal.	Picot, receveur des hospices.
Lambézellec, Billant, receveur municipal.	De Jaëgher, —
Morlaix, Boyer, receveur des hospices.	Kerbriant, receveur du bureau de bien-faisance.

Trésor public.

M. ARNAULT (*), Payeur à Brest.

Les Receveurs particuliers des finances, dans les arrondissements de Morlaix, Châteaulin, Quimper et Quimperlé, acquittent les dépenses pour le compte du Payeur du département,

ADMINISTRATION

DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE BREST.

M. PINCHON (*), Directeur.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

Douanes.

MM.		MM.			
Brest, Kervern, 1 ^{er} commis.		Brest, Joyer,	{		
— Dumoulin, 2 ^e —		— Peyron,		{	
— Josset, 3 ^e —		— Carpentier			{
		— Arbey,			
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		
				{	
					{
			{		

Codtributions indirectes.

MM.		MM.	
Brest, Loiseau, 1 ^{er} commis.	Brest, Delamarre, 3 ^e com.		
— De Carné, 2 ^e —	— Closquet, surnum.		

Service des Douanes.

Inspection de Quimper.

Quimper, M. ZIMMERMANN, inspecteur divisionnaire.

Bureaux de Perception.

Quimper, MM.	Cochet, receveur principal.	
—	Boutin, vérificateur.	
—	Grandin, commis de 1 ^{re} classe.	
—	Découvrant, commis de 2 ^e classe.	
Quimperlé,	Julien,	} receveurs particuliers.
Douélan,	Fargis,	
Pont-Aven,	Le Borgne,	

Concarneau, MM. Margollé, receveur particulier.
 — Turquier, visiteur.
 — Mériadec, commis.
 Pont-l'Abbé, De Gransaigne, recev. particulier.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.

Pont-l'Abbé, MM. Alix.
 Quimperlé, Lerbour.
 Concarneau, Vallée.

Lieutenants.

Quimper, MM. Lemoyne.
 Penmarch, Viger.
 Pont-Aven, Léréec.
 Concarneau, Chrétien.

Inspection de Crozon.

Crozon, MM. Dubois, inspecteur divisionnaire.
 Douarnenez, Cassant, sous-inspecteur sédentaire.

Bureaux de Perception.

Douarnenez, MM.	Renou, receveur principal.
—	Jéhenne, vérificateur.
—	Landal,
—	Humphry,
—	Chotard,
—	Kerbriand-Postic,
Audierne,	Le Maire de Montifault,
Pont-Croix,	Le Coat,
Tréboul,	Guédon,
Camaret,	Colombel,
—	Orsos, visiteur.
Le Fret,	Daniel,
Morgat,	Bellanger,
Port-Launay,	Maynaud,
Le Faou,	Sohier,

{ commis.
 } receveurs
 } particuliers.

{ receveurs particuliers.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.

Audierne, MM. Houët.
 Crozon, Preux.
 Landévennec, Tardy.

Lieutenants.

Le Loc'h, MM. Proteau.
 Tinduff, Cardinal.
 Douarnenez, Adelus.
 Camaret, Le Gall.
 St-Laurent, Bâton.

Brest, MM. BEUVRY, inspecteur principal.
 — Perrot, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Brest, MM. Grimoult, receveur principal.
 — Michel-Bonnefonds, contrôleur.
 — Mercier-Valenton, vérificateur.
 — De la Chapelle, —
 — Besançon, —
 — Blanc, commis principal.
 — Dubled, —
 — Bourgerie, —
 — (Reconvrance), Pellu du Champ-Renou, receveur partic.
 Landerneau, Losties, receveur particulier.
 — Le Hericey, visiteur.
 Le Conquet, Guyvarc'h, receveur particulier.
 Labervrach, Le Masson-Morinière, recev. particulier.
 Paluden, Lesquel, receveur particulier.
 Portzall, Cocaign, —

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Brest, MM. Vouseaud.	Portzall, MM. Riowal.
Labervrach, Sagot.	Plougastel, Dumont.
Le Conquet, Delabrière.	Laber-Ildut, Nivolon.
Lieutenant.	Brest, Le Maréchal,
Brest, M. Bayoud.	commandant du cutter.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, M. GAULTIER, inspecteur divisionnaire.

Bureaux de Perception.

Morlaix, MM. Beuzard, receveur principal.
 — Dufaure, vérificateur.
 — Beau, —
 — Ballot, commis principal.
 — Simon, commis.

Roscoff, MM. Nivolon, receveur particulier.
 Plouescat, D'Ennery de la Chesnaye, recev. partic.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Morlaix, MM. Chérot.	Port-Neuf, MM. Mayneau.
Pontusval, Le Bihan.	Primel, Henry.
St-Pol-de-Léon, Arbey.	Morlaix, Narbelas.
	Guissény, Hétet.
	Roscoff, Montaldi.

Service des Contributions indirectes.

Inspection de Quimper.

Quimper, MM. LE BÉDEL, inspecteur divisionnaire.
 — Blavon-Duchesne, receveur principal,
 — entreposeur.
 — Robiou, commis près la recette princ.
 — Ruhault, surnum. —
 — Billette de Villeroche, contrôleur.
 — Le Bray, { commis de 2^e classe.
 — Le Guen, {
 — Kerliézec Royou, { commis de 3^e classe.
 — Bodereau, {
 — Le Guyader, surnum. du service actif.
 — Le Corre, receveur à cheval.
 — Joyaut de Couesnongle, commis prin-
 — cipal à cheval.
 Concarneau, Le Corvaisier, receveur à cheval.
 — Gand, commis principal à cheval.
 Douarnenez, Grooters, receveur à pied.
 — De Launay, commis principal à pied.
 Pont-l'Abbé, Alexandre, receveur à cheval.
 — Carlier de Keryvon, com. pr. à cheval.
 Pont-Croix, Morel, receveur à cheval.
 — Roblaire, commis principal à cheval.
 Rosporden, Le Gal, receveur à cheval.
 — Billette de Villemeur, commis princi-
 — pal à cheval.

Quimperlé, MM. Gourdiér, recev. partic. entreposeur.
 — Pénigault, commis, chef de poste.
 — Scolan, commis.
 — Noël, receveur à cheval.
 — Aubry de Maraumont, commis princ.

Inspection de Brest.

Brest, MM. LAUTOUR, inspecteur divisionnaire.
 — Joyeux, recev. principal, entreposeur.
 — Bélenfant, 1^{er} commis de la recette
 — principale
 — Brassat, 2^e commis —
 — Lecocq-Kervignac, surn. à la rec. princ.
 — Le Bret, contrôleur de 1^{re} classe.
 — Fouquet, contrôleur de 2^e classe.
 — Allain, }
 — Rousseau, } commis de 1^{re} classe.
 — Touboulie, }
 — Letellier, }
 — Corvest, }
 — Latouche, }
 — Duval, } commis de 2^e classe.
 — Ely, }
 — Kerboul, }
 — Rolland, } surnum. du service actif.
 — Kervévan, }
 — Le Moël, }
 — Recouvrance, Launay, receveur particulier.
 — Guihot, commis principal de 2^e classe,
 — chef de poste.
 — Montgauze, commis de 2^e classe.
 — Rousseau, recev. particul., sédentaire.
 — Vours, commis principal de 2^e classe.
 — Houdart, commis de 2^e classe.
 — Lambézellec, Daniel, receveur à pied.
 — Chazotte, commis principal à pied.
 — Guipavas, David, receveur à pied.
 — Bauvais, commis principal à pied.
 — Landerneau, Grivart, receveur à cheval.

Landerneau, MM. Gourmelon, commis princip. à cheval
 — Desmontils, commis.
 — Tilman-Delisle, commis.
 — Lesneven, Comdamain, receveur à cheval.
 — Macé, commis principal à cheval,
 — Alliou, receveur à cheval.
 — Lannilis, Lhote, commis principal à cheval.
 — Saint-Renan, Bernay, receveur à cheval.
 — Barbanson, commis principal à cheval.
 — Brest, Hamon, préposé en chef de l'octroi.

Sous-Inspection de Châteaulin.

Châteaulin, MM. DALIGAULT, sous-inspec. divisionnaire.
 — Hamon, recev. principal, entreposeur.
 — Plessis, commis de la recette princip.
 — Dumesnil, commis, chef de poste.
 — N^o, commis.
 — Stéphan, surnumér. du service actif.
 — Rahier, receveur à cheval.
 — Brissieux, commis principal à cheval.
 — Coz, receveur à cheval.
 — Carhaix, Le Guisquet, commis princ. à cheval.
 — Le Corvaisier, receveur à cheval.
 — Châteauneuf, Berthelemy, commis princ. à cheval.
 — Barjou, receveur à cheval.
 — Crozon, Pinault, commis principal à cheval.
 — Huelgoat, Carel, receveur à cheval.
 — Nédélec, commis principal à cheval.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, MM. KERST, inspecteur divisionnaire.
 — Morisan, recev. princ., entreposeur.
 — Le Bozéc, com. près la recette princip.
 — Gautier, surnuméraire.
 — Gautier, contrôleur.
 — Kervenno, }
 — Delaunay, } commis de 2^e classe.
 — Camper, }
 — Richard, } commis de 3^e classe.

Morlaix, MM. Le Cousin, surnum. du service actif.
 — Louarn, receveur à cheval.
 — Lesèvre, commis principal à cheval.
 Landivisiau, Mahé de la Ville-Glé, receveur à cheval.
 — Morin, commis principal à cheval.
 Lanmeur, Jacq, receveur à cheval.
 — Le Go, commis principal à cheval.
 Plouescat, Guillet, receveur à cheval.
 — De Malherbe, commis princ. à cheval.
 St-Pol-de-Léon, Durand, receveur à pied.
 — Scouarnec, commis principal à pied.

Manufacture impériale des Tabacs

DE MORLAIX.

M. GOUBE (*), Directeur.

MM.
 Lorient, ingénieur.
 N^m, contrôleur.
 Razer, garde-magasin.
 Descormiers, 1^{er} commis.
 Marie, 2^e commis.

MM.
 Tilly, com. de 1^{re} classe.
 Manen, de 2^e classe.
 Le Père, de 3^e classe.
 Schindler, de 4^e classe.
 N^m, surnuméraire.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Quimper, MM. ROJARE (*). inspecteur des postes et
 relais, chef de service du département (1).
 — Boullier, commis adjoint à l'inspecteur.
 — Jézéquel, brigadier-facteur du dép^t (2.)

Bureau de Quimper.

MM. Sarron, directeur comptable du dépar- tement (3).	MM. Lecrech, 1 ^{er} commis. Barbotin, 2 ^e — Palud, 3 ^e — Ridoux, surnum.
---	--

Bureau de Brest.

MM. Hubert (*), directeur. Noël, com. principal. Juffé, 1 ^{er} commis. Bédel, 2 ^e —	MM. Testard, 3 ^e commis. Le Hardy, 4 ^e commis. Coppalle, surnum.
--	--

Bureau supplémentaire de Brest. — Recouvrance.

Rouault, Directeur.

Bureau de Morlaix.

MM. Tourtel, directeur. Mahéo, 1 ^{er} commis.	MM. Boyer, 2 ^e commis. Mauger, 3 ^e commis.
---	---

(1) Toutes les demandes, plaintes et réclamations concernant le service des Postes, des relais et du personnel en général, doivent être adressées à l'Inspecteur du département.

(2) Le brigadier-facteur fait des tournées périodiques dans tout le département. Il est spécialement chargé de surveiller les boîtes rurales, les facteurs et les approvisionnements en timbres-postes, que doivent avoir tous les débiteurs de tabacs, et les transports frauduleux.

(3) Les saisies-arrests et oppositions sur les traitements et salaires doivent être signifiées au Directeur comptable par ministère d'huissier.

Bureaux simples.

Directeurs et Directrices.

Carhaix, M. Leroux.
Châteaulin, M. Varin.
Châteauneuf, M^{me} Gadon.
Concarneau, Mlle Pérennès.
Conquet (le), Mlle Leroy.
Crozon, Mlle Constantin.
Daoulas, Mlle Le Boucher.
Douarnenez, M^{me} v^e Grooters.
Faou (le), M^{me} v^e Boudigou.
Huelgoat, Mlle Madec.
Landerneau, Mlle de Touthville.
Landivisiau, Mlle Boisgontier.
Lanmeur, Mlle Gand.

Lannilis, Mlle Sotholin.
Lesneven, M^{me} Collignon.
Pleyben, M^{me} Robinet.
Ploudalmézeau, Mlle Carof.
Plouescat, Mlle Foret.
Plouigneau, N.
Pont-Croix, M^{me} Bouriaud.
Pont-l'Abbé, M^{me} v^e Verrye.
Quimperlé, M. Buhot-Launay.
Rosporden, Mlle Billette.
Saint-Pol-de-Léon, Mlle H. de
Coursion.
Saint-Renan, Mlle Sévellec.

Bureaux de distribution.

Audierne, Mlle Kerbriant.
Bannalec, Mlle Lescoat.
Braspart, M. Glévarec.
Briec, Mlle Baron.
Camaret, Mlle Téphany.
Coray, Mlle de Coursion (Louise).
Feuillée (la), M. Lallemand.
Fouesnant, Mlle Raboisson.

Guipavas, Mlle Salva.
Plabennec, M^{me} Piron.
Plogas-St-Germ, M^{me} Le Foll.
Pont-Aven, M^{me} Hélo.
Roscoff, M^{me} v^e Diraison.
Scaër, Mlle de Coursion (Victoire).
Sizun, Mlle Templéraud.
St-Thégonnec, M^{me} Boulmer.

151 facteurs locaux ou rur. sont attachés aux bureaux ci-dessus
20 aides assermentés sont adjoints aux directions simples.

Relais.

Brasparts, M^{me} v^e Moisy.
Brest, M. Foucault, fils.
Briec, M. Collet.
Châteaulin, M. Milin.
Faou (le), M. Prot.
Landerneau, M. Mourot.
Landivisiau, M. Le Bourhis.

Morlaix, M. Eléouët.
Pleyben, M. Le Cam.
Pouthou (le), M. Jaouen.
Quimper, M. Pinard.
Quimperlé, M. Allard.
Rosporden, M. Collet.

Deux postillons au moins sont attachés à chaque relais.
Tous les bureaux de poste du département se trouvent des-
servis au moyen des services mentionnés au tableau ci-après.

Transport des Dpêches.

SERVICES.	DÉPARTS.	
	à l'aller	au retour.
SERVICE EN PAQUEBOT.		
1 de Morlaix au Havre.	non	fixes.
2 de Brest au Havre.	non	fixes.
SERVICE EN VOITURE.		
3 de Brest à Guingamp, par Landerneau, Lan- divisiau, Saint-Thégonnec, Morlaix, Plouigneau, etc.	4 h. 45' du m.	9 h. 30' du m. 9 h. 30' du s.
4 de Brest à Guingamp.	—	—
5 de Brest à Quimper, par Guipavas, Lander- neau, Daoulas, Le Faou, Châteaulin. . .	11 h. du soir.	3 h. du soir.
6 de Carhaix à Guingamp, par Callac. . .	10 h. 15' m.	3 h. 15' du soir.
7 de Morlaix à Lannion, par Lanmeur et Plestin.	3 h. du soir.	5 h. du mat.
8 de Morlaix à Quimper, par Pleyben et Briec.	9 h. du soir.	2 h. 15' soir.
9 de Morlaix à St-Pol-de-Léon.	3 h. du soir.	3 h. 15' du m.
10 de Châteaulin à Carhaix.	6 h. 30' du m.	11 h. du m.
11 de Quimper à Audierne, par Douarnenez et Pont-Croix.	3 h. du soir.	1 h. du m.
12 de Quimper à Pont-l'Abbé.	—	3 h. 15' du m.
13 de Quimperlé à Carhaix.	1 h. 30' soir.	Minut
SERVICE A CHEVAL.		
14 de Brest à Plabennec.	4 h. 30' du m.	3 h. du soir.
15 de Brest au Conquet, par St-Renan. . .	—	2 h. du soir.
16 de Brest à Lannilis.	—	3 h. du soir.
17 de Carhaix à La Feuillée, par Huelgoat. .	3 h. du soir.	6 h. du soir.
18 de Carhaix à Rostrenen.	6 h. 15' mat.	5 h. du soir.
19 de Châteaulin à Camaret par Crozon. . .	11 h. du soir.	10 h. 30' mat.
20 de Landerneau à Lesneven.	2 h. du m.	4 h. du soir.
21 de Lesneven à Plouescat.	4 h. 15' du m.	1 h. 15' soir.
22 de Quimperlé à Concarneau, par Pont-Aven.	2 h. du soir.	5 h. du mat.
23 de Rosporden à Concarneau.	2 h. 15' soir.	9 h. du mat.
24 de Rosporden à Scaër.	—	6 h. 15' mat.
25 de Rosporden à Châteauneuf, par Coray. .	—	6 h. du mat.
26 de Saint-Pol à Plouescat.	3 h. 30' mat.	3 h. 50' soir.
27 de Saint-Renan à Ploudalmézeau. . . .	6 h. 30' mat.	1 h. 30' soir.
SERVICE A PIED.		
28 de Landivisiau à Sizun.	6 h. du soir.	1 h. du soir.
29 de Quimper à Fouesnant.	3 h. du soir.	2 h. 30' mat.
30 de Quimper à Plogastel-St-Germain. . .	—	3 h. du mat.
31 de Saint-Pol-de-Léon à Roscoff.	5 h. 30' du m.	4 h. du soir.

TÉLÉGRAPHIE.

Le Public a le droit de se servir du télégraphe pour transmettre ses dépêches.

Les dépêches télégraphiques de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de 1 franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent à une taxe fixe de 2 francs.

La même taxe sera appliquée à la Corse, lorsque des communications télégraphiques directes, entre la France continentale et ce département, auront été établies.

Au-dessous de vingt mots, ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fractions de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure de dépôt et du lieu de départ, est transmise d'office.

La taxe des dépêches de vingt mots, à destination d'un bureau quelconque d'Algérie, est fixée à 8 francs.

Le port des dépêches à domicile est gratuit.

Si le lieu de destination ne possède pas de bureau télégraphique, la dépêche est transmise au bureau le plus voisin, et est expédiée à destination par poste, exprès ou estafette, au gré de l'expéditeur, et aux conditions suivantes :

L'envoi par poste donne lieu à une surtaxe fixe de 40 cent. ; le port par exprès est fixé à 1 fr., pour le premier kilomètre, et à 50 cent. pour les suivants ; et le port par estafette à 2 fr. 75 de 1 à 10 kilom., et au-delà 0 fr. 375 par hectomètre.

PERSONNEL.

Brest, M. BEER, inspecteur départemental, chef du Service télégraphique.

Bureaux.

Quimper, MM. SUREAU, chef de station.

— De Clausade et Bigant, employés.

— Blanchard de la Brosse, surnuméraire.

Gare de Quimper.

MM. Cochet et Denier, employés.

Brest, MM. Bastard, directeur de transmission.

Arsonneau,

Verger,

Chérel de la Rivière, } employés.

Lartigue, Kerroch et de Roujoux, surnum.

Morlaix, Bortard, chef de station.

— Pairié, employé.

Landerneau, Barbotin, chef de station.

— Michel, employé.

Châteaulin, Tallendeau, chef de service (employé).

Quimperlé, Le Doussal, chef de service (employé).

Douarnenez, Traub, chef de service (employé).

Audierne, Chever, chef de service (employé).

Concarneau, Le Borgne, chef de service (employé).

St-Pol-de-Léon, Offret, chef de service (employé).

Saint-Renan, Huet, chef de service (employé).

ADMINISTRATION DES FORÊTS,

23^e Arrondissement. — Chef-lieu, Rennes.

Conservateur, M. DE BRUCHARD.

Inspection de Lorient.

MM. Quinchez, inspecteur à Lorient.

Querbez, sous-inspecteur, chef du cantonnement de Lorient, comprenant les arrondissements de Quimper et Quimperlé.

Piechl, garde général à Châteaulin, pour les arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix.

Peladan, garde à cheval des forêts, à la Maison forestière du Manoir, commune de Rumengol.

LOUVETERIE.

Lieutenants d'Arrondissements.

Quimperlé et Châteaulin, M. Halna du Frétay, Maurice.

Quimper, MM. De Madec.

Brest, De la Villasse.

Morlaix, De Saint-Prix, Charles.

ORGANISATION MARITIME.

2^e Arrondissement maritime, BREST.

MM. Comte de GUEYDON (G. O. *), vice-amiral, Préfet maritime.

Brossolé (*),	{	lieutenants de vaisseau,
Duchayel (*),		aides de camp.
Dauriac (O*), comm ^e adjoint, chef du secrétariat.		

État-Major du Port.

MM. MAZÈRES (C. *), contre-amiral, major général de la marine.

Longueville (*), capit. de vaisseau,	aide-major.
Devoisin (*), capitaine de frégate,	—

Commissariat de la Marine.

MM. GUICHON DE GRANDPONT (C. *), commis. général. Malassis (O. *), commissaire aux revues.

Eymen (*),	—	aux travaux.
Dodin-Dubreuil (*),	—	aux subsistances.
Testard, (*),	—	aux approvisionnements.

Bourla (*),	—	aux armements.
Duchesne (*), commissaire-adjoint aux hôpitaux et prisons.		

François (*), commissaire-adjoint aux fonds.

Dauriac (O. *), commissaire-adjoint, chef du Secrétariat de la Préfecture.

De Bergevin (*), commissaire-adjoint, chef du Bureau central de l'Inscription maritime.

Direction des Constructions navales.

MM. Chédeville (C. *), directeur.

Gervaise (O. *), ingénieur de 1^{re} classe.

Mangin (*), ingénieur de 1^{re} classe.

De Roussel (*) — de 2^e classe.

Boëlle (*), — —

Nouet (*), — —

Major de la Flotte

M. Dieudonné (C. *), capitaine de vaisseau.

Direction des Mouvements du Port.

MM. DE KERSAUSON DE PENNENDREFF (O. *), capitaine de vaisseau, directeur.

Lauthéaume (O. *) capit. de frégate,	{	sous-direct.
Le Coat de Kervéguen (*),		

Division des Équipages de Ligne.

MM. LISCOAT (C. *) capit. de vaisseau, commandant.
Béchon (*), capit. de frégate, comm. en second.
Binet (*), — major.
Le Blois (*) sous-commissaire, trésorier.

Direction de l'Artillerie.

MM. HUDELIST (O. *), colonel, directeur de 1^{re} classe.
Larmat (O. *), chef de bataillon, directeur des forges de la Villeneuve.

SERVICE DE L'INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Morlaix.

Morlaix,	MM. Moreau, sous-commissaire.
Roscoff,	Pellerin, aide-commissaire.
Lannion (Côtes-du-Nord),	Noury, —
Morlaix,	Trabaud, trésorier des invalides.
—	Fournier, prof. d'hydrographie.

Quartier de Brest.

Brest,	MM. Rouxel (*), commissaire adjoint.
Le Conquet,	Sergent, —
Camaret,	Latour, { aides-commissaires.
Labervrac'h,	Fournier, {
Brest,	Duhamel (*), trésor. des invalides
—	Audibert (*), prof. d'hydrographie

Quartier de Quimper.

Quimper,	M. DE LÉISSÈGUES-ROZAVEN (*), commissaire-adjoint.
----------	--

Douarnenez, MM. Moufflet, aide-commissaire.
 Audierne, Gilly (*), —
 Concarneau, Alix, —
 Quimper, Cosmao-Kermenguy, trésorier des
 invalides.
 Douarnenez, Millet, professeur d'hydrographie.

Inspection de la Marine.

MM. LEFRANG (O. *), inspecteur en chef.
 Denis-Lagarde (*), inspecteur.
 Gourjon (*), —
 Pouligo (*), inspecteur adjoint.
 Gleiz de Fourcroy (*), inspecteur adjoint.

Payeur.

M. ARNAUD (*), payeur du département.

Direction des Travaux hydrauliques.

M. DEHARGNE (O. *), ingénieur en chef, directeur.

Conseil de Santé.

MM. DUVAL (C. *), docteur, directeur.
 Vincent (O. *), 1^{er} pharmacien en chef.
 Duval (O. *), docteur, 1^{er} chirurgien en chef.
 Fonssagrive (*), docteur. 2^e médecin en chef.
 Hétet (*), 2^e pharmacien en chef.

Ecole navale.

MM. NOURY (O. *), capit. de vaisseau, commandant.
 Castagne (*), cap. de frégate, command. en second
 Hamon, trésorier.
 Silliau (*), aumônier de 1^{re} classe.

Professeurs de l'École.

MM.	Dessin,	MM. Mayer (*).
Hydrographie, Sassias.	—	Saint-Germain
Sciences, Garnault.	Littérature,	Dusein.
— Dubois.	—	Doneaud.
— Boitard.	Langue anglaise,	Macleod.
— Lignier.	—	Muro.

Observatoire de la Marine.

M. BELLEVILLE (*), capitaine de frégate, directeur.

Bibliothèques.

M. LEVOT (*), conservateur de M. BERDELOT (*), conserv. de la
 la Bibliothèque du port. | Bibliothèque de l'hôpital.

ORGANISATION MILITAIRE.

16^e Division militaire.

Composée de six subdivisions: 1^{re} Ile-et-Vilaine; —
 2^e Morbihan; — 3^e Finistère; — 4^e Côtes-du-Nord;
 5^e Manche; — 6^e Mayenne.

État-major général de la Division.

MM. PÉRIGOT (C. *), commandant la division.
 N^{nm}, capit. d'état-major de 1^{re} classe, aide de camp.
 De Place (O. *), colonel, chef d'état-major.

Officiers attachés à l'État-major de la Division.

MM.	MM.
Malot (O. *), chef d'escadron.	Le Guern, capit. de 1 ^{re} classe.
Cartault (*), —	Verjux (*), capitaine, archi-
Bourgeois, capit. de 1 ^{re} classe.	viste.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Subdivision d'Ile-et-Vilaine.

M. LABASTIE (O. *), général, commandant l'artillerie.
 Rennes, MM. CHALON (O. *), commandant le département.

Subdivision du Morbihan.

Vannes, HARDY DE LA LARGÈRE (C. *), com. le départ.

Subdivision du Finistère.

Brest, CONSEIL-DUMÉNIL (C. *), comm. le département
 Guérin, capitaine d'état-major de 2^e classe,
 aide de camp.

Subdivision des Côtes-du-Nord.

Saint-Brieuc, M. FERRU (C. *), commandant le département.

Subdivision de la Manche.

Cherbourg, M. DE MAUD'HUY (C. *), comm. le département.

Subdivision de la Mayenne.

Laval, M. GUÉRIN (C. *), commandant le département.

Intendance militaire de la Division.

Rennes, MM. SEYMOUR DE CONSTANT (O. *), intend. militaire

Charlot (O. *), sous-intendant.

Lissençon, —

Vannes, —

Galles, —

Lorient, —

Liais (*), adjoint de 1^{re} classe.

Saint-Brieuc, —

Le Borgne de la Tour (*), adj. de 1^{re} classe.

Saint-Lô, —

Birouste (*), adjoint de 1^{re} classe.

(Cherbourg, —

Dubois (*), sous-intendant.

Laval, —

De Caumont, —

Brest, —

Marchal (*), adjoint de 1^{re} classe.

Quimper, —

Barry, adjoint de 1^{re} classe.

Etat-major général de la subdivision du Finistère.

Brest, MM. CONSEIL-DUMÉNIL (C. *), général de brigade,
commandant le Finistère.

Guérin, capitaine d'état-major de 2^e classe,
aide de camp.

Intendance militaire.

Brest, MM. MARCHAL (*), adjoint de 1^{re} classe.

Quimper, —

Barry, adjoint de 1^{re} classe.

Brest, —

Lamy, adjudant d'administration.

Quimper, —

Delamarre, —

Etat-major de la Place de Brest.

MM. CORNU (C. *), colonel, commandant la Place.

Delorme (O. *), chef de bataillon, major de la Place.

Blarez (*), capitaine, adjudant de Place.

Houël (*), capitaine, —

Couder (*), capitaine, —

Bolton (*), lieutenant, —

Abadie (*), sous-lieutenant, archiviste.

Direction de l'Artillerie.

Brest, MM. MITRÉCÉ (O. *), lieutenant-colonel, direct. d'artillerie.

Le Guen, sous-directeur.

Morvan, (*), capit. au 17^e d'artillerie, adjoint.

Jaunet, (*), capitaine au 1^{er} d'artillerie, adjoint.

De Morlaincourt, (*), capit. commandant la 16^e
batterie du 3^e régiment.

Pont-de-Buis, Massenet, capitaine, Inspect. de la Poudrerie.

Direction du Génie.

Brest, MM. N^o. colonel, direct. des fortifications.

Benoist, chef de bataillon, chef du génie.

Grillières, (*), capitaine.

Dubois, —

Grillon, —

Quimper, Gauguet, (*)

Dépôt de remonte de Morlaix.

MM. RITTER, (*) capitaine au 1^{er} hussard, commandant
le dépôt.

Téhel, (*) capitaine d'artillerie, officier acheteur.

Pouzet, sous-lieutenant, commandant la 5^e compagnie
des cavaliers de remonte.

Simon, vétérinaire en 2^e.

Dépôt du Recrutement à Quimper.

MM. MERLIN, (O. *) chef de bataillon, commandant le dépôt
de recrutement et de réserve.

Mila, capitaine adjoint.

5^e Légion de Gendarmerie.

Etat-major.

M. DARGENTOLLE, (O. *) colonel, à Rennes.

COMPAGNIE DU FINISTÈRE.

Quimper, MM. Guny, (*) chef d'escadron.

Chrétien, lieutenant, trésorier.

Hovasse, maréchal-des-logis, adjoint
trésorier.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, M. Meyer, (*) capitaine.

Brigades à cheval.

Quimper,	MM. Grouazel, maréch.-des-logis-chef.	
—	Brodbecker.	
Rosporden,	Chapart.	} brigadiers.
Pont-Croix,	Scordia.	
Briec,	Brigant.	

Brigades à pied.

Pont-l'Abbé,	MM. Saulce.	
Concarneau,	Lainé.	} maréchaux-des-logis
Douarnenez,	Fraboulet, (*)	
Quimper,	Le Moing.	} brigadiers.
Plogastel-St-G.,	Duigou.	
Fouesnant,	Casteran,	

Arrondissement de Brest.

Brest, M. VINCENT, (*) capitaine.

Brigades à cheval.

Brest,	MM. Cieutat, maréchal-des-logis.	
Landerneau,	Vallet.	
—	André,	} brigadiers.
Lesneven,	Marie,	
Daoulas,	Belloc,	
Saint-Renan,	Pinson;	

Brigades à pied.

Lannilis,	MM. Hérache, (*) maréchal-des-logis.
Brest,	Orhan, brigadier.
Recouvrance,	Morvan, maréchal-des-logis.
Ploudalmézeau,	Juguet, brigadier.
Plabennec,	Moalic, —

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, M. PEROTTIN, (*) capitaine.

Brigades à cheval.

Morlaix,	MM. Goasven, maréchal-des-logis.	
Ponthou,	Baray,	} brigadiers.
Landivisiau,	Le Parquier,	
Plounéour-Ménez,	Nédélec,	
St-Pol-de-Léon,	Panien,	

Brigades à pied.

Lanmeur,	MM. Pilorgé, maréchal-des-logis.	
Plouescat,	Aurignac,	} brigadiers.
Sizun,	Le Bourgeois,	
Morlaix,	Février,	

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, M. CHEVREUIL, sous-lieutenant.

Brigades à cheval.

Châteaulin,	MM. Arhant, maréchal-des-logis.	
Crozon,	Morin,	} brigadiers.
Le Faou,	Guillot,	
Brasparts,	Caron,	
Locronan,	Princelle,	
Carhaix,	Charles, maréchal-des-logis.	
La Feuillée,	Rieux, brigadier.	
Châteauneuf,	Jaugeon, —	

Brigade à pied.

Coray, M. Le Bléis, brigadier.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. L'HOMME, lieutenant,

Brigades à cheval.

Quimperlé.	MM. Garessus, maréchal-des-logis.
Bannalec,	Le Tourneur, brigadier.

Brigades à pied.

Quimperlé,	MM. Mouthon,	} brigadiers.
Pont-Aven,	Perhérim,	
Scaër,	Bergeron,	

AGRICULTURE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

M. L. DE KERJEGU, (✱) représentant le Finistère.

CHAMBRES CONSULTATIVES

Instituées par le Décret du 25 Mars 1852.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. Danion, maire de Kerfeunteun.
Briec, Bois-Viel, conseiller général.
Concarneau, N***.
Fouesnant, Clorennec, maire de Clohars-Fouesnant.
Douarnenez, Du Frétay, Aimé, conseiller général.
Pont-Croix, Hignard, (✱) maire de Pont-Croix, conseiller général.
Pont-l'Abbé, Toulemont, président du comice, maire de Plobannalec.
Plogastel-St-G. Le C^{te} de Carné, (✱) conseil. général.
Rosporden, Le Rouxeau de Rosencoat, maire à Elliant, conseiller général.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1^{er} cant., MM. Vincent, propriétaire
Brest, 2^e cant., L. de Kerjégou (✱), directeur de la ferme-école de Trévarez.
Brest, 3^e cant., Gélébart, propriét. à Saint-Pierre-Quilbignon.
Daoulas, Galmiche, propriétaire-agriculteur, à Daoulas.
Landerneau, Cloarec, propriétaire-agriculteur, à Landerneau.
Lannilis, De Poulpiquet, maire de Plouguerneau.
Lesneven, Le Moine, maire de Kerlouan.

Ouessant, MM. Le Louet, maire d'Ouessant.
Plabennec, G. de Kermenguy, présid. du comice.
Ploudalmézeau, Carof, juge de paix, conseil. général.
Ploudiry, Rohel, prop^{re} agriculteur, à Ploudiry.
Saint-Renan. Mével (✱), maire de Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. Follézou, conseiller général.
Crozon, Riou, propriétaire-agriculteur.
Faou (le), Th. de Pompery, président du comice, conseiller général.
Châteaulin, Lacoste (✱), conseiller général.
Huelgoat, Le Maître, maire de Scrignac.
Châteauneuf, Le Roux, sous-direct. de la ferme-école de Trévarez.
Pleyben, Le Jollec, Louis, maire de Gouezec.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. Éléouët (✱).
Landivisiau, Soubigou, maire de Plounéventer.
Lanmeur, Silliau, Jean-Marie, prop^{re} agricult.
Plouescat, Frédéric de Créachquérault, propriétaire-agriculteur, à Tréfléz.
Plouigneau, G. de Guerdavid, conseil. général.
Plouzévédé, Grall, Pierre, propriét-agriculteur.
St-Pol-de-Léon, Baron de Kerhorre, conseil-général.
St-Thégonnec, Soubigou.
Sizun, Le Bras, maire de Sizun.
Taulé, Tilly, maire de Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, MM. Le comte du Couëdic (O. ✱), député, conseiller général.
Arzano, Bréart de Boisanger, cons. général.
Bannalec, N.
Pont-Aven, De la Villemarqué, propriét., maire de Nizon,
Scaër. N.

SOCIÉTÉS ET COMICES AGRICOLES.

Société d'Agriculture de Quimper.

MM.	MM.
Le Préfet, président hono- raire.	Danion, vice-président.
Briot (*), président.	Richard, —
P. Le Guay, vice-président.	Olive, secrétaire.
	Guillard (O. *), trésorier.

Société d'Agriculture de Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, Président de droit.	Guérandel, archiviste.
L. de Kerjégu (*), président.	Duseigneur, bibliothécaire.
Rodellec du Porzic, président honoraire.	Paugam, conservateur.
Vincent, vice-président.	Girault, trésorier.
Charuel (*), —	Le Dô, membre du bureau.
Duthoya, secrét. perp. honor.	Décamps, —
Plagne (O. *), secrét. perpétuel.	Boulic Nicolas, —
Gardin de la Bourdonnaye, se- crétaire-archiviste.	Le Guen, Jean, —
Le Beurriée, —	Houllay, —
	Hautin, —
	Quinquis, —

Société d'Agriculture de Châteaulin.

MM.	MM.
Bouchetal-Laroche, sous- préfet, président.	Halléguen, secrétaire.
Marzin, vice-président.	Le Rolland, vice-secrétaire.
Le Breton —	Le Marchadour, trésorier.

Société d'Agriculture de Morlaix.

MM.	présidents honoraires.
le comte de Tromelin (C. *),	
Bartoli, sous-préfet (*),	
Comte de Guernisac, président.	
Andrieux,	} vice-présidents.
Loubigou,	
De Ploëskellec.	} secrétaires.
Athanase de Penguern,	
Chaudy, fils	
De Grainville,	
Homon, trésorier.	

Société d'agriculture de Quimperlé.

MM.	MM.
Lé Sous-Préfet, président.	Dumoutier, secrétaire.
Bréart de Boisanger, vice-prés.	Peyron, trésorier.
Du Quilio, aîné, —	Audran secrétaire-adjoint.

PRÉSIDENTS DES COMICES AGRICOLES.

Arrondissement de Quimper.

MM.	MM.
Plog.-St-Germain, le Cte de Carné (*).	Pont-Croix, Hignard (*).
Plogonnec, Du Frétay, Aimé.	Pont-l'Abbé, Toulemon.

Arrondissement de Brest.

MM.	MM.
Daoulas, Goubin, Cyriaque.	Plabennec, de Kermenguy.
Lannilis, Huyot.	Ploudalmézeau, Guillard.
Landerneau, De Lesguern.	Ploudiry, Boucher.
Lesneven, Perrot.	Saint-Renan, Mével (*).

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. Billioray.	Le Faou, MM. de Pompery.
Châteauneuf. Louis de Ker- jégu (*).	Huelgoat, Collobert.
	Pleyben, E. Le Breton.

Arrondissement de Morlaix.

MM.	MM.
Landivisiau et Sizun, N [°] .	Plouzévédé, de Kermenguy.
Lanmeur, Guillou.	St-Pol-de-Léon, de Kerhorre.
Plouescat, Félix.	St-Thégonnec, Soubigou, J.-L.
Plouigneau, Jamin.	

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec.	MM. N [°] , président.
Scaër.	Chardon, vice-président.
	F. de Kerjégu (*), président.
	N [°] , vice-président.

Ferme-École de Trévarez.

La Ferme-École de Trévarez, située en la commune de Saint-Goazec, canton de Châteauneuf, a été fondée par arrêté ministériel du 22 décembre 1847, et placée sous la direction de M. Louis de Kerjégu, co-propriétaire du domaine.

Cet Etablissement est destiné à former de bons chefs de culture, de bons contre-maitres ruraux; en un mot, des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture locale. Chaque année, dix nouveaux élèves sont admis; le temps complet d'études et de séjour à l'Ecole est de trois ans. Les élèves apprentis sont employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécutent comme le feraient des ouvriers recevant un salaire. Les élèves entrants doivent être âgés de 16 ans au moins.

Jury institué auprès de la Ferme-École.

MM.	MM.
E. de Kerjégu (*), directeur.	Th. de Pompery, président
L'abbé Jégou, vicaire général.	du comice du Faou.
Olive, professeur d'agriculture	Fagon, maire de Milizac.
Lacoste (*), conseil. général.	Soubigou, adjoint au maire
Max. Le Breton, —	de Saint-Thégonnec.

ÉCOLE PRATIQUE

D'Irrigation et de Drainage

AU LÉZARDEAU, près Quimperlé.

Le Personnel de cet Etablissement comprend:

M. Dat, conducteur des Ponts et Chaussées,

Directeur intérimaire.

Un Professeur pour l'emploi et les effets économiques de l'irrigation et du drainage, la culture des prairies et la botanique spéciale, les constructions rurales et la mécanique agricole;

Un second Professeur pour les sciences appliquées, soit: l'exécution des travaux de drainage et d'irrigation; la chimie analytique des eaux, des engrais et des amendements; les mathématiques, la géologie, la géodésie, etc., etc.;
Un chef de pratique agricole;
Un irrigateur;
Un jardinier maraîcher.

ÉCOLE DES LIKÈS A QUIMPER.

Chaire théorique et pratique d'Agriculture annexée à cette École.

M. OLIVE, professeur d'Agriculture.

Commission d'inspection et de surveillance instituée auprès de la Ferme d'expérience annexée à l'Ecole des Likès.

MM. Guyot (*), conseiller général, président.
Halna du Frétay, conseiller général.
Perrotin, conseiller d'arrondissement.
De Leissegues-Rozaven (*), propriétaire.
Prosper Le Guay, conseiller de Préfecture.
Comte de Carné (*), président du comice de Plogastel-Saint-Germain.
Toulemont, président du comice de Pont-l'Abbé.

Commissions de Statistique.

En exécution du décret du 1^{er} juillet 1852, une Commission permanente de statistique a été instituée dans chacun des 43 cantons du département.

Voici les noms des Présidents et Secrétaires de chacune de ces Commissions :

Arrondissement de Quimper.

Briec,	MM. Salaün, juge de paix, président.
—	Guéguen, secrétaire.
Concarneau,	De Malherbe, juge de paix, président.
—	Morel, négociant, secrétaire.
Douarnenez,	Halma du Frélay, conseil. général, présid.
—	Le Breton et Guichoux, secrétaires.
Fouesnant,	Perrotin, juge de paix, président.
—	Parquer, maire de Fouesnant, secrétaire.
Plogastel-St-G.,	N***, président.
—	De Carné (*), conseil. général, et Viers, maire de Peumerit, secrétaires.
Pont-Croix,	Hignard (*), conseiller général, maire de Pont-Croix, président.
—	N***, secrétaire.
Pont-l'Abbé,	Pascal, maire de Plomeur, président.
—	N***, secrétaire.
Quimper,	Porquier (* O.A.) maire de Quimper, présid.
—	Nouët, juge de paix, vice-président.
—	Ch. Rabot (* O.A.), chef de division à la Préfecture, secrétaire.
Rosporden,	Donval, juge de paix, président.
—	Kervarec, secrétaire.

Arrondissement de Brest.

Brest,	MM. Bizet (O.*), maire de Brest, président.
—	Pidoux (*), juge de paix, secrétaire.
Daoulas,	Fouillard, juge de paix, président.
—	N***, secrétaire.
Landerneau,	Prigent, juge de paix, président.
—	N***, secrétaire.

Lannilis,	MM. Billard, juge de paix, président.
—	N***, secrétaire.
Lesneven,	Vaumousse, juge de paix, président.
—	Parant, secrétaire.
Ouessant,	N***, président.
—	Malgorn, greffier, secrétaire.
Plabennec,	Moal, maire de Plabennec, président.
—	Morvan, secrétaire.
Ploudalmézeau,	Carof, juge de paix, président.
—	Ollivier, greffier, secrétaire.
Ploudiry,	Babo, juge de paix, président.
—	Berthelot, instituteur, secrétaire.
Saint-Renan,	Mével (*), maire de St-Renan, présid.
—	N***, secrétaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin,	MM. Bouchetal La Roche, sous-préfet, présid.
—	Marzin et Tourbiez (*), secrétaires.
Carhaix,	De Lézéleuc, juge de paix, président.
—	Le Moine, secrétaire.
Châteauneuf,	Séré, juge de paix, président.
Crozon,	Louboutin, maire, président.
—	Taburet, secrétaire.
Le Faou,	Guyho, juge de paix, président.
—	Charuel, secrétaire.
Huelgoat,	Fégéan, juge de paix, président.
—	Toullec et Ollivier, secrétaires.
Pleyben,	Le Taro, juge de paix, président.
—	Turlucher, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau,	MM. Piriou, juge de paix, président; La-zennec, instituteur, secrétaire.
Lannéur,	Guillou, juge de paix, président.
—	Le Youanc, notaire, secrétaire.
Morlaix,	N", président.
—	Eléouet (*), médecin-vétérin., secrét.
Plouescat,	De Plœsquellec, juge de paix, présid.
—	N", secrétaire.
Plouigneau,	Jamin, juge de paix, président.

Plouigneau, MM. Roger, médecin, secrétaire.
 Plouzevé, Lacaze, juge de paix, président.
 — Tanguy, notaire, et de Kermenguy, propriétaire, secrétaires.
 St-Pol-de-Léon, De Kerhorre, maire de St-Pol, président.
 — Le Hir, secrétaire.
 St-Thégonnec, Berriet, curé de St-Thégonnec, présid.
 — De Penguern, juge de paix, secrétaire.
 Sizun, Boucher, juge de paix, président.
 — Briat, percepteur, secrétaire.
 Taulé, Quéinec, juge de paix, président.
 — Floc'h, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Quimperlé.
 Arzano, MM. Buguel, juge de paix, président.
 — De Berdouaré, notaire, secrétaire.
 Bannalec, Le Tirant, juge de paix, président.
 — De Saint-George, propr^e, secrétaire.
 Pont-Aven, Hersart de la Villemarqué, maire de Nizon, président.
 — Jossin, secrétaire.
 Quimperlé, Bréart de Boisanger, propr^e, président.
 — Poirrier de Noisseville, propriétaire, et de Mauduit, propr^e, secrétaires.
 Scaër, Duffeit, juge de paix, président.
 — Rodallec, instituteur, secrétaire.

DEPOT D'ETALONS.

Hennehont, MM. DE LA MOTTE-ROUGE, directeur.
 Lamballe, BENNETEAU, directeur.

Stations du département comprises dans la circonscription d'Hennehont.

Quimper, Melgven, Carhaix, Châteaulin, Le Faou et Quimperlé.

Stations comprises dans la circonscription de Lamballe.

Morlaix, Lanmeur, Plouescat, Saint-Pol-de-Léon, Le Folgoët, Plouguin et Saint-Renan.

Société hippique de St-Pol-de-Léon.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 L'Inspecteur des Haras, pour l'arrondissement de l'Ouest, président de droit.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, vice-présid. honoraire.
 Damesme, propriétaire.
 De Kerhorre, maire de St-Pol-de-Léon, vice-présid.
 De Kermenguy, vice-président.
 Paul Jégou du Laz, secrétaire.
 De Kermadec, trésorier.

COURSES DE CHEVAUX.

Hippodrome de Cuzon, près Quimper.

COMMISSION.

MM. Le Préfet, président.	MM. Briot (*), vice-présid.
Porquier (*), vice-président.	
	Amblard, secrétaire.
	Hénon, trésorier.

Hippodrome de Morlaix.

COMMISSION.

MM. Bartoli, sous-préfet, président honoraire.
 Comte de Guernisac, président.
 Homon, père (*), trésorier.
 Frébourg, secrétaire.
 Ritter (*), commandant du dépôt de remonte.
 A. de Penguern.

SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DU DÉPARTEMENT.

à Morlaix.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 Le Sous-Préfet de Brest, vice-présid. honoraire.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, —
 Kerzéan, président pour le Finistère.
 Boiven, — pour les Côtes-du-Nord.
 Eléouet (*), secrétaire perpétuel.
 Le Goff, secrétaire-trésorier pour les Côtes-du-Nord.
 Morel, fils, trésorier.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

MM. Kerzéan, à Lander-neau.	MM. Richard, à Quimper.
Eléouet (*), à Morlaix	Binet, à Quimperlé.
Morel, père, —	Gros, à Saint-Renan.
Morel, fils, —	Bergot, à Lannilis.
	Tanguy, à Carhaix.

Chambres et Tribunaux de Commerce.

Chambre de Commerce de Brest.

MM. Kerros (*), président	MM. Heuzé, fils.
Ed. Pesron (*),	Dubrenil.
De Kerjégu (*), F.	Mer.
Tissier, aîné (*).	Bizet, jeune (O. *).

Chambre de Commerce de Morlaix.

MM. Homon, père (*), président.	MM. Andrieux.
Corbière (*), vice-pré.	V. Alexandre.
Vallée, père.	V. Braouézec.
Frébourg (*).	Duval, trésorier.
	Le Hir, J.-M.

Tribunal de Commerce de Quimper.

MM. Porquier, président.	MM. Feillet, juge suppléant.
Mallebay, juge.	de la Hubaudière, juge suppléant.
Alavoine, —	Le Bihan, greffier.
N***, —	

Tribunal de Commerce de Brest.

MM. de Kerjégu, Franç. (*), président.	MM. Vincent, Emile, juge suppléant.
Chevillotte, Alb., juge.	Le Querré, F.-M., juge suppléant.
Mer, —	Boëlle, V., juge suppl.
Le Pivain, —	Guézennec, —
Tissier, aîné (*), —	

Tribunal de Commerce de Morlaix.

MM. Vallée, père, président.	MM. Edmond Puyo, juge.
Miorcec, juge	Le Goff, —
Cariolet, —	Puech, —
J.-M. Le Hir, —	Le Moign, —
	Panneau, greffier.

Commissaires-Priseurs.

Quimper, MM. Bellec.	Brest, MM. Bricchet.
Brest, Le Bozec.	Morlaix, Sevrain.
Lemonnier, —	

Service des Poids et Mesures.

VÉRIFICATEURS D'ARRONDISSEMENT.

Quimper, M. Perrot.	Châteaulin, MM. Cotten.
Brest, M. Théven de Gué lérans.	Morlaix, Binet.
	Quimperlé, A. Guillou

Agents de change et Courtiers.

Brest,	MM. Jouanne,	} agents de change.
—	Brindejonc-Tréglodé,	
—	Fenoux,	
—	Aumaitre,	
—	Castagné,	} courtiers maritimes.
—	Laurent,	
—	Angaut,	
—	Pivert,	
Landerneau,	Lardet,	} courtiers de commerce.
Morlaix,	Boschet,	
—	S. Fichou,	
—	Y. Coat,	
—	Guilmin.	
Douarnenez,	Le Guillou-Penanros,	
	commerce.	

Consuls et Agents consulaires

DES NATIONS ÉTRANGÈRES.

Angleterre. — Brest, sir Antony Perrier, consul de S. M. Britannique et agent des Lloyds pour les départements du Finistère, Morbihan et Côtes-du-Nord.

Vice-Consuls et Sous-Agents des Lloyds.

Brest, M. Ed. Pesron (*). Morlaix, M. Boscher.

Vice-Consuls et Agents consulaires.

Belgique. — Brest, de Kerjégu (*).

Brésil. — Brest, Kerros (*), v. consul pour le Finistère.

Danemark. — Brest, Kerros (*), id. pour l'arrondissement.

Espagne. — Brest, Halligon, v. consul pour l'arrondissement. — Morlaix, N***, id. id.

Russie. — Brest, Kerros (*). — Morlaix, N***.

Prusse. — Brest, Kerros (*), vice-consul pour le département.

Etats-Unis d'Amérique. — Brest, Kerros (*), agent pour l'arrondissement. — Morlaix, N***.

Turquie. — Brest, Le Fèvre, fils.

Hanovre. — Brest, Kerros (*). — Morlaix, N***.

Pays-Bas. — Brest, Pesron (*), consul p. le départem.

Sardaigne. — Brest, de Kerjégu (*).

Hollande. — Brest, Pesron (*).

Portugal. — Brest, N***, vice-consul pour l'arrondissement. — Morlaix, N***.

Autriche. — Brest, de Kerjégu (*), consul.

Suède et Norvège. — Brest, Kerros (*), consul pour l'arrond. — Morlaix, A. Andrieux, — Quimper, Frochen.

— Landerneau, Radiguet. — Concarneau, Lechat.

Pays-Bas. — Brest, Pesron (*). — Audierne et l'Île de Seins. — Delécluse-Trévoëdal.

Hambourg, Brême, Lubeck. — Brest, Kerros (*), consul. — Morlaix, V. Alexandre.

Mecklembourg-Schwérin. — Brest, N***, consul.

Agents consulaires. — Morlaix, Boscher, Marin. — Quimper, Ed. Porquier (*). — Audierne, Delécluse.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

INDUSTRIELS ET MANUFACTURIERS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Quimper.

Fabrique de papiers de M. Le Marié, à Odet, commune d'Ergué-Gabéric, près Quimper.
 Tannerie de M. Dyrmont, à Quimper.
 Manufacture de poterie, faïence et grès, de MM. J. et A. Delahubaudière, à Quimper.
 Manufacture de poterie, faïence et grès de M. Porquier (Adolphe), à Quimper.
 Manufacture de poterie, faïence et grès de M. Tanqueray, à Quimper.
 Minoterie de M. Charuel, à Quimper.
 Fabrique de féculas et sirops de féculas de M. Louis Paisant, fils, à Pont-l'Abbé.
 Féculerie et minoterie de MM. Duval et Cie, à Pt-l'Abbé.

Arrondissement de Brest.

Société linière du Finistère, à Landerneau.

Cette Société, formée de la fusion de trois maisons, fut fondée en 1846. Son industrie se compose : 1^o de l'amélioration de la culture des lins dans le département ; 2^o de leur teillage ; 3^o de la filature des lins et étoupes ; 4^o du blanchiment des fils ; et 5^o du tissage des toiles pour les besoins de la marine, de la guerre et du commerce.

Fabrique de produits chimiques, et plus spécialement extraction des produits contenus dans les soudes bruts de warech, de M. Tissier (*), aîné, au Conquet.

Fabrique de bougies stéariques, de MM. Belhommet, frères, à Landerneau.

Fabrique d'équipements militaires, tannerie, corroierie, etc., de M^{me} V^e Vacheron, à Landerneau.

Fabrique de chapeaux de toiles vernies, de M. Sanquer, à Landerneau.

Fabrique de produits chimiques de M. Caroff, à Porzall, en Ploudalmézeau.
 Usine à gaz de M. Stéars et Cie, à Saint-Pierre.
 Etablissement de bains de M. Billaud, à Lambézellec.
 Tannerie de M. Le Jeune, à Kerinou, en Lambézellec.
 Minoterie de M. Hugot, à la Forest, près de Landerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Mines de plomb, de Huelgoat et de Poullaouen, occupent ensemble 650 ouvriers environ.
 Carrières d'ardoises. Près de la moitié des communes de l'arrondissement de Châteaulin possèdent des carrières ardoisières. Celles bordant le canal de Nantes à Brest, en remontant vers Carhaix, en sont sillonnées. 400 ouvriers environ vivent et font vivre leurs familles de cette industrie.

Arrondissement de Morlaix.

Fabrique de papiers de MM. Andrieux et Cie, à Pleybert-Christ.
 Manufacture de papiers peints de M. Mairé, à Morlaix.
 Minoteries de MM. Desborde, à Penzès ; Estrades, à Plourin ; Vallée, père, à Pleybert-Christ.
 Usine à teiller le lin, à Pompol, en Plourin, de MM. Homon, père et fils.
 Fabrique de machines aratoires de M. Vallée, fils, à Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

Fabrique de papiers de M. de Mauduit, au Hilliguet, près Quimperlé.
 Minoteries de MM. Mailliet, à Quimperlé.
 — Laplume, —
 — Blin, —
 Tanneries de Marsille-Guillotaux, —
 — Blin, —
 — Le Fol, —
 Minoterie de David, à Pont-Aven.
 Papier mécanique de M. Faugeyroux, à Scaër.

LISTE

des Médecins, Officiers de santé, Pharmaciens et Sages-Femmes exerçant dans le Finistère.

Arrondissement de Brest.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Barbanson, à Lesneven.	Le Briéro, à Plougastel-Daoulas.
Bergot, —	Le Do, à Lambézellec.
Blanchard, à Brest.	Le Hjr, à Ploudalmézeau.
Caradec, Louis, —	Le Moine, à Kerlouan.
Caradec, Th., —	Marciac, à Brest.
Carof, —	Miriel, à Brest.
Danguy des Déserts, à Landerneau.	Morvan, à Lannilis.
Daniel, à Brest.	Panaget, à Brest.
De Lézeleuc, à Brest.	Payen, —
Guichet, —	Penquer, —
Halléguen, à Guipavas.	Taburet, à Saint-Renan.
Lairan, à Recouvrance.	Testard, à Brest.
Le Breton, à Brest.	Vaucel, à Brest.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	MM.
Boulard, à St-Pierre-Quilbign.	Morel, à Lanildut.
Delatre, à Brest.	Nétienne, à Lannilis.
Fontaine, —	Paris, à Lambézellec.
Guérin, à Saint-Renan.	Pierret, à Brest.
Massé, au Conquet.	Salsac, à Lannilis.

PHARMACIENS.

MM.	MM.
Auger, à Brest.	Floch, à Brest.
Béjaud, —	Gerfaux, —
Bionard, —	Glou-Villeneuve, à Landerneau.
Crouan, —	
Constantin, —	

SUITE DES PHARMACIENS.

MM.
Lair, à Brest.
Le Bretton, à Brest.
Le Gléau, à Brest.
Le Poix, —
Michel, —

MM.
Nicole, à Brest.
Plaimfossé, à Lésneven.
Provost, à Recouvrance.
Rolland, à Brest.
Tanguy, à Landerneau.

SAGES-FEMMES.

MM^{mes}
Affichard, à Brest.
Vve Barré, à Plouneour-Trez.
Bothorel, à Landerneau.
Vve Collioux, à Lesneven.
Copillet, à Brest.
Coze, —
Dezille, à Guipavas.
Vve Fosse, à Bourg-Blanc.
Gerbier, à Ploudalmézeau.
Goliot, Marie-Louise, à Brest.
Goliot, Augustine, à Brest.
Grosjean, à Guipavas.
Guionceau, à Brest.
Lagousse, à Brest.
Lampion, à Ouessant.
Le Faou, à Irvillac.

MM^{mes}
Le Gall, à Brest.
Vve Léon, à Lambézellec.
Martin, à Lannilis.
Mével, à Brest.
Miniau, à Ouessant.
Moign, à Lambézellec.
Perusquet, à Brest.
Pinard, à Brest.
Poullaouec, à Brest.
Poulmarc'h, à Daoulas.
Quéré, à Lambézellec.
Raimondi, à Brest.
Roussel, à St-Pierre-Quilbig.
Rubion, à Plouguerneau.
Salaun, à Brest.
Thépaut, à Ploudalmézeau.

Arrondissement de Châteaulin.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Alavoine, à Poullaouen.	Bretton (Le), Jules, à Châteaulin.
Banéat, à Carhaix.	Guillet, au Faou.
Bavay, à Landévennee.	Halléguen, à Châteaulin.
Bernard, Alfred, à Carhaix.	Jacq, à Crozon.
Bernard, E., à Châteauneuf.	Baley, à Port-Launay.
Bolloc'h (Le), à Carhaix.	Louboutin, à Crozon.
Breton (Le), Ch., à Pleyben.	

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	M.
Bavay, à Crozon.	David, à Châteauneuf.
Buors, à Pleyben.	

PHARMACIENS.

M. Charlopin, à Carhaix. | M. Rolland, à Châteaulin.

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Bannier, à Crozon.	Prigent, à Huelgoat.
Dressé, au Faou.	Rolland, à Châteaulin.
Vve Le Bail, à Carhaix.	Quémener, à Crozon.
Louarn, à Landévennec.	Vve Vaillant, au Faou.
Mercier, à Carhaix.	

Arrondissement de Morlaix.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Barazer-Lannurien, à Morlaix.	Geffroy, à Morlaix.
Bocher, à Morlaix.	Guillou, à Saint-Pol-de-Léon.
Bozec, à Morlaix.	Lehir, à Morlaix.
Cabon de Mésormel, à Plouescat	Lestir, —
Cozanet, à Landivisiau.	Liscoat, à Saint-Pol-de-Léon.
Delannégrie, à Morlaix.	Lozac'h, à Plourin.
Déniel, à Landivisiau.	Mazurié-Pennanech, à Morlaix
Denis, à Roscoff.	Richer de Forges, —
Duquesne, à Morlaix.	Vigéant de la Carduchère, —

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	MM.
Folcalvez, à Lanmeur.	Le Moine, à Plouescat.
Landouar, à Guerlesquin.	Roger, à Plouigneau.

PHARMACIENS.

MM.	MM.
Besnier, à St-Pol-de-Léon.	Le Fèvre, à Morlaix.
Danet, à Morlaix.	Le Hir, —
Déniel, à Landivisiau.	Le Moul, —
Guégau, à Morlaix.	Mahé, à St-Pol-de-Léon.

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Veuve Bléas, à Roscoff.	Loussaud, à Morlaix.
Bohic, à Saint-Pol-de-Léon.	Mével, à Commana.
Boudet, à Sizun.	Mocaër, à Plouvorn.
Charles, à Cléder.	Morel, à Morlaix.
Collet, à Plouénan.	Nicolas, à Taulé.
Déniel, à Plouneventer.	Péran, à l'Île-de-Batz.
Fustec, à Guerlesquin.	Picard, à Morlaix.
Gaubert, à Plouigneau.	Dlle Raphaël, à Morlaix.
Guédon, à Morlaix.	Salaün, à Landivisiau.
Hervieu, à Pleybert-Christ.	Tournier, à Plouescat.
Le Lons, à St-Thégonnec.	Turbot, à Plonénan.
L'Hérec, à Taulé.	

Arrondissement de Quimper.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Breton (Le), à Douarnenez.	Kerloc'h, à Pont-Croix.
Caër (Le), à Quimper.	Kernilis, à Pont-l'Abbé.
Chauvel, —	Lallour, à Quimper.
Coffec, —	Le Clerc, à Pont-l'Abbé.
Dahirel, à Douarnenez.	Louarn, à Audierne.
Fatou, à Quimper.	Mouton, à Quimper.
Guéguen, à Pont-l'Abbé.	Verdier, à Rosporden.
Guillou (Le), à Concarneau.	

PHARMACIENS.

MM.	MM.
Bohan, à Pont-l'Abbé.	N***, à Pont-Croix.
Boyé, à Douarnenez.	Fatou, à Quimper.
Bris (Le), à Quimper.	Fautrel, —
Chantepie, —	Romieux, —

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Veuve Chacun, à Concarneau.	Le Fé, à Trégunc.
Garin, à Pleuven.	Le Gall, à Quimper.

Arrondissement de Quimperlé.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.
Beaugendre(*), à Quimperlé.
Bijon, —
Le Louédec, —

OFFICIERS DE SANTÉ,

MM.
Martin, à Quimperlé.
Prévost, à Clohars-Carnoët.
Salaun, à Bannalec.

Pharmacien, M. Drôniou, à Quimperlé.

SAGES-FEMMES.

MM^{mes} Kerforn, Le Blanc et Nestour, à Quimperlé;
Le Manchec, à Pont-Aven.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Quimper, MM. Mouton.

— de Brest, Daniel.
— de Châteaulin, Le Bretton.
— de Morlaix, Richer de Forges.
— de Quimperlé, Beaugendre(*).

MÉDECINS DES PRISONS.

MM.
Quimper, Dr Chauvel.
Brest, Daniel.
Châteaulin, Le Breton.

MM.
Morlaix, Pennanech.
Quimperlé, Le Louédec.

COURS DÉPARTEMENTAL D'ACCOUCHEMENT

à Brest.

Directeur, le docteur CAROF.

MÉDECINS-VACCINATEURS.

Indication des centres de vaccination qu'ils desservent.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Brest.</i>		
1	Brest.	DAUVIN, docteur- médecin à Brest.
2	Lambézellec, Gouesnou, Bohars, Guilers, Saint-Marc.	LE DO, doct.-méd. à Lambézellec.
3	Brest (côté de Recouvrance), St- Pierre-Quilbignon.	LAIRANT, docteur- médecin à Brest.
4	Daoulas, Hanvec, Mescam (en Hanvec) Irvillac, Hôp.-Camfrout, Logona, Rumengol, St-Eloy, Le Tréhou.	GUILLET, doct.-mé- decin au Faou.
5	Loperhet, Plougastel, Penastère (en Plougastel), Dirinon, St-Urbain.	LE MARCHAND, méd. à Landerneau.
6	Landerneau, Pencran, Plouédern, Saint-Thonan, Trémaouézan.	LE MARCHAND, doc. méd. à Landerneau.
7	La Forêt, Saint-Divy, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Ste-Barbe (en Guipavas).	HALLÉGUEN, méde- cin à Gouesnou.
8	Guissény, Keriber (en Guissény), Landéda, Lannilis, St-Frégant, Plouguerneau, Tréménach (en Plouguerneau).	NÉTIENNE, officier de santé à Lan- nilis.
9	Goulven, Kerlouan, Kernouez, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, St-Eloy (en Ploudaniel), Plou- ider, Pont-du-Châtel (en Plou- ider), Plounéour-Trez, St-Méen, Trégarantec.	LE MOINE, docteur médecin à Ker- louan.

Nombres des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
10	Ile-Molène, Ouessant.	
11	Bourg-Blanc, Coat-Méal, Guipron- vel, Kernilis, Lanarvily, Le Drennec, Milizac, Loc-Bréva- laire, Plabennec, Plouvien, Ta- rieu (en Plouvien), Tréouergat, St-Jean-Banalán (en Plouvien).	Le chirurgien de la marine détaché à Ouessant. Bergot, doct.-mé- decin à Lesneven
12	Lampol-Ploudalméz., Landunvez. Ploudalmézeau, Portsal (en Plou- dalméz.), Plouguin, Loc-Mazé (en Plouguin), St-Pabu, Tréglo- nou, Kéraoutret (en Plouguin).	NÉTIIENNE, officier de santé à Lan- nilis.
13	Brélès, Lanildut, Larret, Plourin, Penendreff (en Plourin), Pors- poder, Laber (en Porspoder).	LE HIR, docteur- médecin à Plou- dalmézeau.
14	La Martyre, Lanneufret, La Roche, Ploudiry, Tréflévenez, Loc- Eguiner.	LE MARCHAND, doct.-médecin à Landerneau.
15	Le Conquet, Lanrivoaré, Loc-Maria, Plouarzel, Trézien (en Plouarzel), Ploumoguier-Lambert (en Plou- mog.), Lampol-Plouarzel, Plou- gonvelen, Plouzané, Trinité (en Plouzané), St-Renan, Trébabu.	GUÉRIN, officier de santé à Saint- Renan.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>		
16	Carhaix, Clédén-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin, Plou- guer, Plounévez, Spézet.	BERNARD, doct.- méd. à Carhaix.
17	Locronan, Châteaulin, St-Coulitz, Dinéault, St-Ségal, Cast, St-Nic, Plœven, Plomodiern, Pt-Launay	LE BRETON, doct- médecin, à Châ- teaulin.

Nombres des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS, et résidences des offic. vaccinateurs.
	Plonévez-Porzay, Quéméné- ven, le Kergoat (en Quéméné- ven), Pt-de-Buis (en Quimerch), Kerlaz (en Plonévez-Porzay).	LE BRETON, méd. à Châteaulin.
18	Châteauneuf, Colloroc, Le Quillon (en Colloroc), Landelau, Ploné- vez-du-Faou, St-Herbot (en Ploné- vez-du-Faou).	BERNARD, doct.- médecin à Châ- teauneuf.
19	Saint-Goazec, Saint-Thois, Coray, Leuhan, Laz, Trégourez.	Idem.
20	"	"
21	Camaret, Roscanvel, Landéven- nec, Lanvéoc (en Crozon), Tala- groas (en Crozon).	BAVAY, officier de santé à Crozon.
22	Telgruc, Argol, Trégarvan, Cro- zon, St-Hernot (en Crozon), St- Fiacre (en Crozon).	LOUBOUTIN, doct.- médec. à Crozon.
23	Le Faou, Quimerch, Lopérec, Rosnoën, Logonna-Quimerch.	GUILLET, docteur- médec. au Faou.
24	Poullaouen, St-Tugdec (en Poul- laouen), Loc-Maria, Huelgoat, Scrignac, Coatquéau (en Scrig.), Berrien, La Feuillée, Plouyé, Bollazec, St-Sébastien (en Poul- laouen).	ALAYOINE, doct.- médecin, à Poul- laouen.
25	Pleyben, Lannédern, Brasparts, St- Rivoal (en Brasparts), Botmeur, Brennilis (en Loqueffret), Loqueffret, Guénily (en Pley- ben), Pont-Keryau (en Pley- ben).	LE BRETON, doc- teur-médecin à Pleyben.
26	Le Cloître, Lennon, Edern, Goué- zec, Lothey	Buons, officier de santé à Pleyben.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
27	Morlaix, Garlan, Ploujean, Saint-Martin-des-Champs.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix
28	Penzés (en Taulé), Taulé, Heuvic, Sainte-Seve, Guiclan.	LEHIR, doct.-méd. à Morlaix.
28 bis	Carantec, Locquéholé, St-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Plouézoc'h.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
29	Plourin, Le Cloître, La Croix-Verte (au Cloître), Saint-Thégonnec, Ste-Brigitte (en St-Thégonnec), Kerfeult (en Saint-Thégonnec), Plounéour-Ménez, Loc-Eguiner (en Plounéour-Ménez), Le Rellec (en Plounéour-Ménez), Pleibert-Christ, Kéravésen (en Pleibert-Christ), Pen-ar-Quinquis (en Pleibert-Christ).	DE LANNÉGRIF, docteur-médecin à Morlaix.
30	Saint-Pol-de-Léon, Ile-de-Batz, Roscoff.	GUILLOU, Louis, doct.-méd. à Saint-Pol.
31	Plougoulm, Sibiril, Plouénan, Mespaul.	Idem.
32	Guimilliau, S-Sauveur, Commana, Sizun, Loc-Mélard, Lampaul.	LANDOUAR, méd. à Guerlesquin.
33	Landivisiau, Plougourvest, Saint-Servais, Bodilis, Plounéventer, Saint-Derrien (en Plounéventer).	RICHER DE FORGE, d.-méd. à Morlaix
34	Locquirec, Guimaëc, Plouégat-Guerrand, Lanmeur.	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
35	Ponthou, Plouégat-Moysan, Plouigneau, Plougonven, Guerles-	Idem.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
	quin, Botsorhel, Lannéanou, Lanleya (en Plouigneau), St-Eutrope (en Plougonven).	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
36	Plouescat, Plougar, Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Tréfez.	LE MOINE, médec. à Plouescat.
37	Plouzévédé, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn, Tréflaouénan, Trezilidé.	LISCOAT, médecin à Saint-Pol.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>		
38	Quimper, Kerfeunteun, Kéranclo-arec (en Kerfeunteun), Ergué-Armel, Plouguffan, Penhars, Plomelin.	LALLOUR, docteur- méd. à Quimper.
39	Gouesnac'h, Briec, Landudal, Landrévarzec (en Briec), Ste-Cécile (en Briec), Kerdrain (en Briec), Langolen, Croix-de-St-André (en Ergué-Gabéric), Sulvintin (en Ergué-Gabéric), Lostanguillec (en Ergué-Gabéric), Plovan, Feumerit, Tréogat, Saint-Evarzec, Pleuven.	LALLOUR, docteur- méd. à Quimper.
40	Plog-St-Germain, St-Germain(en Plogastel), Lababan (en Pouldreuzic), Pouldreuzic.	Idem.
41	Clohars-Fouesnant, Plonéis, Guen-gat, Plogonnec, St-Albin (en Plogonnec), Perguet, Bénodet (en Perguet).	LE CAER, docteur- méd. à Quimper.
42	Douarnenez.	LE BRETON, doct.- m. à Douarnenez.
43	Poullan, Tréboul (en Poullan), Pouldergat, Pouldavid (en Pouldergat), Ploaré, Le Juch (en Ploaré).	N [°] .

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
44	Concarneau, Lanriec, Beuzec- Conq, Fouesnant, La Forêt (en Fouesnant), Trégunc.	GUILLOU, doct.-m. à Concarneau.
45	Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Gou- lien, Esquibien, Clédén-Cap- Sizun, Plogoff, Primelin, Ile- de-Seins.	KERLOCH, médecin à Pont-Croix.
46	Pont-Croix, Guilers, Plozévet, Mahalon, Landudec, Plouhinec, Meilars.	Idem.
47	Rosporden, Elliant, Tourc'h, St- Yvi.	VERDIER, docteur- médecin, à Rosporden.
48	Pont-l'Abbé, Loctudy, Penmarch, Ile-Tudy, Plobannalec, Combrit, Saint Jean-Trolimon.	LALLOUR, doct.-m. à Quimper.
49	Plomeur, Tréméoc, Trefflagat, Tréguennec, Plonéour.	LALLOUR, doct. m. à Quimper.
<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>		
50	Querrien, Kernével, St-Thurien, Scaër, Bannalec, Locunolé.	BEAUGENDRE (✱), doct.-méd., à Quimperlé
51	Quimperlé, Arzano, Guilligo- march, Rédéné.	LE LOUÉDEC, méd. à Quimperlé.
52	Baye, Le Trévoux, Tréméven, Mellac.	BIJON, doct.-méd., à Quimperlé.
53	Clohars-Carnoët, Moëlan, Riec.	N [°] .
54	Pont-Aven, Névez, Nizon, Melg- ven.	N [°] .

ADMINISTRATION SANITAIRE.

DU FINISTÈRE.

DIRECTION (1).

M. MIRIEL, directeur de | M. BARRELIER, agent sa-
la santé. nitaire, receveur.

Service des Ports du littoral.

Agents sanitaires.

MM.
Hardy, à L'Aberwrach.
Pellé, à Argenton.
Eveno, à Audierne.
Masson, à Bénodet.
Burel, à Camaret.
Borvo, à Concarneau.
Egret, au Conquet.
Conseil, à Douarnenez.
Frison, à Douélan.
Mériadec, à Dourduff.
Kerivel, à Guilvinec.
Le Bars, à l'Ile-de-Batz.
Le Gall, à l'Ile-Tudy.

MM.
Palisse, à Landévennec.
Le Guen, à Labert-Benoist.
Riou, à Labert-Ildut.
Cueff, à Locquénolé.
Guédon, à Melon.
Moncus, à Paimpoul.
Lebert, au passage de
Plougastel.
Castel, à Penmarc'h.
Couture, à Plouescat.
Le Rumeur, à Pontusval.
Roué, à Portsall.
Pétel, à Roscoff.

Il y a, en outre, dans le département, deux Conseils
sanitaires, qui sont consultés chaque fois qu'une
circonstance relative à la santé publique exige que le
Directeur de la santé en provoque la convocation.

(1) Les Bureaux de la direction du Service sanitaire sont
situés à Brest, rue d'Aiguillon, 20.
Le Lazaret de Trébéron est ouvert aux navires de toutes
les puissances.

CONSEIL SANITAIRE DE BREST.

Membres de droit.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Le Préfet maritime.
Le Directeur de la santé.	Le Major général de la marine.
Le Maire de Brest.	Le Président du Conseil de
Le Général commandant la	santé de la marine.
subdivision.	Le Directeur des Douanes.

Membres élus pour trois ans.

- MM. N[°]... membre du Conseil municipal.
 Kerros (*), membre de la Chambre de commerce.
 N[°]..., membre du Conseil d'hygiène publique.

Membre élu annuellement par MM. les Consuls et Agents
 consulaires des Puissances étrangères.

Sir Antony Perrier, consul de Sa Majesté Britannique.

CONSEIL SANITAIRE DE CAMARET.

Membres de droit.

Le Maire, président.	L'Aide-Commissaire de la
Le Lieutenant des douanes.	marine.

Membres élus pour trois ans.

- M. N[°]..., membre du conseil municipal.
 MM. Dorso, négociant.
 Bavay, doct.-médecin.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Conseil départemental.

MM.	MM.
Chauvel, médecin des prisons	Richard, médecin-vétérinaire.
Lallour, médecin.	Guyot (*), vice-présid. de la
Bolloré, médecin.	commission administrative
Le Caër, médecin.	de l'hospice civil.
Fatou, médecin	Nouët, juge de paix.
Baume, directeur de l'asile des	Aumaitre (*), ingén. en chef.
aliénés.	Bigot (*), architecte du départ.
Bourassin, chimiste.	Ch. Rabot (*, O. A.), chef de
Bolloch, pharmacien.	division à la Préfecture.

Conseils d'arrondissements.

Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet de Brest, pré-	Caroff, D.-M., direct. du cours
sident.	départem. d'accouchement.
Le Directeur du service de	Salaün-Penquer, méd. du lycée
santé de la marine.	Morvan, doct.-méd à Lannilis.
Le 1 ^{er} pharmacien en chef de	Caradeo, Louis, méd. à Brest.
la marine	Bergot, doct.-méd. à Lesneven.
Le Maire de Brest.	Crouan, pharmacien civil.
Le Sous-Intendant militaire.	Bergot, vétérinaire à Lannilis.
Plagne, pharmac., en chef de la	Ronin, propriétaire.
marine en retraite.	Michel-Morrand, maire à Lam-
Daniel, médecin. des épidémies.	bézellec.

Châteaulin.

MM.	MM.
Le Maire de Châteaulin.	Guillet, médecin.
Prigent, curé.	Tourbiez (*), conducteur prin-
Lacoste (*), conseil. général.	cipal des ponts et chaussées.
Le Bretton, médecin.	N [°] ...

Morlaix.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Danet, pharmacien.
Le Maire de Morlaix.	Le Hir, —
Lehir, médecin.	Guégan, —
Barazer-Lannurien, médecin.	Eléouet (*), médecin-vétérin.
Mazurié-Pennanech, —	Le Président de la chambre
De Lacarduchère, —	de commerce.
Geffroy, —	Cazin, membre du bur. de bienfaisance.

Quimperlé.

MM.	MM.
Le Maire de Quimperlé.	Binet, vétérinaire.
Beaugendre (*), médecin.	Poirrier de Noisseville, prop ^{re} .
Le Louédec, médecin.	Prévost, docteur-médecin.
Bijon, médecin.	Droniou, pharmacien.

ÉTABLISSEMENTS DES ALIÉNÉS du Finistère.

Deux services publics sont consacrés dans le Finistère à l'isolement des Aliénés et à la médication spéciale du système nerveux.

A Morlaix, la division des femmes, établie depuis 1833, forme une dépendance de l'hospice civil, recevant, par abonnement, les Aliénées que lui confient les familles et l'administration départementale.

A Quimper, la maison Saint-Athanase ouverte depuis 1826, est un Asile départemental pour le service des hommes placés volontairement ou d'office au compte des familles, de la guerre, de la marine, du département du Finistère ou d'autres départements.

Ces deux maisons, par suite, tant des améliorations apportées aux édifices que par l'acquisition de terrains qui en augmentent les avantages, n'ont aujourd'hui rien à envier aux beaux établissements de même nature.

L'Asile de Quimper possède un enclos de dix hectares dominant de belles vallées; celui de Morlaix vient d'étendre ses limites sur une position pittoresque.

Le personnel des fonctionnaires et préposés de l'Asile Saint-Athanase se compose de :

MM. le docteur Baume, directeur, médecin en chef.
L'abbé Tabourdet, aumônier.
Reverchon, étudiant en médecine, élève interne.
Billon, économe, premier agent de surveillance.
Le Coq (Théodore), receveur.
Huitric, secrétaire de la direction.
Rignon, infirmier-major.

La Commission de surveillance de l'Asile a pour membres :

MM. le docteur Guillard.
L'abbé du Marhallach.
Lozac'h, vice-président du tribunal.

MM. Guibert, ingénieur des ponts et chaussées.
Colomb, conseiller de Préfecture.

M. le docteur Lannurien dirige le service des femmes et y remplit les fonctions de préposé responsable, sous les auspices de la Commission administrative, composée comme suit :

MM. Tilly, maire de Morlaix, président.
Daniellou, père, propriétaire.
Ch. Homon (*), négociant.
Bienvenue, conseiller général.
Le Gonidec, propriétaire.
Kermerchou de Kerautem, propriétaire.

PRISONS.

M. VIRMONTOIS, directeur des Prisons départementales.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE.

Arrondissement de Quimper.

MM. Porquier (*), maire; Guyot (*), conseiller général; Laplace, avoué.

Arrondissement de Brest.

MM. Bizet (O. *), maire; Conseil (*), député; Pidoux (*), juge de paix; Décamp, négoc.; Duval (*).
2^e chirurgien en chef de la marine; Le Jeune, avoué.

Arrondissement de Châteaulin.

MM. Le Breton, maire; Prigent, curé; Chauvel.

Arrondissement de Morlaix.

MM. Cloarec, curé; Desloges, propriétaire; Kervern, fils, avocat.

Arrondissement de Quimperlé.

MM. Rousseaux; Poirrier de Noisseville; Fornier.

Nota. MM. les Procureurs impériaux et MM. les Présidents des Tribunaux de première instance sont membres de droit des dites Commissions dans chaque arrondissement, sous la présidence de MM. les Sous-Préfets.

Communes du Département où il existe des Hospices.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Brest.

Brest (un mont de piété est annexé à cet hospice), Landéda, Landerneau, Lesneven, Plourin et Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et Le Faou.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Lanmeur et Roscoff.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

Enfants assistés.

INSPECTION.

M. PALUD (O. A.), inspecteur départemental, à Quimper.

Communes du Département où il existe des Bureaux de bienfaisance.

Arrondissement de Quimper.

Quimper et Concarneau.

Arrondissement de Brest.

Brest, Daoulas, Guipavas, Lambézellec, Landerneau, Lesneven, Ploudalmézeau et Plouguerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin et Crozon.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Guerlesquin, Plouigneau, Taulé et Sizun.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

SOCIÉTÉS

De Secours Mutuels approuvées.

QUIMPER.

Société de Saint-Joseph.

MM. J. de Jacquetot du Bois-Rouvray, président.

Ch. Rabot (* O. A.), secrétaire.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Ansquer, président. | M. Bigot (*), secrétaire.

Société des Médecins du Département.

M. Halléguen, président. | M. Lallour, secrétaire.

BREST.

Société de Recouvrance.

M. E. Chapelle, président. | M. Le Gall, secrétaire.

Société des Instituteurs et Institutrices.

M. A^e Perron, président. | M. Eugène Vilazel, secrét.

Société de Saint-François Xavier.

M. Martin, président. | M. Laborie, secrétaire.

Société des Médecins de l'Arrondissement.

M. Penquer, président.

LAMBÉZELLEC.

Société de Saint-François Xavier.

M. Le Tessier de Launay (*), présid. | N***, secrétaire.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

Société de Bienfaisance et de Secours mutuels.

M. Martin, (Jean-Baptiste), présid. | M. Gargam, secrétaire.

LANDERNEAU. — *Société de Secours Mutuels.*

M. Guyot, président.

Société des **Marins de Concarneau**.
M. Alix, président.

MORLAIX.

Société amicale d'**Emulation et de Prévoyance**.
M. Goube, président. | M. Caro, secrétaire.

Société fraternelle des **jeunes ouvriers de Morlaix**.
M. Le Breton, président. | M. Troadec, secrétaire.

Société de **Notre-Dame de Bon-Secours**.
M^{me} Barazer-Lannurien, présidente.

QUIMPERLÉ.

Société de **Saint-François Xavier**.
M. Peyron, président. | L'abbé Podeur, secrétaire.

Indépendamment des Sociétés de secours mutuels *approuvées*, dont il est question ci-dessus, il existe encore une Société *libre* à Brest.

Communes du département où il existe des Caisses d'épargne.
Brest, Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé et Saint-Pol-de-Léon.

Journaux et Feuilles périodiques du Département.

L'Impartial, à Quimper. | *L'Océan*, à Brest.
L'Armoricain, à Brest. | *Le Bas-Breton*, à Châteaulin

JOURNAUX NON CAUTIONNÉS.

Le Quimpérois, à Quimper | *Le Journal de Morlaix*.
L'Echo de Morlaix. | *Le Publicateur*, à Quimperlé.

Tous ces journaux, l'*Océan* excepté, sont désignés pour recevoir les annonces judiciaires en 1864.

Le prix du tarif des insertions, par ligne de 38 à 40 lettres, en caractère *petit romain*, est fixé à *vingt* centimes pour les arrondissements de Brest, Quimper et Châteaulin, et à *quinze* centimes pour les autres arrondissements, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la délivrance à partie de l'exemplaire certifié et légalisé.

ÉPOQUE DE LA TENUE DES FOIRES

légalement établies

DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Nota. — Les foires qui se rencontrent les dimanches ou fêtes gérées sont renvoyées au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Audierne, le deuxième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre.

Beuzec-Cap-Sizun, le lundi des Rogations.

Brieuc, le premier lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et novembre.

Comfort, le 15 mai, le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août et le 11 novembre.

Douarnenez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La Forêt, (Fouesnant), le mardi de Pâques et le mardi de la Pentecôte.

Lababan, le 31 mars de chaque année.

Elogastel-Saint-Germain, les 28 des mois de mai et de novembre, au bourg de Saint-Germain, et les 28 des mois de janvier, mars, juillet et septembre, au chef-lieu de la commune.

Pionéis, le mardi de la Pentecôte.

Pionécour, le 13 de chaque mois.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Plozévet, le 4 avril; le lundi de la Trinité.

Pont-Croix, le troisième jeudi de chaque mois.

Pont-l'Abbé, le premier jeudi de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Quimper, le troisième samedi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre; le 15 avril et le 2 mai.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril; le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août, le jeudi après le 14 septembre; le 18 octobre; le premier jeudi de novembre; le 6 décembre.

Tréguennec, le premier vendredi après la Pentecôte.

Arrondissement de Brest.

Brélès, le 26 novembre.

Brest, le premier lundi de chaque mois.

Le Conquet, le 10 mai, le 23 septembre.

Daoulas, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Folgoët, le 5 mars, le 29 août, le 9 septembre.

Gouesnou, la veille de l'Ascension; le 25 octobre.

Goulven, le 25 avril et le 1^{er} juillet.

Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Hanvec, le 22 juillet.

Irvillac, les 8 février, mars, août et novembre.

Lambézellec, le lundi qui précède la Quinquagésime et le lundi après le 10 août.

La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet (*dure trois jours*.)

Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le samedi précédant la Pentecôte; le samedi précédant la Saint-Michel; les 24 et 25 novembre; le deuxième dimanche de juillet.

Landunvez, le 22 décembre.

Lannilis, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Lesneven, dernier lundi de chaque mois; le 25 juillet.

Plabennec, le deuxième mardi de mars; le premier jeudi de mai; le troisième mardi de juillet; le premier mardi d'octobre.

Ploudalmézeau, le 1^{er} mai; le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet, septembre et novembre.

Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

Plouguerneau, le samedi de Pâques; le samedi de la Pentecôte; le samedi précédant le dernier dimanche de juillet; le 31 octobre; le 24 décembre.

La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Saint-Eloi, le lendemain de la Saint-Jean, de juin; le lendemain de la Saint-Laurent, août; le lendemain de la Saint-François, décembre.

Saint-Renan, le second samedi de janvier; le premier samedi de mai; le troisième mercredi de juin, juillet, septembre et novembre.

Arrondissement de Châteaulin.

Brasparts, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.

Saint-Rivoal, le lundi après la Trinité; le mardi après le 21 novembre.

Carhaix, les 31 mars, 30 juin, 2 novembre (*dure huit jours*); les 9 et 28 août, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.

Cast, le lundi après le deuxième dimanche de mai; le lundi après le deuxième dimanche de juillet.

Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre (*dure deux jours*), le 23 novembre.

Châteauneuf, les 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 14 octobre et 11 novembre.

Coray, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1^{er} août, 14 septembre, 28 octobre et 29 novembre.

Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 14 août, 28 septembre et 9 décembre.

Lanvéoc, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension; le jeudi après la Saint-Michel; 11 novembre.

Le Faou, les 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre.

La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre et décembre; le 2 mai, le 23 juin et le 14 septembre.

Huelgoat, le lendemain de la Purification; le premier jeudi du Carême; le jour de la Saint-Marc; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre et le lendemain de l'Annonciation.

Landealeu, le 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre.

Locronan, le premier mardi de février, d'avril et de mai; le premier mardi après la Saint-Michel; le premier mardi de novembre.

Loqueffret, le lundi avant le 26 juillet.

Pleyben, les 25 février, 29 mai, 1^{er} août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Plomodiern, le 19 mai

Ménezhom, le 17 juin, le 16 août et le 9 septembre.

Plonévez-du-Faou, le 12 mai; le vendredi après le dimanche de la Trinité; le 25 août et le 6 décembre.

Poullaouen, le 9 mai; le lundi qui suit le premier dimanche de juillet; le lundi qui précède la Quinquagésime.

Quéménéven, le lundi des Rameaux; le 2 juillet et le 29 août.

Scrinac, les 24 février, 41 juin, 1^{er} août; le premier mardi d'octobre; le 21 décembre; le mercredi des Pâques.

Arrondissement de Morlaix.

Cléder, le 28 janvier; le 18 novembre.

Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre.

Guiclan, le deuxième lundi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

Landivisiau, la foire de Saint-Mathieu les 15 et 22 septembre, et le deuxième mercredi de chaque mois.

Lanhournaneu, le 15 avril, le 6 mai, le 11 juin, le 17 juillet et le 25 août.

Lanmeur, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Lochrist, le 14 septembre (*dure deux jours*).

Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre; le 15 octobre, dite Foire-Haute (*dure huit jours*); le 25 novembre, dite Foire Sainte-Catherine (*dure deux jours*).

Penzès, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plouégat-Guerrand, le 22 juillet.

Plouescat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre; le premier samedi du mois de décembre.

Plouézoc'h, les 17 janvier, 20 avril, 17 juillet et 21 décembre.

Plougonven, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plouigneau, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plounéour-Ménez, le troisième mardi des mois de janvier, avril, juin; le 13 juillet et le 9 novembre. Au Relecq, même commune les premier février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Plounévez-Lochrist, le troisième jeudi de mars et le 24 septembre.

Le Ponthou, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Saint-Pol-de-Léon, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Saint-Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Sibiril, le 28 octobre, le 6 décembre, le 27 décembre.

Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec, les 17 janvier, 6 février, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

Pont-Aven, le troisième mardi de janvier, le premier mardi des mois de juin, juillet et septembre, le mardi avant la Toussaint; le 6 mai, le 23 juin, le premier et le dernier mardi du Carême; le mardi avant la Saint-Michel; le 1^{er} décembre et le mardi avant Noël.

Quimperlé, le lundi de la Passion, le Jeudi-Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

Soaër, les 15 janvier, 12 mars, 10 avril, 3 mai, 1^{er} juillet, 24 août, 1^{er} octobre et 23 novembre.

MARCHÉS PRINCIPAUX DU FINISTÈRE.

QUIMPER, le Mercredi et le Samedi.	LESNEVEN, le Lundi.
PONT-L'ABBÉ, le Jeudi.	SAINT-RENAN, le Samedi.
PONT-CROIX, le Jeudi.	CHATEAULIN, le Jeudi.
BREST, le Lundi et le Vendredi.	CARHAIX, le Samedi.
	MORLAIX, le Samedi.
DAOULAS le Mardi.	LANDIVISIAU, le Mercredi.
LANDERNEAU, le Samedi.	SAINT-PÔL-DE-LÉON, le Mardi.
LANNILIS, le Mercredi.	QUIMPERLÉ, le Vendredi.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A	
Accouchement (Cours d')	142
Agents de change et courtiers	134
Agriculture	122
Aliénés.— Etablissements publics	152
Architectes	94
Archives départementales.— Commission	18
Armée	117
Assistance judiciaire (Bureaux d')	64
Aumôniers de la Marine flottante	60
Avocats	64
Avoués	64

B	
Bureaux de bienfaisance	154

C	
Cadastre	96
Caisses d'épargne	156
Canal de Nantes à Brest	89
Chambres d'agriculture	122
— de commerce	132
Chemins de fer	86
Chemins vicinaux (Service des). — Personnel	89
— de grande communication	90
— d'intérêt commun	93
Clergé	56
Collèges communaux	75
Comices agricoles	124
— — Présidents	125
Commissaires-priseurs	133
Commissaires de police	73
Communautés religieuses. — Aumôniers	60
Comités consultatifs des Communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance	64
Conseil général d'agriculture	122
Conseil général du département	19

TABLE DES MATIÈRES.

Conseils d'arrondissement.	24
Consuls et Agents consulaires.. . . .	435
Contributions directes.	96
— indirectes.	105
Courses de chevaux. — Commissions.	131
Cours théorique et pratique d'agriculture.	127
Culte protestant.	62
Curés et Desservants.	25

D

Département du Finistère (Notice sur le).	3
Dépêches (Transport des).	111
Députés au Corps législatif.	6
Douanes.	102

E

Empire français.	1
Enfants assistés. — Inspection.. . . .	154
Enregistrement et Domaines.	94
Etablissements industriels.	136
Evêques qui ont successivement occupé le siège épis- copal de Quimper.	56
Ecole d'irrigation et de drainage du Lézardeau.	126

F

Ferme-École de Trévarez. — Notice. — Jury d'examen.	126
Foires.	157
Forêts (Administration des).	113

G

Gendarmerie.	119
----------------------	-----

H

Haras. — Personnel et Stations.	130
Hospices.	154
Huissiers.	65
Hygiène publique (Conseils d').	150

I

Instruction publique. — Conseil départemental.	74
— Inspecteur d'Académie.	73

TABLE DES MATIÈRES.

Instruction primaire. — Commission pour l'examen des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité.	78
Instruction primaire. — Délégués cantonaux.	78
— Ecole normale.	77
— Inspecteurs des écoles.	77
— Instituteurs.	25
Instruction secondaire. — Commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité.	74
Instruction secondaire. — Lycée et Collèges.	74

J

Journaux et feuilles périodiques du Département.	156
Juges de paix.	63

L

Louveterie.	113
---------------------	-----

M

Maires et Adjointes.	24
Manufacture des Tabacs à Morlaix.	108
Marchés principaux.	162
Mariages entre indigents.	67
Marine.	414
Médecins du département.	138
— des épidémies.	142
— des prisons.	142
— Vaccinateurs.	143
Ministres Secrétaires d'Etat.	2

N

Notaires.	65
-------------------	----

O

Officiers de santé.	438
-----------------------------	-----

P

Percpteurs.	97
Phares.	87
Pharmaciens.	138
Poids et Mesures (Service des).	133
Ponts et Chaussées (Service ordinaire).	84
— (Service maritime).	85

TABLE DES MATIÈRES.

Postes (Administration des).....	109
— (Bureaux des).....	25
Préfecture (Conseil de).....	8
— (Bureaux de la).....	8
Préfets qui se sont succédé dans le département.....	7
Prisons. — Directeur. — Commission de surveillance.....	153
Puissances étrangères.....	1

R

Recette générale.....	97
Recettes particulières.....	97
Recettes spéciales.....	101
Routes impériales et départementales.....	87

S

Sages-Femmes.....	139
Santé publique. — Commissions sanitaires.....	149
Séminaire diocésain.....	58
— de Pont-Croix.....	58
Sénateurs appartenant au département.....	6
Sociétés et Comices agricoles.....	124
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon.....	431
Société de Secours mutuels.....	155
Société vétérinaire du département.....	132
Sous-Préfectures.....	23
Statistique. — Commissions.....	128

T

Télégraphie.....	112
Travaux communaux. — Comité consultatif.....	86
Trésor public.....	101
Tribunaux civils.....	63
Tribunaux de commerce.....	132

V

Vaccine.....	143
Vétérinaires.....	132

Quimper. — Alph. LION, imprimeur de la Préfecture.

